

# PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

## Session 2001-2002

---

SEANCES DU MARDI 11 DECEMBRE 2001 (MATIN ET APRES-MIDI)

---

## COMPTE RENDU INTEGRAL

### SOMMAIRE

---

#### LE MATIN A 10 HEURES

|  | Pages |
|--|-------|
| —  |       |
| <i>Excusés.</i> . . . . .  | 4     |
| <i>Communication de la Présidente</i>  |       |
| <i>Demande d'avis au Conseil d'Etat.</i> . . . . .   | 4     |
| <i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001.</i> . . . . .  | 4     |
| <i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001.</i> . . . . . | 4     |
| <i>Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002.</i> . . . . .                         | 4     |
| <i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002</i>                                   |       |
| — <i>Exposé général du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002</i>  |       |
| — <i>Programmes justificatifs — Fascicules A et B — Tableau budgétaire 2002</i>  |       |
| — <i>Programmes justificatifs — Annexe — Tomes I, II, III, IV</i> . . . . .  | 4     |

|   | Pages |
|---|-------|
|   | —     |
| <i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, le passage à l'euro, l'enseignement et les bâtiments scolaires</i>                                       |       |
| Discussion générale conjointe . . . . .   | 4     |
| Orateurs: M. Meureau, rapporteur, Mme Corbisier-Hagon, MM. Hazette, ministre, Wahl, Dupont, Cheron, Charlier, Hazette, ministre.  |       |
| L'APRES-MIDI A 14.30 HEURES   |       |
| <i>Excusés.</i> . . . . .   | 17    |
| <i>Questions d'actualité</i> (art. 65 du règlement)   |       |
| Questions adressées à M. Demotte, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, et à M. Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel: |       |
| Question de Mme Defraigne: Saga des 30 000 œuvres d'art de la Communauté Wallonie-Bruxelles . . . . .   | 17    |
| Question de M. Josse: coupole culturelle montoise . . . . .   | 17    |
| Question adressée à M. Demotte, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, et à Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé:     |       |
| Question de M. Liénard: contrôles antidopage. . . . .   | 18    |
| Question adressée à M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE:   |       |
| Question de Mme Bertieaux: mesures à prendre pour prévenir les raptés d'enfants à la sortie des écoles, crèches et autres lieux d'accueil . . . .   | 19    |
| Question adressée à M. Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel:  |       |
| Question de Mme Defraigne: suppression d'émissions culturelles à la RTBF.   | 20    |
| <i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .  | 21    |
| <i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001</i> . . . . .   | 21    |
| <i>Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002</i> . . . . .   | 21    |
| <i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002</i>  |       |
| — <i>Exposé général du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002</i>   |       |
| — <i>Programmes justificatifs — Fascicules A et B — Tableau budgétaire 2002</i>   |       |
| — <i>Programmes justificatifs — Annexe — Tomes I, II, III, IV</i> . . . . .   | 21    |
| <i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, le passage à l'euro, l'enseignement et les bâtiments scolaires</i>                                       |       |
| Discussion générale conjointe (reprise) . . . . .   | 21    |
| Orateurs: Mme Cornet, MM. Bodson, Hardy, Bouchat, Huin, Bailly, Smeets, A. Namotte, Neven, de Lamotte, Mmes Wynants, Persoons.  |       |
| <i>Décès d'un ancien membre du Parlement</i> . . . . .  | 34    |
| Oratrice: Mme la Présidente.  |       |
| <i>Votes nominatifs:</i>  |       |
| Projet de décret modifiant l'article 47 du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel  |       |
| Vote sur l'ensemble . . . . .   | 35    |

|   | Pages     |
|---|-----------|
| Projet de décret fixant le cadastre initial de référence de la Communauté française pour la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande 87.5-108MHZ et modifiant le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française |           |
| Vote sur un amendement . . . . .  | 35        |
| — Orateurs: MM. Otlet, Damseaux, Mme Corbisier-Hagon, M. Wahl.  |           |
| Vote sur l'ensemble . . . . .   | 36        |
| Projet de décret relatif à la promotion de la santé à l'école   |           |
| Votes réservés . . . . .  | 36        |
| — Orateurs: Mme Corbisier-Hagon, M. Demotte, ministre.  |           |
| Vote sur l'ensemble . . . . .   | 37        |
| <i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001 . . . . .</i>  | <i>37</i> |
| <i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001 . . . . .</i>   | <i>37</i> |
| <i>Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002 . . . . .</i>   | <i>38</i> |
| <i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002</i>  |           |
| — <i>Exposé général du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002</i>   |           |
| — <i>Programmes justificatifs — Fascicules A et B — Tableau budgétaire 2002</i>   |           |
| — <i>Programmes justificatifs — Annexe — Tomes I, II, III, IV . . . . .</i>   | <i>38</i> |
| <i>Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les fonds budgétaires, le passage à l'euro, l'enseignement et les bâtiments scolaires</i>   |           |
| Discussion générale conjointe (reprise) . . . . .   | 38        |
| Orateurs: Mme Saudoyer, M. Grimberghs, Mme Maréchal, ministre, MM. Antoine, Nollet, ministre, Dupont, Demotte, ministre, Miller, ministre, Mme Corbisier-Hagon, M. A. Namotte.  |           |
| <i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2002. — Rapport présenté au nom de la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité</i>  |           |
| Discussion . . . . .  | 49        |

## SEANCE DU MATIN

Présidence de Mme Schepmans, Présidente

La séance est ouverte à 10 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## EXCUSES

**Mme la Présidente.** — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Etienne et Gilles, retenus par d'autres devoirs; MM. Keutgen et Saulmont, empêchés; M. Léonard, pour raisons de santé.

## COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

*Demande d'avis au Conseil d'Etat*

**Mme la Présidente.** — Conformément à l'article 2, paragraphe 1<sup>er</sup>, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat et par application de l'article 37, paragraphe 1<sup>er</sup>, du Règlement du Parlement de la Communauté française, j'ai demandé à la section de législation du Conseil d'Etat un avis motivé sur le texte de la proposition de décret modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, déposé par M. Charlier et Mme Corbisier (document 71), dans un délai ne dépassant pas un mois.

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**EXPOSE GENERAL DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**PROGRAMMES JUSTIFICATIFS — FASCICULES A ET B — TABLEAU BUDGETAIRE 2002**

**PROGRAMMES JUSTIFICATIFS — ANNEXES — TOMES I, II, III & IV**

**PROJET DE DECRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDOS BUDGETAIRES, LE PASSAGE A L'EURO, L'ENSEIGNEMENT ET LES BÂTIMENTS SCOLAIRES**

*Discussion générale conjointe*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Meureau, rapporteur.

**M. Robert Meureau (PS).** — Madame la Présidente, je souhaite tout d'abord préciser que tous les montants figurant dans mon intervention seront exprimés, et ce pour la dernière fois, uniquement en francs belges, par souci de clarté.

Votre commission des Finances, du Budget et des Affaires générales s'est réunie les 20 novembre et 3 décembre derniers pour examiner les projets de décret relatifs au deuxième ajustement du budget 2001, au budget initial 2002 et au décret-programme.

En ce qui concerne le deuxième ajustement du budget 2001, qui est essentiellement technique, vous me permettez de me rapporter aux éléments figurant dans le rapport écrit.

Je dois néanmoins souligner l'amendement déposé par le Gouvernement afin de dégager 40 millions pour l'achat de vaccins contre le méningocoque C. Le ministre du Budget a en effet précisé que le principe de la vaccination contre la méningite C ne pouvait plus être remis en cause au vu de l'accroissement des cas observés récemment et de la dangerosité de la maladie.

Lors de la discussion, Mme Corbisier s'est réjouie de cette décision. Elle regrette toutefois que l'effort budgétaire touche principalement des crédits affectés à la prévention de la santé. Le ministre du Budget précise que les moyens ont été dégagés en fonction de l'état d'exécution du budget.

J'en viens à présent au budget initial 2002 pour lequel j'aborderai uniquement les travaux réalisés en commission du Budget, me référant aux rapports écrits pour les travaux menés dans les commissions spécialisées.

Dans son exposé introductif, le ministre du Budget met d'emblée deux éléments en exergue en ce qui concerne les recettes.

Premièrement, l'importance du financement en provenance du fédéral s'est encore accrue avec le refinancement et la dotation compensatoire de la redevance radio-

télévision; 98 % de nos recettes proviennent aujourd'hui de dotations fédérales.

Deuxièmement, le refinancement produit ses premiers effets en 2002 à concurrence de 3,2 milliards.

En ce qui concerne les recettes institutionnelles, le ministre du Budget précise que la loi spéciale de financement impose de travailler avec les paramètres du budget économique de juillet 2001. Or, ces paramètres sont surestimés. Des paramètres actualisés contraignent la Communauté à réduire ses prévisions de recettes et donc d'inscrire au fonds une réserve de 1,6 milliard.

Les recettes TVA connaissent, par rapport à l'ajusté 2001, une hausse de 1,6 milliard. Cela est dû au maintien du niveau de l'inflation, à l'évolution positive du facteur « dénatalité » et aux chiffres favorables de la « clé élève » pour la Communauté française.

Par contre, les recettes liées à la part attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (IPP) connaissent une baisse sensible à la suite du ralentissement économique et de la dégradation de la clé IPP pour la Communauté qui ne bénéficie pas de mécanisme de solidarité.

Le ministre précise dès lors que, sans le refinancement, les recettes institutionnelles actualisées seraient en baisse de 650 millions.

En matière de dépenses, il présente tout d'abord les principales variations entre le budget 2002 et celui de 2001 concernant les services généraux, pour lesquelles je me réfère au rapport écrit.

En ce qui concerne les dépenses non fonctionnelles, le ministre souligne les 400 millions provisionnés pour tenir compte de l'accord du non-marchand. Par ailleurs, des provisions supplémentaires correspondant à 5 mois d'indexation, à des évolutions imprévues des traitements et à des créances ONSS sont également budgétées.

Concernant les fonds, le ministre précise qu'il devrait permettre de supporter des imprévus éventuels tant en dépenses qu'en recettes et d'amorcer les accords de la Saint-Boniface en fonction des moyens disponibles par rapport aux projections initiales.

Le ministre souligne que l'équilibre général du budget s'inscrit dans le cadre du programme interne de stabilité de la Communauté française. Celui-ci prévoyait un dépassement de la capacité d'emprunt autorisée par le comité supérieur des Finances en 2000 et 2002 de 3,5 milliards, avec comme corollaire l'obligation d'atteindre un équilibre structurel dès 2005 et de s'inscrire à ce moment dans un programme pluriannuel de désendettement.

Dans son exposé, la représentante de la Cour des comptes précise tout d'abord que les recettes totales sont en augmentation de 2,2 % par rapport à l'ajusté 2001.

Elle précise, en ce qui concerne les corrections 2000 et 2001 des dotations Cocof et Région wallonne, que cette dernière n'a porté aucun crédit de dépense correspondant au budget 2002, le gouvernement wallon ayant reporté la question au contrôle budgétaire 2002.

En matière de dépenses, la Cour constate que les moyens d'action augmentent globalement de 5,2 %. Cette hausse affecte essentiellement les crédits non dissociés.

Les crédits variables connaissent une progression sensible qui découle essentiellement de l'affectation au nouveau Fonds de la Loterie nationale de la part du bénéfice de cet organisme attribuée par l'Etat à la Communauté française suite aux accords de la Saint-Polycarpe.

En ce qui concerne les moyens de paiement, une augmentation de 5,1 % est soulignée.

Au niveau des soldes budgétaires, la Cour souligne que le montant de la dotation au Fonds d'égalisation pourrait être soustrait du montant total des dépenses. En effet, lors de la vérification ex post du respect de sa norme, le CSF ne reprendra pas cette somme parmi les dépenses ordonnées.

Enfin, concernant la projection pluriannuelle, la Cour relève que la problématique relative à la reprises ou non, à partir de 2003, par la Communauté française, des dépenses liées aux politiques croisées n'a pas encore été prise en compte dans la projection.

Dans sa réponse, le ministre souligne notamment que la Cour confirme le calcul de récupération en recettes de la correction des dotations Cocof/Région wallonne, suite à l'évolution moyenne des salaires dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne les produits d'emprunt, le ministre se réjouit que la Cour relève le renforcement de la transparence du budget, en vue du désendettement futur de la Communauté française via l'évaluation précise des montants inscrits en réemprunts d'amortissement qui a été effectuée.

Concernant les fonds budgétaires, le solde déficitaire de l'ensemble des fonds A et B s'explique par le fait qu'un certain nombre de fonds peuvent présenter une position débitrice dans le but d'anticiper l'intervention financière d'un autre niveau de pouvoir.

Lors de la discussion générale, Mme Corbisier a notamment abordé la projection pluriannuelle. Elle constate que, par rapport aux chiffres avancés lors des négociations qui ont abouti aux accords de la Saint-Boniface, les marges disponibles se sont quelque peu réduites, notamment à la suite de la détérioration conjoncturelle. Elle engage, à ce titre, le Gouvernement à la prudence et à une grande rigueur dans la maîtrise des dépenses. Elle souhaite que son groupe soit associé aux travaux budgétaires à venir afin d'aboutir à un consensus quant aux marges disponibles.

De même, Mme Corbisier estime qu'il y a lieu d'inscrire la problématique du désendettement, qui débutera dès 2005, dans un décret organique engageant les Gouvernements actuel et futur, dans le respect du pacte interne de stabilité.

Elle demande encore des précisions en ce qui concerne la cotisation de responsabilisation en matière de pensions, la provision d'index pour le personnel de l'administration ou encore la somme de 400 millions provisionnée pour réaliser les accords relatifs au non-marchand, ce qui lui paraît insuffisant.

Au nom de son groupe politique, M. Boucher se réjouit de la rigueur et de la prudence affichées par le Gouvernement dans la confection du budget 2002. Plus spécifiquement, il souhaite recevoir quelques éclaircissements concernant l'arriéré ONSS et le contentieux. Dans un autre domaine, il désire connaître l'impact budgétaire du projet de loi rationalisant le fonctionnement et la gestion de la Loterie nationale sur la dotation communautaire et les perspectives d'évolution du nouveau crédit variable constitué à ce propos.

Didier Donfut, pour sa part, souligne la maîtrise budgétaire affichée lors de la confection de ce difficile budget 2002. A ce titre, il signale que les exercices budgétaires 2000 et 2001, pourtant également réputés difficiles pour la Communauté, se sont traduits par des soldes budgétaires positifs. Il se réjouit, au nom de son groupe politique, du contenu du pacte de stabilité interne négocié avec le Comité supérieur des Finances.

M. Doukeridis se félicite de la prudence entourant la confection de ce budget 2002 et de la maîtrise des dépenses, dans l'attente des marges structurelles qui, dans le cadre du refinancement, pourront être affectées à des politiques nouvelles à moyen terme.

Il souhaite connaître les mesures prises pour renforcer la perception de la redevance radio-télévision.

Dans sa réponse aux différents intervenants, le ministre confirme notamment le différentiel par rapport aux projections qui ont servi de base aux accords Saint-Boniface. En tant que ministre du Budget, il estime qu'une erreur a été commise en inscrivant en termes absolus, dans les décrets, des crédits budgétaires, alors qu'il eût été préférable de lier ceux-ci proportionnellement aux recettes réelles de la Communauté.

Par rapport à cette problématique, le ministre précise que l'utilité du Fonds Ecuireuil est encore renforcée, non seulement pour faire face aux éventuelles baisses conjoncturelles, mais également pour développer, dans le futur, des politiques nouvelles tout en réduisant les risques de réendettement structurel.

En ce qui concerne le pacte de stabilité interne, le ministre pense également qu'un décret organique permettrait de renforcer sa mise en œuvre.

Quant à la problématique de la redevance radio-télévision, le ministre précise qu'il a non seulement garanti l'emploi des fonctionnaires du service, mais également prévu le renforcement des campagnes d'information auprès du public, tout en précisant que des mesures coercitives seraient prises à l'égard des contrevenants.

Le ministre livre encore une série de réponses relatives, notamment, aux questions portant sur la cotisation de responsabilisation de pension, la dette historique de l'enseignement de promotion sociale, la provision d'index, l'accord non marchand, l'informatique administrative ou la dotation de la Loterie nationale.

Les articles, les tableaux et les projets de décret contenant le budget des Voies et Moyens et le budget général des Dépenses de la Communauté française ont été adoptés par 11 voix contre 2.

J'en viens à présent au décret-programme.

J'aborderai, dans ce rapport, uniquement les travaux qui se sont déroulés en commission des Finances. Pour les autres travaux relatifs aux commissions spécialisées, je m'en réfère dès à présent aux rapports écrits.

Dans son exposé introductif, le ministre du Budget analyse brièvement chaque article.

L'article 1<sup>er</sup> supprime un fonds qui avait perdu toute fonctionnalité et crée un nouveau fonds destiné à accueillir les dotations et avances de la Loterie nationale. Il concrétise ainsi, dans le budget, l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant sur le refinancement des Communautés.

Les articles 2, 3 et 4 concernent le passage à l'euro. Plus spécifiquement, l'article 3 étend de manière temporaire et transitoire l'habilitation du Gouvernement à apporter les modifications appropriées aux dispositions décrétales concernées.

L'article 5 reporte d'une année l'entrée en vigueur de l'arrêté royal n° 413 contenant le calcul, par élève, des dotations de fonctionnement des établissements d'enseignement de la Communauté française.

L'article 6 vise à supprimer toute ambiguïté quant à la date d'entrée en vigueur de l'article 21, alinéa 2, du décret

du 12 juillet 2001, qui concrétise l'accord de la Saint-Boniface. Cette disposition concerne le mode de calcul de l'indexation des subventions et des dotations de fonctionnement en 2002. Il est logique qu'elle entre en vigueur en 2002.

L'article 7 permet de prolonger l'utilisation du programme d'urgence pour les bâtiments scolaires jusqu'à épuisement des crédits prévus.

Les articles 8 et 9 sont des dispositions techniques.

En conclusion, le ministre précise que toutes les remarques du Conseil d'Etat ont été suivies ou ont fait l'objet d'une réponse motivée.

Un amendement a été déposé par MM. Wahl, Dupont et Hardy. Il concerne une correction technique qui vise à dissiper toute ambiguïté quant aux charges horaires des professeurs, essentiellement de pratique professionnelle, engagés ou transférés dans l'enseignement en alternance.

Le projet de décret-programme tel qu'amendé a été adopté par 11 voix contre 2. La confiance a été accordée au président et au rapporteur.

Permettez-moi de remercier les services du greffe du Parlement pour la diligence apportée dans le suivi de nos travaux.

Je voudrais également remercier les collaborateurs de mon groupe, qui m'ont permis de vous présenter un rapport résumé. Faute, peut-être, de vous avoir passionnés, j'espère en tout cas vous avoir offert un compte rendu objectif.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Madame la Présidente, je remercie M. Meureau de son rapport succinct mais qui a permis à tout un chacun de prendre en compte les éléments qui l'intéressent. Si nous n'avions pas fait confiance au rapporteur, nous ne serions pas ici aujourd'hui puisque nous n'avons reçu le rapport de nos commissions qu'hier. Heureusement, Monsieur Meureau, vous étiez rapporteur, et je vous ai fait confiance!

La projection pluriannuelle 2002-2005 annexée au budget est sensiblement différente de celle qui a présidé aux accords de la Saint-Boniface. En effet, une modification à la hausse ou à la baisse des paramètres macrobudgétaires, induit fatalement maintenant une évolution mécanique de certains ou partie des moyens transférés par l'Etat fédéral.

Or, aujourd'hui, les prévisions des économistes sont fort différentes de ce que l'on pensait hier encore. En se basant sur les paramètres actualisés de 1 et 1,5% — mesure sage, soulignons-le immédiatement, je ne dirai pas le contraire! — nous nous retrouvons avec un déficit de 160,6 millions de francs belges au lieu d'un boni prévu voici quelques mois à peine, de 816,7 millions de francs. A l'horizon 2005, il y aura trois milliards de boni en moins si l'on se base sur ces mêmes paramètres! Il est vrai que ce matin, j'entendais que l'économie américaine avait quelques légers frémissements mais tout reste malgré tout incertain. Il faut prendre acte de cette situation.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre du Budget, et nous ne pouvons que le répéter, la situation de 2002 ne sera pas rose. Au niveau macroéconomique, il fallait pour le budget de cette année, enclencher le pilotage automatique. On n'avait pas le choix. Mieux encore, il fallait mettre un véritable Bob dans le cockpit. C'est ce que vous avez essayé de faire: on vous a confié les clefs et vous n'avez point but! Mais, à voir les recettes 2002, certains passagers sont passablement éméchés!

Voici quelques exemples. Le montant du fonds de réserve 2002 inscrit à hauteur de 3 milliards devra imman-

quablement servir à compenser la baisse inévitable des moyens lors du recalcul des paramètres 2001 définitifs. Pour ne citer que ceux-là... Peut-être devons nous revoir les paramètres 2002 aussi!

La dotation compensatoire de la redevance radio-télévision fixée à 10 767 est une dotation brute. Or, la dotation compensatoire nette — moyenne 1999-2001 et, supposons-le, dotation indexée en 2002 — s'élève seulement à 10 227. Nous avons plus de 550 points de différence et ce, déduction faite des frais de perception. Ce montant ne pourra être atteint concrètement que si la prévision budgétaire 2001 se réalise, soit 587 millions de plus que le montant réalisé en 2000. Je crains que ce ne soit pas le cas! Quand on voit le peu d'enthousiasme à payer des Bruxellois et des Wallons... et pour cause, les annonces flamandes qui seront sans doute concrétisées ne sont pas étrangères à cette situation et à ce comportement de nos concitoyens bruxellois et wallons.

Autre passager difficile: les 757 millions inscrits au poste « corrections des dotations Région wallonne et COCOF ». Il s'agit de la récupération des montants payés en trop en 2000 et 2001 à la suite du recalcul et de l'évolution salariale de la fonction publique bruxelloise. Mais, monsieur le ministre, seront-ils récupérés? Vous les avez inscrits. En examinant les budgets des deux entités concernées, on constate que la COCOF a bel et bien prévu le remboursement de cette somme mais la Région wallonne, elle, n'a pas « impacté » ce débours dans son projet 2002. Elle se base sur le fait qu'avec la révision du curseur, on ne devra pas y arriver! Mais vous, vous l'avez inscrit.

Quant aux autres recettes générales estimées à 65 439 milliers d'euros, ce montant — et la Cour des comptes reprend la question que nous avons déjà posée à l'initial 2001 et au premier ajustement — pose nettement la question de la surévaluation de ces recettes générales.

Enfin, pour ne citer que ces quelques passagers récalcitrants, le budget 2002 voit l'inscription d'un emprunt complémentaire lié à l'équilibre budgétaire à hauteur de 3,5 millions de francs. Certes, ce dépassement de la norme d'emprunt était prévu et a même été autorisé par le Conseil supérieur des Finances mais à une condition expresse: il fallait que le ministre du Budget et le Gouvernement dans son ensemble s'inscrivent dans un programme de désendettement! Je voudrais répéter à cet égard que nous avons tous vécu les affres de l'effet boule de neige de la dette fédérale. Vivre pareille situation à la Communauté française serait non pas dramatique mais tragique! Nous ne saurions assez souligner combien il est important pour nos concitoyens et pour les politiques menées en leur faveur de formaliser ce programme de désendettement de manière contraignante par voie décrétole.

Revenons au Bob. Les fêtards ne sont pas toujours décidés à s'inscrire gentiment dans le droit chemin. Certains traînent, certains ne veulent pas rentrer. Il faudra donc être vigilant, d'autant plus, monsieur le ministre, que du côté des dépenses, les questions se pressent également. Il est de plus en plus flagrant, même si le cadastre des emplois n'est pas encore terminé, que les 400 millions inscrits pour les accords du non-marchand, s'ils respectent le prescrit des accords, ne seront pas suffisants. Les conversions des PRIME et la nouvelle législation relative aux ACS, que Mme Arena prépare — mitonne, diront certains — en Région wallonne, vont faire porter sur la Communauté française et ses compétences des dépenses qui, à ce jour, ne sont pas encore calculées, que ce soit dans l'enseignement, la culture ou plus globalement le non-marchand. A propos, quelle autre démarche y a-t-il eu qu'une petite lettre tout à fait récente du ministre-président qui demande à son collè-

gue de bien vouloir s'entretenir avec lui. Croyez-vous que dans la situation où nous nous trouvons, avec ce qui pend au-dessus de nos têtes en cette matière, une simple lettre demandant gentiment à un collègue d'une autre institution « Monsieur le ministre-président, je serais heureux de m'entretenir avec vous » soit suffisante? Ne faudrait-il pas mobiliser tout le Gouvernement et le Parlement? J'en viens à toutes les dépenses non inscrites, sur lesquelles nous vous questionnons régulièrement. Certes, vous avez répondu au sujet de certaines en commission. N'empêche. En ce qui concerne la cotisation de responsabilisation en matière de pension, vous nous avez affirmé que les discussions avançaient, que vous étiez proche d'une conclusion. C'est vrai qu'il y a une petite inscription au budget. Elle est cependant loin de couvrir la cotisation de responsabilisation si l'on considère, en plus, les contractuels.

Concernant la promotion sociale, vous nous avez dit que la province n'avait pas intérêt à réclamer. Dans ce secteur, on constate pourtant une fameuse diminution des fonds européens, ce qui entraîne une diminution en promotion sociale que personne n'entend couvrir dans le budget. Quand au Fonds des sports, il va désormais élarger à la Loterie. Que va-t-il rester à la Loterie pour les autres matières, monsieur Miller?

On discute de la mainmorte. Il va bien falloir redescendre sur terre. Or, rien n'est prévu pour ce budget.

Il y a une amélioration en ce qui concerne l'ONSS. Cela a été inscrit dans l'ajustement et c'est inscrit dans le budget de cette année. On ne trouve toutefois pas un mot sur le contentieux, alors qu'il existe. Espérons qu'il ne nous tombe pas sur la tête cette année.

Tous ces éléments ont fait dire à Robert Deschamps dans *l'Echo* du 11 novembre: « Ne pas renforcer l'endettement permettrait d'éviter que les charges d'intérêt engloutissent des recettes qui pourraient être affectées à des dépenses utiles », ou encore « Avec les nouveaux moyens disponibles pour la Communauté et une certaine autonomie des Régions, il y a moyen de faire mieux que ce qu'on fait. Et c'est plutôt positif. » Tout cela dépendra de la façon dont le Bob transformera l'essai.

Voilà le décor planté. Certes, avec ce budget, il n'y a pas moyen de produire un film hollywoodien. Mais faut-il Hollywood pour faire du bon cinéma? Notre production en Communauté française et l'engouement qu'elle suscite prouvent le contraire. Pourtant, en s'inspirant de Renoir, on pourrait titrer le film du budget « La grande désillusion ». Il est vrai que la distribution est chaotique et fort coûteuse. Plusieurs acteurs se sont déjà succédé dans le même rôle, comme pour la Fonction publique. Souvenez-vous: nous avons eu M. Ylieff, — que vous semblez avoir oublié, monsieur Nollet — puis M. Taminiaux; aujourd'hui c'est au ministre du Budget que revient cette compétence. En Promotion sociale, nous avons eu M. Ylieff, puis M. Taminiaux; aujourd'hui nous avons Mme Dupuis. Parfois, ce qui est pire encore, plusieurs acteurs se partagent le même rôle, non pas en remplacement pour cause de maladie, mais en même temps. C'est le cas pour la Culture ou encore pour l'Enseignement. Tout cela coûte évidemment en fonctionnement et coûtera sur une législature plus d'un milliard, alors que le film pouvait être réalisé avec moins d'acteurs. Les législatures précédentes l'ont prouvé. De plus, les scénarios « On vous a compris, on va changer les choses » ou « On va voir ce que l'on va voir » assaisonné de soi-disant nouvelle culture politique, ne cesse d'être contesté et n'a pas en fait de conduite. Il ne faut pas aller loin pour découvrir des réactions en rangs dispersés, comme par exemple les récentes réactions, la semaine écoulée, sur l'étude de l'OCDE. Les trois ministres et le Gouvernement ont réagi chacun séparément. Du reste,

il ne faisait pas bon être présent jeudi matin au Gouvernement. Mais c'est un problème qui ne concerne que vous.

On peut dire beaucoup de choses sur le rapport de l'OCDE, mais cela mériterait bien, autant si pas plus que l'introduction de la philosophie à l'école, un débat au Parlement. Il serait intéressant que tout le Parlement se penche sur le sujet, non pas pour mettre nos professeurs en ligne de mire comme certains le font, ce qui est trop facile, mais pour vraiment analyser les raisons pour lesquelles nous en sommes là. Pourquoi y a-t-il dualisation? Pourquoi certains profils ne peuvent-ils pas être améliorés? Cela vaudrait autant la peine qu'un débat sur la philosophie à l'école. Il s'agit de la formation première dont tout le monde a besoin. Nous en reparlerons et je ferai des propositions à ce sujet.

Il faut bien reconnaître que même les dialogues prévus ne trouvent pas leur concrétisation dans ce film-budget.

Mes collègues développeront plus avant les remarques que je vais faire, mais je ne puis m'empêcher d'énoncer quelques différences dues sans doute au trop grand « chacun pour soi ministériel » — ce n'est pas moi qui le dis, mais *La Libre Belgique* de ce matin, dans un article intitulé « Comme un bateau sans gouvernail » — ou à l'importance surdimensionnée accordée à la communication. Voyons quelques exemples.

Les bâtiments scolaires: combien de fois le ministre Nollet a-t-il enguirlandé M. Charlier en lui disant: « Vos fonds, ça ne marche pas. On va voir ce qu'on va voir avec notre fonds d'urgence. On va réformer tout cela et tout sera dépensé, beaucoup plus vite. »? En réalité, les millions inscrits au fonds d'urgence sont supprimés purement et simplement. On laisse 100 millions pour la forme, comme si on allait pouvoir les dépenser en un mois. Où est donc ce redressement dont M. Nollet s'est vanté? Sur quoi s'est-il basé pour enguirlander M. Charlier? Je constate en tout cas que le ministre Nollet est sorti, peut-être pour éviter cette question.

J'en viens aux bourses d'études. Mme Dupuis, dont je regrette également l'absence, nous annonçait une réforme d'envergure. Certes, elle serait bien nécessaire dans l'optique d'une véritable démocratisation, pourtant chère au cœur de la ministre qui ne cesse de répéter qu'il faut une démocratisation dans l'enseignement supérieur. Mais dans le même temps, le budget des bourses d'études est diminué, alors que l'on aurait pu revoir les critères pour au moins utiliser le budget inscrit en 1999 et en 2000.

Abordons la formation continuée, encore une matière où le Gouvernement de la Communauté française est en train de s'empoigner, à propos des projets de M. Nollet et de M. Hazette. Force est de constater que c'est la pagaille, monsieur Hazette. Relevons simplement les notes discordantes sur les questions de savoir si les heures de recyclage ont lieu ou non pendant les heures de cours ou si l'on agit totalement ou partiellement en interréseaux ou en respectant l'autonomie de chacun, avec un chapeau commun. On attend toujours les réponses; celles que nous recevons en commission sont très discordantes. Et pendant ce temps, les enseignants reconnaissent, comme dimanche sur un plateau de télévision, qu'ils ont besoin d'une formation continuée, mais ils sont en attente.

*(Intervention de M. Hazette)*

Monsieur Hazette, vous savez très bien qu'il faudrait davantage de formations continuées, mais cela suppose que tout le monde se mette sur la même longueur d'ondes. Peut-être aussi aurait-il fallu consacrer plus de moyens aux formations continuées plutôt que de dépenser plus d'un milliard pour le Gouvernement et son fonctionnement.

*(Intervention de M. Hazette)*

J'ai eu une discussion de bon ton, mais je pense qu'il faut cesser de communiquer sans concrétiser.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Donc selon vous, madame Corbisier, j'ai communiqué sur la formation?

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC)**. — Nous avons lu dans les journaux, monsieur Hazette, que votre collègue et vous n'étiez pas d'accord sur le sujet. Je me réjouis du fait que vous puissiez un jour inscrire vos marques, mais j'attends toujours.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Pour moi, les textes doivent d'abord être présentés au Gouvernement avant de faire l'objet d'une communication. Si vous étiez au Gouvernement, vous les connaissiez, madame Corbisier.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC)**. — J'en viens à l'ONE dont on a voté le budget sans en connaître le contenu. Contrairement au prescrit de la loi, le budget de l'ONE n'était pas sur nos bancs. On a beau nous dire que l'on va augmenter certains budgets, nous avons appris en commission que l'on va forcer l'ONE à se restructurer, à présenter un autre organigramme, mais pour ce faire, l'ONE n'aura pas d'argent. On a fait acheter un chat dans un sac à tout le Parlement ou du moins à sa majorité.

M. Grimberghs abordera certainement tout à l'heure la question de l'aide à la jeunesse, mais plutôt que de se disputer dans les travées du Parlement et en commission sur la prévention, la sécurité et la multiplication des places fermées, ne devrait-on pas s'empresse de reprendre la réforme des IPPJ? Ne conviendrait-il pas d'aller un peu plus vite dans les nouveaux agréments. Soit dit en passant, nous avons constaté qu'il manquait toujours 50 millions au budget 2002 pour une subvention efficace des diverses institutions d'aide à la jeunesse.

Quant à la culture, c'est tout un roman. Où sont les véritables priorités: faire de la représentation en Avignon avec un théâtre cher et vilain dont on cherche toujours la justification, paraître avec les députés permanents du Grand Hornu ou répondre aux besoins des artistes, de la rue et des secteurs concernés? Celui de la musique vient de réagir tout spécialement. Vous me rétorquerez sans doute que les moyens augmentent, mais les intéressés veulent aussi n'avoir qu'un seul interlocuteur ministériel.

Après le grand désordre dans les subventions en provenance de la La Loterie Nationale, tous les secteurs réclament leur dû. A force de dire aux gens qu'on les a compris, on crée une attente.

J'ai lu dans un extrait d'une revue diffusée par le ministère de la Communauté française que, jusqu'à présent, les théâtres avaient réussi à rester en équilibre grâce au contrat-programme mais que, cette année, ils risquaient de retomber dans le rouge.

En matière de lecture, monsieur Hazette, je vous ai entendu et je suis d'accord avec vous. Vous avez dit qu'une des façons de répondre à la problématique posée par le rapport PISA était de développer la lecture. Mais avez-vous vu que le budget consacré à la lecture publique et à la langue française est en diminution jusqu'à 40%? Je suis d'accord avec votre analyse mais pourquoi n'y a-t-il pas de suite dans le budget? Monsieur Miller, vous êtes pourtant du même parti que M. Hazette.

Vous êtes également en charge de l'audiovisuel et vous alliez révolutionner la RTBF. Grand show médiatique avec

l'aide du Parlement! Que voit-on maintenant? Le contrat de gestion ne peut même pas être honoré. On ajoute des coproductions, le bus des régions, la radio de nuit ... Comment va-t-on subventionner tout cela? Sans parler de toute la problématique RMB-RMBI qui risque de mettre à mal toute la RTBF; M. Bouchat y reviendra toute à l'heure.

En ce qui concerne la fonction publique, monsieur le ministre, il est une chose que je ne comprends toujours pas dans votre budget. Des examens Selor ont été organisés au sein du ministère de la Communauté française et notamment en fonction publique. Ils sont en train de se terminer. La logique serait que les gens ayant réussi ces examens soient nommés. Or, dans le budget de la Fonction publique, on constate un statu quo pour les statutaires et une augmentation pour les contractuels. Où est la logique? A moins que l'intention soit de sacrifier les contractuels pour accueillir les super managers, un peu comme à la Copernic à l'échelon fédéral. C'est la seule explication que je vois. Est-ce bien sérieux? Vous le constatez avec moi, le Bob n'a pu être le chef d'un orchestre sans voix discordante. Sa partition ne répond pas davantage à l'harmonie que beaucoup attendaient. Mais peut-être n'est-ce pas dû au maître? Le réalisateur, qui n'est pas présent non plus, avait-il une ligne?

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC).** — Madame la Présidente, je ne reviendrai pas sur tous les événements qui ont précédé l'élaboration du budget. Nous avons déjà largement débattu des différents accords institutionnels qui ont pu être conclus et qui nous amènent à pouvoir envisager l'avenir d'une manière plus sereine même si, comme tout le monde le dit, il conviendra d'attendre encore un peu et surtout de rester extrêmement prudent.

En ce qui concerne les différentes options qui ont été prises, monsieur le ministre du Budget, vous êtes dans la droite ligne de ce que vous aviez annoncé précédemment quand vous rappeliez que le budget 2002 serait difficile. Comme vous l'avez d'emblée exposé lors de la présentation du budget 2002, nous savons les influences que peuvent avoir les derniers accords conclus, mais nous savons également qu'elles seront extrêmement limitées pour cette année 2002. Il n'y a donc pas de surprise. Les choses ont été clairement annoncées dans le cadre d'une vision s'étendant sur plusieurs années.

Je retiens, tant de l'ajustement budgétaire que du budget 2002 lui-même, l'alimentation du fonds d'égalisation à hauteur de 322 millions s'ajoutant au montant déjà crédité antérieurement de 400 millions pour l'ajustement, et une somme de 3 milliards pour le budget 2002. Je crois que cela s'inscrit dans la politique de sagesse et de prudence que cette majorité préconise.

J'en viens à quelques points plus particuliers que je suis amené à regretter et qui ne sont pas de la responsabilité du Gouvernement. Ce sont des faits que j'avais déjà dénoncés alors que j'étais dans l'opposition. Je reste logique et je continue à m'insurger contre un certain nombre de pratiques, notamment de la part d'organismes d'intérêt public tels que l'ONE qui ne dépose pas son budget, ce qui est contraire aux dispositions décrétales; je pense aussi à la RTBF, dont la dotation s'élève à peu près à sept milliards de francs et pour laquelle, en définitive, les informations quant à l'utilisation de ces moyens restent relativement lacunaires au niveau du Parlement. Loin de moi l'idée de vouloir examiner la manière dont l'information est donnée. La liberté de la presse est un point essentiel mais nous, les parlementaires, nous avons l'obligation de vérifier si les moyens mis à la disposition de ces organismes sont effectivement utilisés conformément aux dispositions décrétales ou aux clauses du contrat de gestion.

Nous avons vu à d'autres niveaux de pouvoir le drame qui a pu se produire et je pense donc qu'il est essentiel que notre Parlement puisse se pencher à brève échéance sur la méthode actuellement utilisée pour le contrôle des entreprises culturelles autonomes comme la RTBF ou d'autres organismes d'intérêt public.

Nous devons réfléchir à toute la question et balayer devant notre porte.

En effet, ces différentes institutions viennent présenter leur rapport, leur budget ou leurs comptes devant les commissions parlementaires spécialisées. Il n'en reste pas moins que le Parlement examine ces différents documents avec quelque peu de légèreté.

Il faut mettre en place les mécanismes qui permettront une réelle efficacité. Je déposerai prochainement une proposition de modification du règlement du Parlement qui prévoit la constitution d'une commission spécialisée dans le contrôle de ces différents organismes. En effet, comme dans d'autres matières, il est important que les parlementaires puissent se spécialiser et ainsi assurer un suivi beaucoup plus précis des dossiers.

Cette commission parlementaire spéciale devrait évidemment se réunir avec la commission spécialisée compétente afin de rendre tout le caractère de contrôle voulu. Il ne s'agit pas d'instaurer un mécanisme de contrôle du Gouvernement, loin de là. Au contraire, ce type de mécanisme permettrait d'assister le Gouvernement dans sa mission.

Cette proposition s'inscrit dans une certaine logique défendue depuis un certain temps par la fédération PRL-FDF-MCC, par la proposition de loi de M. Monfils sur les entreprises publiques autonomes, par les propositions de décret déposées par M. Fontaine et moi-même, tant au niveau du Parlement wallon qu'au niveau du Parlement de la Communauté française en ce qui concerne le mode de fonctionnement et les modes de contrôle et de nomination des administrateurs au sein de ces organismes. Une démarche similaire a été effectuée au niveau du Parlement bruxellois.

Le Parlement doit exercer pleinement sa mission de contrôle et, par conséquent, nous devons mettre en place les mécanismes requis à cet égard.

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, nous avons eu, madame la ministre, l'occasion de nous entretenir des difficultés auxquelles vous étiez confrontée face aux nouvelles dispositions et à l'abrogation de l'article 53 qui oblige la Communauté française, à prendre les mesures qui s'imposent pour pallier l'interdiction faite, dès le 1<sup>er</sup> janvier, d'enfermer des jeunes en prison. Cette mesure est excellente, il n'en reste pas moins que le problème était posé.

Vous avez abordé la question avec sagesse en privilégiant la prévention et en renforçant les moyens. Contrairement à ce que disait Mme Corbisier, des efforts réels ont été réalisés en la matière.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre de places en centres fermés, comme vous l'avez dit en commission, il n'y a pas de tabous, le débat reste ouvert et cette éventualité doit pouvoir être envisagée si nécessaire. Vous préconisez un mécanisme qui répond à cette préoccupation. Il est clair qu'il faudra, après quelques mois, faire le bilan de la situation et, éventuellement, ajuster l'une ou l'autre mesure. La cohérence du plan que vous avez présenté est suffisamment grande pour que nous soyons optimistes en la matière.

Le rapport PISA de l'OCDE est inquiétant. Bien entendu, il n'est pas agréable de lire les chiffres et encore

moins les classements. Je voudrais toutefois minimiser les conséquences.

En effet, dès 1999, le Gouvernement a pris les orientations voulues dans l'enseignement secondaire. Aujourd'hui, nous sommes amenés à gérer un certain passé, mais attendons de voir les effets des mesures prises. Elles sont de différents ordres, notamment la problématique de l'année complémentaire — une année de remédiation pour répondre à une des remarques formulées dans le rapport —, la réforme des cours de sciences, la généralisation de la pédagogie des compétences. Bref, un certain nombre d'éléments qui ont déjà été mis en place.

Des efforts devront évidemment encore être réalisés en matière d'enseignement. Comme cela a été indiqué lors du dernier congrès du PRL, il faudra encore amplifier les politiques permettant des connexions entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Dès que possible, il conviendra d'augmenter encore les moyens et de renforcer l'apprentissage des langues. Des efforts devront être poursuivis dans le domaine de l'apprentissage des sciences. Les résultats du rapport sont effectivement inquiétants. Sachons toutefois relativiser les choses en regardant ce qui a été fait depuis trois ans.

Enfin, une dernière remarque en ce qui concerne l'absolue nécessité, pour la Communauté française, de mettre en exergue et d'amplifier les politiques croisées avec les Régions.

Les compétences de la Communauté française et des Régions sont, en grande partie, complémentaires. Il convient donc que certaines politiques soient menées en parfaite coordination. Il est donc essentiel que le Gouvernement maintienne des contacts réguliers avec les gouvernements régionaux de manière à pouvoir mettre en place un certain nombre d'économies d'échelle et, surtout, à être le plus efficace possible. C'est vrai dans le domaine de la culture, de l'audiovisuel et de l'enseignement. Des collaborations doivent être accentuées.

Je crois que ce sont les mécanismes qui permettront à la Communauté française d'être pleinement efficace. En effet — je le rappelle et je terminerai par là — la Communauté française est probablement confrontée à une grande difficulté dans son mécanisme institutionnel: il s'agit du seul pouvoir qui n'est pas doté d'un pouvoir de taxation direct. La Communauté française peut juste gérer l'argent qui lui est alloué. Je me garderai de critiquer à nouveau cette situation — nous n'allons pas revenir en arrière — mais elle oblige la Communauté française à être extrêmement attentive. Elle ne peut se contenter d'être un pouvoir qui redistribue. Elle doit avoir une politique ambitieuse mais, puisque nous n'avons pas cette responsabilité directe devant le citoyen contribuable, il convient d'être encore plus attentif à l'utilisation judicieuse des moyens, en s'appuyant sur un plan et une vision à longue échéance.

**M. Christian Dupont (PS).** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, madame la ministre, chers collègues, je me concentrerai essentiellement sur le budget qui nous est proposé et ne vous ferai pas part de certains regrets que peut éprouver mon groupe en certaines matières. Dans une coalition, on a toujours des regrets. Ce qui importe, c'est que l'on considère que le chemin emprunté va dans le bon sens, ce que nous pensons. Je pourrais notamment vous livrer quelques regrets en matière de politique de l'audiovisuel et de l'enseignement.

Je me réjouis que, fidèle à une approche qui a largement fait ses preuves et qui est soutenue sans réserve par mon groupe, le ministre du Budget ait opté pour une approche rigoureuse et cohérente. En effet, même si le refinancement qui débute réellement lors de cet exercice 2002, promet des

marges budgétaires importantes dans quelques années, nous savons que les prochains exercices seront encore difficiles et requerront une vigilance de tous les instants. Je voudrais à la fois remercier et féliciter le ministre du Budget mais aussi chacun des membres du Gouvernement de tenir la route. Je sais combien cela peut être difficile pour eux. En effet, dans un certain nombre de domaines, comme l'enseignement et la politique sociale, certains besoins sont prégnants.

La prudence dont fait preuve le Gouvernement se justifie pour au moins deux raisons majeures. Primo, nous savions dès le départ que l'année 2002 serait difficile et nécessiterait un dépassement de la norme du CSF de 3,5 milliards. Secundo — et nous ne le savions évidemment pas au moment où le budget a été élaboré —, les événements du 11 septembre ont provoqué une crise conjoncturelle dont nous ne connaissons peut-être pas encore la durée mais dont nous percevons déjà les effets immédiats qui influent sur les paramètres économiques 2001-2002. Ces circonstances ne font que mettre davantage en lumière l'importance capitale, pour la Communauté du refinancement obtenu: sans les 302 milliards liés au refinancement que nous obtenons pour 2002, le budget aurait été en décroissance par rapport au budget ajusté 2001. Ne parlons pas de la situation que nous aurions connue s'il n'y avait pas eu l'accord de la Saint-Eloi et les 3,2 milliards de l'accord gouvernemental. Nous arrivons ainsi à près de 10 milliards. Je pense donc que, même si certains d'entre nous le considèrent toujours comme insuffisant, le refinancement de la Communauté n'est pas négligeable.

En fonction de ces deux éléments, le Gouvernement a donc opté pour une prudence d'autant plus justifiée par la situation budgétaire encore fragile de notre Communauté. Permettez-moi de rappeler brièvement quelques mesures. Pour ne pas dépenser des crédits que la Communauté ne recevra pas, le Gouvernement s'est basé sur une croissance de 1 % en 2001 et a donc décidé de mettre dans le Fonds de réserve 1,6 milliard de recettes virtuelles car calculées sur des paramètres imposés par la loi de financement mais dépassées par l'actualité. Afin de faire face à des évolutions imprévues en matière de traitements ou d'indexation, 1,5 milliard supplémentaire est ajouté au fonds. Cela permet d'alimenter le fonds de 3,1 milliards qui s'ajoutent aux 700 millions déjà immobilisés à la suite du bon résultat 2000 et 2001; 700 millions sont budgétisés pour le paiement d'arriérés ONSS, hélas prévisibles. Enfin, 400 millions sont budgétisés pour la mise en œuvre de l'accord non marchand.

D'aucuns auraient sans doute préféré une politique budgétaire plus aventureuse mais l'aventure, c'est l'aventure et, en termes de budget, c'est souvent le mur. A ceux-là, je répondrai, pour les inciter à la réserve, qu'il sera toujours temps, lors d'un ajustement, de débattre de l'utilisation d'une marge résultant d'une heureuse surprise éventuelle.

Dans l'intervalle, je rappellerai que les options de prudence et de responsabilité budgétaire adoptées par le Gouvernement se sont toujours avérées pertinentes. Tant en 2000 qu'en 2001 — deux exercices que nous savions délicats —, la gestion budgétaire a été adéquate et a permis de dégager des soldes positifs de 400 et 300 millions, aujourd'hui injectés dans le Fonds de réserve.

A ce titre, la négociation avec le CSF d'un pacte interne de stabilité et la création d'un Fonds Ecureuil s'inscrivent dans la même volonté de gérer les finances communautaires avec une vision pluriannuelle opportune. Le pacte interne de stabilité est, bien entendu, indispensable pour éviter un désastre social alors qu'un refinancement d'ampleur s'annonce. Il demandera l'équilibre et un désen-

dettement prioritaire et accéléré dès 2005, ce qui est également un gage de responsabilité budgétaire puisque des montants déterminés seront dédiés au désendettement avant toute affectation des marges.

Cela est d'ailleurs en prise directe avec le Fonds Ecureuil que le ministre souhaite instituer par décret en 2002. Ce fonds sera un outil majeur de gestion budgétaire pour les prochaines années. Au-delà du remboursement de la dette, il permet d'intervenir pour pallier le comportement parfois erratique des recettes et/ou des dépenses.

A cet égard, je ne peux évidemment clôturer cet exposé relatif à l'aspect macrobudgétaire du budget sans évoquer l'adaptation éventuelle des crédits constituant le socle des accords de la Saint-Boniface. Il n'est pas faux de dire que la mauvaise passe conjoncturelle influence négativement les marges dont disposera la Communauté dans les prochaines années. La prochaine projection pluriannuelle qui accompagne le budget est claire à ce sujet. La logique imposerait donc qu'on réfléchisse à une éventuelle adaptation de ces marges mais je pense qu'il s'agit d'une décision que nous devons prendre avec l'ensemble des partenaires.

Je souhaiterais à présent évoquer certains éléments des politiques sectorielles politiques qui, par ailleurs, seront abordées plus en profondeur par certains collègues.

Permettez-moi à ce titre de souligner prioritairement l'attention qui a été accordée à la vaccination contre la méningite C. L'extension et la dangerosité de la maladie font en effet peser une menace sérieuse sur les enfants. A cela s'ajoutait une dimension sociale puisque chacun connaît le caractère assez onéreux du vaccin, en tout cas trop onéreux pour certaines familles, ce qui est inacceptable. Je pense que chacun d'entre nous se réjouira qu'une solution permettant la vaccination des cohortes d'enfants les plus exposés dès 2002 ait été trouvée. Cela évitera également une communautarisation difficilement acceptable du dossier et par ailleurs, nous souhaitons, par rapport à un certain nombre d'interviews récentes, dont celle d'aujourd'hui, dire que nous restons extrêmement vigilants dans ce dossier, comme vous l'êtes sans doute vous-mêmes, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement.

En ce qui concerne l'accueil de l'enfant — et je ne plaiderai pas pour mon dossier personnel —, chacun notera l'augmentation sensible de la dotation de l'ONE. Cela est notamment dû à l'impact du plan de relance pour la mise en œuvre duquel l'institution déploie de sérieux efforts dans un calendrier très strict et sans doute serait-elle aidée par la présence de l'ensemble des membres du conseil d'administration aux diverses réunions qu'il organise. Peut-être n'est-il pas vraiment cohérent de déclarer que les décisions ne sont pas prises à temps alors que l'on pratique la politique de la chaise vide.

En matière de protection de la jeunesse, il convient de souligner les initiatives développées pour encadrer la suppression de l'article 53 de la loi de 1965, ce qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier, ne permettra plus au juge de la jeunesse de placer le mineur délinquant en maison d'arrêt. Le débat qui s'est fait jour en commission à ce propos et la proximité des échéances illustrent la nécessité de poursuivre sans désespérer nos travaux sur le sujet, en commission de prévention notamment, une commission dont nous rappelons qu'elle a un sens en dehors de tout problème d'actualité lié à la perception que l'on peut avoir de l'une ou l'autre personne, fût-elle ministre fédéral. Nous avons toujours dit que tel n'était pas le but de l'opération, le but ou le sens de la commission. Son sens étant de voir, dans chacune des politiques que nous menons, quelle était la dimension qu'elle pouvait intégrer ou qu'elle intégrait spontanément. Le but d'une telle commission est de réfléchir à ce qui doit être fait pour que des jeunes, dont on peut quand même prévoir les

trajectoires en fonction d'un certain nombre de paramètres connus, ne doivent pas être hébergés dans des institutions que vous avez à gérer, madame la ministre, ce qui est toujours un échec pour chacun d'entre nous et en tout cas, pour la société. C'est cet échec que nous voulons, autant que possible, éviter. Nous ne sommes pas de ceux qui stigmatisent, nous sommes de ceux qui privilégient la prévention.

En matière d'enseignement obligatoire, nous nous félicitons de la dimension sociale et humaine recouverte par la prise en charge des élèves primo-arrivants dans les classes passerelles. Cela me permettra de jeter non pas une passerelle mais un pont vers PISA tout à l'heure pour vous dire combien je pense que c'est nettement insuffisant par rapport au problème posé par les élèves d'origine étrangère que comptent nos classes, d'après le rapport de l'OCDE.

Quant à l'enseignement supérieur, le budget 2002 se situe dans la droite ligne de cette politique qui vise à renforcer structurellement le secteur. La recherche, quant à elle, bénéficie d'un suivi de restructuration important et voit de nouveaux crédits affectés à l'engagement de chercheurs post-doctorants, un secteur négligé jusqu'ici.

Quant à l'enseignement à distance, il se verra financé dans une perspective d'étude et de recherche visant à son redéploiement. Peut-être ne serait-il pas inintéressant de faire cadrer cette étude dans le sens d'un meilleur pilotage de notre enseignement, dont je reparlerai ultérieurement.

Madame la présidente, en conclusion, je souhaiterais souligner la responsabilité du Gouvernement face à un exercice budgétaire dont on savait qu'il serait difficile. Ce que l'on savait évidemment moins, c'est que la conjoncture allait se détériorer aussi brutalement.

Face à cette situation, la majorité a inscrit la prudence sur trois grands axes :

- une prévision stricte des recettes;
- une maîtrise rigoureuse des dépenses;
- une vision pluriannuelle réaliste via la négociation

d'un pacte de stabilité interne, la création d'un Fonds Ecureuil et la tenue d'un conclave budgétaire pour redéfinir les marges.

Si besoin en était, cela démontre la vigilance qui doit être la nôtre même si des marges importantes résultant d'un refinancement inespéré s'annoncent. Plus que jamais je plaide donc pour une approche systémique ou pilotée de nos compétences, pour un développement des synergies et des accords de coopération avec les autres entités et pour une utilisation rationnelle de chaque denier public.

Un mot avant de conclure définitivement sur le rapport PISA. Victor Hugo a écrit ces dernières paroles avant de mourir: « Aimer, c'est agir ». Nous aimons profondément l'enseignement, pour des raisons qui nous sont personnelles sans doute parce qu'un certain nombre d'entre nous en sont issus mais aussi parce que nous croyons qu'il a, comme devoir fondamental, de viser à une meilleure égalité dans notre société. Ce n'est pas exactement ce que démontre le rapport PISA et je suis prudent à cet égard. J'ai retrouvé une interpellation à laquelle je m'étais joint avec M. Cheron en 1995. Je lui en ferai copie ainsi qu'à vous, monsieur le ministre, qui étiez, je crois, présent. Dans cette intervention, il est dit que ce qu'il manque à notre enseignement, c'est un pilotage pédagogique. Un certain nombre d'entre vous savent que je tape sur le cou, que je martèle l'argument depuis des années dans une série d'interventions. Au cours de la négociation des accords de la Saint-Boniface, nous avons avec d'autres, amené la question sur la table et promis que serait à nouveau déposé, à la

rentrée, un document qui l'avait déjà été. Je pense qu'il répond à un certain nombre de préoccupations car bien évidemment, ce n'est pas l'ensemble de nos acteurs éducatifs, nos enseignants — qui font un travail remarquable et estimable — qui doit être remis en cause, mais ce qui manque à l'évidence dans notre système, c'est l'ajustement, le « pilotage » entre les efforts extraordinaires de ces gens. Chaque enseignant individuel est un professionnel du plus haut niveau dans notre Communauté française. Ce qui manque, ce sont les passerelles, les ponts, le maillage qui font en sorte que ces efforts soient coordonnés. Vous me reconnaîtrez, par exemple, dans le débat sur les sciences où j'avais déclaré « Peu importe l'entrée sur laquelle on se met d'accord pour dire que ce que l'on souhaite pour que l'enseignement des sciences soit tel ou tel, pour autant que ce débat qui a fait rage pendant 32 commissions ne se fasse pas au détriment des élèves. »

Je pense que quand il n'y a pas d'accord du monde scientifique et du monde politique sur ce que l'on attend d'un enseignement, il n'y a évidemment pas d'accord au sein des écoles et que l'on n'est pas dans cet enseignement ajusté, maillé, dans cet effort collectif d'enseignement; d'où notre proposition concernant le pilotage.

Voici quelques propositions concrètes pour l'immédiat. L'étude de l'OCDE révèle que nous comptons dans notre enseignement une proportion importante d'élèves d'origine étrangère. Pour eux, rapidement, immédiatement, il faut des méthodes d'apprentissage du français adaptées à leur situation particulière. Il faut savoir que ces élèves-là ne se trouvent pas uniquement dans les classes pour primo-arrivants mais dans toutes les écoles. Dès lors, diffusons des outils, essayons des instruments adaptés à ces jeunes gens qui représentent plus de 10 % de notre population scolaire.

En ce qui concerne les sciences, un certain nombre de compétences ont été laborieusement définies. Il serait intéressant que l'on réunisse les doyens de nos facultés des sciences, les professeurs des hautes écoles et les personnes qui ont conçu les différents programmes afin de voir s'il existe maintenant un plus large consensus qu'il y a un an ou deux.

Je rappelle une fois encore que le prochain échec que l'on constatera sera sans doute celui de l'enseignement de la deuxième langue après deux années d'études. Il est prévu — cela fait l'objet d'un amendement — de procéder à l'évaluation de ces cours en cinquième et en sixième et de proposer des outils d'évaluation, sous l'égide de l'Inspection de la Communauté française. Il faudrait penser à le faire. Je cherche à faire des propositions constructives et je souligne qu'il faut tenir compte du fait que notre enseignement compte beaucoup d'élèves d'origine étrangère. Sachant que certains d'entre nous sont des apôtres du bilinguisme, permettez-moi de faire remarquer qu'il faudrait s'interroger sur les mauvais résultats obtenus par le Luxembourg dans l'étude de l'OCDE et se demander dans quelle mesure le bilinguisme pratiqué par les jeunes gens au Luxembourg n'est pas un handicap lorsqu'il s'adresse à l'ensemble d'une population scolaire. En tout cas, cela mérite réflexion.

Il faut aussi se préoccuper de la formation continuée, avec un plan sérieux, organisé et cohérent, qui touche tous les enseignants et qui rende obligatoire un certain nombre de jours de formation. Il faut lancer un plan de recherche sur les problèmes prioritaires de notre enseignement, singulièrement ceux que l'OCDE a mis en évidence, et mettre au point un plan pluriannuel. Je propose un plan de législation car je pense que c'est l'actuelle législature qui doit mettre un certain nombre de choses en place.

Ces quelques propositions concrètes ne sont pas, dans notre chef, des propositions de circonstance. Je rappelle

que depuis des années, nous les inscrivons dans un ensemble beaucoup plus large, que l'on appelle pilotage, et qui est simplement un dispositif d'évaluation de la qualité de notre enseignement. Nous ne devons pas attendre les remarques de l'OCDE. Nous pouvons cerner les problèmes nous-mêmes. Nous avons des enseignants qui peuvent le faire, nous avons des chercheurs et des pédagogues qui se situent parmi les meilleurs du monde. Tous ensemble, nous pouvons faire mieux que la Finlande, et j'espère que la prochaine étude de l'OCDE le montrera. En tout cas, moi, j'y crois.

**M. Marcel Cheron (Ecolo).** — Madame la Présidente, nous sommes confrontés à un budget ajusté exprimé en francs belges et à un budget 2002 calculé en euros. Cette transition est à l'image d'une discussion budgétaire un peu particulière, prise entre plusieurs eaux. Le contexte général est lui-même très particulier. En effet, cette discussion intervient trente ans après la création, en date du 7 décembre 1970, du Conseil culturel qui a conduit, par la suite, à l'existence et, je l'espère, à la pérennité de notre institution de la Communauté française. Trente ans, c'est peut-être l'âge de raison pour une institution dont nous savons, compte tenu de la réalité budgétaire, qu'elle est viable, bien qu'elle se trouve encore dans une situation un peu paradoxale et connaisse encore quelques difficultés. Je tiens d'ailleurs à souligner la rigueur et le sérieux du ministre du Budget qui est arrivé à nous présenter un budget rigoureux sans pourtant être un budget de rigueur.

Je me limiterai à ces considérations en ce qui concerne le budget proprement dit, notant toutefois que celui-ci se situe entre deux périodes importantes pour la vie politique en Communauté française: d'une part, la Charte d'avenir adoptée la veille de la fête de la Communauté française par le Gouvernement et, d'autre part un conclave budgétaire annoncé pour le mois de janvier prochain. Différents intervenants, en particulier de la majorité, se sont exprimés à ce propos. Je n'ai malheureusement pas pu entendre Mme Corbisier mais je m'engage à lire et à relire le compte rendu intégral de son intervention.

Concernant ce moment particulier entre la Charte d'avenir et le conclave budgétaire, je voudrais relever quelques éléments qui se situent au-delà des réalités budgétaires; d'autres parlementaires de mon groupe procéderont à une analyse des différentes matières qui forment les compétences de la Communauté: Dany Smeets, Bernadette Wynants et Pierre Hardy auront l'occasion d'évoquer un certain nombre de secteurs, tels que l'aide à la jeunesse, le domaine social, l'enfance, l'enseignement et les aspects culturels.

Selon moi, il y a quatre manières de concevoir les axes transversaux qui sont au cœur des compétences de la Communauté française. D'abord, les questions de structure, d'infrastructure et de fonctionnement. Depuis des années, les infrastructures de la Communauté française se sont retrouvées dans des budgets difficiles. Nous connaissons tous la situation des bâtiments scolaires. Il est important de s'en rappeler et de trouver des remèdes. Le décret dit de la Saint-Boniface a permis de réaliser une avancée sérieuse concernant, en particulier, les dossiers d'infrastructure liés à l'école. Mais il n'y a pas que l'école: en commission, le ministre-président a fait état d'éléments intéressants, notamment en termes de cartographie du patrimoine immobilier de la Communauté française, un des aspects transversaux que je voulais souligner: il convient en effet d'avoir une image précise de la réalité de la Communauté française. En Communauté française, les matières ont un côté un peu plus transversal qu'ailleurs: on n'inaugure pas des routes ou des autoroutes; on travaille sur des matières personnalisables, qui, par nature, sont

plus difficiles à cerner. L'OCDE, dont on peut par ailleurs se demander si c'est la mission de départ, a lancé un débat qui pose globalement la question de l'«évaluation», élément fondamental que Christian Dupont appelle aussi « pilotage ». Pour la Communauté française, il s'agit là d'un outil non pas nécessaire, mais indispensable. Le débat qui va être lancé sur ce thème est fondamental.

En effet, comme je l'ai indiqué, plus qu'ailleurs, il est important d'évaluer les politiques menées en Communauté française puisqu'il s'agit de matières personnalisables. A mon sens, une telle évaluation doit se faire en deux parties au moins.

La première, classique, doit s'effectuer sur le plan statistique: il s'agit de disposer d'outils d'analyse — photographies, cartographies — mais aussi de passer du stade quantitatif à un stade plus qualitatif. C'est sur ce plan que les choses se compliquent.

Sont également à l'œuvre des grilles d'analyse qui, confrontées, peuvent être très productives. D'après un débat récent sur le fameux rapport que je ne citerai plus, il semble qu'il y ait des options, des grilles d'analyse différentes en la matière. Cependant, la diversité fait également la richesse. Il n'y aurait pas grande difficulté à obtenir rapidement une ligne claire sur ce que doit être l'évaluation la plus objective, la plus scientifique possible, s'agissant de méthodes pédagogiques, de résultats pédagogiques.

Il faut également se mettre d'accord, non sur la ou les finalités, mais sur les «nœuds», que nos amis flamands appellent différemment, et qui sont les sujets dont on devra débattre. Il ne s'agit pas de résoudre d'office les problèmes mais de procéder à un repérage le plus précis possible de ce dont on va débattre. La grande difficulté est en effet de cerner ces nœuds, les grandes options parmi lesquelles on devra un jour faire un choix. Il est préférable de bien en débattre.

Ce qui est vrai pour l'enseignement doit également l'être pour d'autres matières: je pense aux matières culturelles et à des défis importants, notamment en matière d'éducation permanente. Pour toutes ces matières au cœur de la Communauté française, il est urgent de disposer d'une évaluation et de pilotages adaptés aux défis du futur. C'est à partir de ces instruments que nous pourrions passer d'un système de réseaux à une mise en réseau. Les défis de demain nous permettront de traverser la division actuelle, souvent factice, pour aller vers des modes de collaboration plus active dans l'enseignement et dans les matières sportives, culturelles ou pédagogiques.

Voilà un des axes que je souhaitais mettre en valeur dans ce débat qui devrait dépasser le cadre strictement budgétaire et nous permettre d'avoir une analyse plus concrète des axes transversaux en Communauté française. Un autre axe que je souhaitais mettre en avant est celui de l'innovation, de la création, de la production. S'engager dans des politiques nouvelles exige bien entendu des moyens — je ne fais pas l'impasse sur cette question — mais innover doit être au cœur des compétences de la Communauté française. Le levier culturel, le levier social et l'insertion doivent avoir pour objectif la reconnaissance, l'encouragement de la créativité, de la diversité et de l'innovation.

Tout cela n'exige pas toujours des moyens budgétaires. Certes, les moyens budgétaires sont au cœur du problème mais ils doivent par ailleurs faire l'objet d'un exercice de créativité. Vous me permettrez de rompre une lance en faveur des activités sportives. Je pense qu'il s'agit, aussi, d'une compétence importante de la Communauté française. Nous avons voté, voilà plus ou moins deux ans, un décret relatif au sport. Je considère qu'il serait opportun

que nous entamions un large débat sur le sport dans toutes ses dimensions, non seulement le sport pour tous, mais aussi le sport de haut niveau, qui a un rôle à jouer dans le sport de masse. Je serais très ouvert au débat de type parlementaire qui pourrait être initié en cette matière, ainsi que l'autorise le règlement.

Il reste un dernier aspect sur lequel je souhaite insister. Il concerne les questions d'accès, de mise en œuvre des pratiques démocratiques. Je songe à cet égard à toutes les actions, à toutes les politiques relatives aux infrastructures, à la création, aux innovations, qu'il conviendrait d'analyser sous le prisme de la démocratisation, des priorités en faveur des plus démunis, tant d'un point de vue social qu'économique ou culturel, sans oublier la prévention et l'intégration, soit autant d'enjeux fondamentaux.

Je souhaitais, à travers ces axes, faire une intervention plus large que d'habitude en ce qui concerne un débat budgétaire mais je me suis ravisé car je crois que ces axes et ces leviers devraient être au centre des débats qui auront lieu au sein du Gouvernement lors du conclave budgétaire. En d'autres termes, ces axes doivent faire l'objet d'un vaste débat avant d'entreprendre une politique dont l'objectif sera de traduire concrètement la Charte d'avenir. La Charte d'avenir adoptée par le Gouvernement au mois de septembre est une déclaration politique qui a toute son importance mais le conclave du mois de janvier devra avoir l'ambition de déterminer en termes de moyens, de leviers et de pratiques, cette annonce d'un avenir meilleur pour la Communauté française.

**M. Philippe Charlier (PSC).** — Madame la Présidente, voici un an, lors de la discussion du budget 2001, j'avais commencé mon intervention en insistant sur le fait que le Gouvernement attendait le nécessaire refinancement de notre Communauté. Un an plus tard, s'il est vrai que les accords institutionnels permettent d'espérer un réel refinancement de la Communauté, on doit malgré tout redire que ce budget 2002 est un budget d'attente puisque les accords de la Saint-Boniface ne permettent pas d'espérer un réel refinancement avant la prochaine législature.

Je peux donc comprendre la frustration des ministres qui aimeraient déjà dépenser l'argent du refinancement mais qui doivent ronger leur frein et continuer à travailler dans la précarité. Pire, pour rester dans la précarité, vous avez même dû emprunter au-delà des normes CSF, ce qui signifie que les premières années du refinancement devront d'abord servir à rembourser ce surplus d'endettement.

Pour en venir aux départements sur lesquels je voudrais insister dans mon intervention, je traiterai d'abord de l'enseignement fondamental en soulignant que les engagements pris sous la précédente législature par le PS et le PSC sont bien respectés, ce qui signifie que les traitements des instituteurs et des institutrices continuent à progresser pour rattraper, à l'échéance prévue, ceux des régents et que, parallèlement à cela, les subventions de fonctionnement progressent elles aussi au rythme prévu.

De manière générale, nous constatons que les subventions de fonctionnement sont indexées de 1,84%, ce qui ne correspond pas à l'évolution de l'index entre janvier 2001 et octobre 2001, évolution qui est de 2,39%. Bien entendu, c'est à l'ajustement que le chiffre final sera connu mais nous attirons déjà votre attention sur cet index trop bas, qui vous amènera probablement à compenser cette différence à l'ajustement.

Au-delà de cela, je souhaiterais redire notre interrogation au niveau des discriminations positives. Il nous paraît effectivement rapide de revoir le décret du 30 juin 1998 sur la base d'une évaluation faite par l'inspection, ce qui signi-

fié une évaluation interne, sans le recul nécessaire d'une vision extérieure des choses.

Sans nier l'importance des moyens accordés aux discriminations positives, nous croyons qu'il n'est pas très objectif de modifier un décret qui n'a pas eu le temps d'être réellement appliqué, et donc évalué.

Une deuxième interrogation porte sur la formation continuée. Le ministre Nollet envisage effectivement une réforme pour l'enseignement fondamental ordinaire, une réforme déjà annoncée dans la presse mais qui, semble-t-il, est loin de faire l'unanimité. Nous tenons à redire l'attention que nous portons à la formation continuée et nous avons toujours considéré que le décret de 1993 était appelé à évoluer. Cette évolution doit se faire sur la base d'une réflexion que nous avons lancée ensemble en 1993. Vous vous souviendrez certainement, puisque vous avez participé à ce débat, que tous les partis s'étaient à l'époque prononcés à l'unanimité en faveur de la mise en place de cette formation continuée et qu'ils étaient par ailleurs désireux de poursuivre leur réflexion à propos de l'obligation et du contenu. Cette réflexion doit bien sûr évoluer mais il serait regrettable qu'elle aille en sens divers.

Nous avons dit tout le mal que nous pensons du décret relatif à la formation initiale. Nous tenons déjà à vous dire que si vous comptez entraver la liberté pédagogique des réseaux en imposant le contenu de certaines formations et en choisissant les formateurs, nous risquons de vous dire aussi tout le mal que nous pensons de votre projet de décret.

Nous constatons d'ailleurs, dans le budget 2002, que la seule inscription budgétaire qui augmente au niveau de la formation continuée dans le fondamental, est celle qui concerne l'interréseaux. Le fait dénote déjà les choix susceptibles d'être effectués...

Nous ne sommes pas opposés à l'interréseaux, mais à condition que si des décisions sont prises en commun, l'application de ces décisions soient laissées aux réseaux, en vertu de la liberté pédagogique.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à dire tout le mal que nous pensons de vos intentions en matière de décret. Nous avons lu dans la presse un certain nombre de déclarations. Nous ne souhaiterions pas, monsieur le ministre, qu'il y ait une trop grande distanciation entre le fondamental et le secondaire, l'ordinaire et le spécial. Nous pensons que la formation continuée vise l'ensemble des enseignants et il serait mauvais de trop distancer la formation continuée.

La cacophonie qui est de mise au sein de votre majorité, sur ce sujet comme sur d'autres, risque finalement d'aboutir à trois décrets qui appréhenderaient la formation continuée de manière différente. Ce n'est pas seulement le résultat d'une vision différente de la formation continuée; ce serait aussi le résultat de l'éclatement des compétences au sein de ce Gouvernement, que nous dénonçons depuis plus de deux ans maintenant!

Mais le point qui nous paraît le plus négatif dans votre budget concerne évidemment les bâtiments scolaires. Mme Corbisier y a fait allusion tout à l'heure: il est clair que le programme de première nécessité, qui, depuis le vote du décret, a déjà fait l'objet de tant d'effets médiatiques, pose question. Qu'est-il devenu? A l'ajustement du budget 2001, les 500 millions sont devenus 100 millions. Comme je vous l'ai dit, monsieur le ministre, vous auriez pu tout de suite inscrire 0, car pas un franc ne sera engagé en 2001 dans ce programme de première nécessité puisque nous sommes déjà à la mi-décembre.

C'est dommage et même dramatique pour les écoles dont les besoins sont grands. Beaucoup d'écoles pensaient

et pensent toujours que la suite du programme d'urgence, que vous avez tant critiqué, résiderait dans le programme de première nécessité. Aujourd'hui, ces écoles doivent déchanter.

Finalement, ce programme d'urgence n'a pas si mal fonctionné. Il y a un an, vous avez annoncé que vous alliez faire beaucoup mieux, que le retard considérable enregistré par le programme de 1996 allait être corrigé. C'est vrai qu'il a fallu du temps avant que ce programme soit mis en place car il s'agissait d'une première mais au fur et à mesure de l'avancement du dossier, les choses se sont améliorées. Aujourd'hui, on constate que le 1,2 milliard qui était prévu en 1996 est pratiquement dépensé à quelques millions près. Par conséquent, le programme aura été complètement réalisé. Cela signifie que des dizaines d'écoles ont pu bénéficier de ce programme d'urgence.

Que reste-t-il de vos déclarations d'il y a un an? Rien! La cellule qui devait être mise en place ne l'est que sur papier, son fonctionnement est bloqué parce que, entre autres, les réseaux subventionnés ne peuvent accepter le rôle que vous vous réservez dans le choix des dossiers, dans le choix des personnes qui constitueraient la cellule. Il y a des choses à ne pas faire: il faut respecter le choix des réseaux si l'on veut que tout fonctionne bien. Votre immixtion dans le choix des personnes n'est pas acceptable. Ce n'est pas ainsi que cette cellule pourra fonctionner.

En fait, le nouveau système n'ira pas beaucoup plus vite que le précédent. Je vous répète qu'il a fallu du temps pour le mettre en place. La commission inter-caractères n'était pas une si mauvaise initiative. Vous voulez faire autre chose mais nous constatons que cela ne va pas.

À côté de cela, comme je vous l'ai dit, le personnel des fonds est actuellement insuffisant pour traiter les dossiers actuels et à venir puisque le programme d'urgence sera à nouveau d'application dans quelques mois. En tant que ministre responsable pour le fonds de garantie, vous devriez au moins prévoir de remplir le cadre actuel, sinon vous ne pourrez pas accuser l'administration de ne pas faire son travail. Il est évident que si elle ne dispose pas du personnel nécessaire, elle ne pourra pas exécuter son travail correctement. Je vous avertis qu'il ne faudra surtout pas puiser, pour engager du personnel supplémentaire, dans les 300 millions du programme de première nécessité. Vous priveriez ainsi les écoles des moyens dont elles ont besoin pour garantir le fonctionnement des structures administratives.

J'en viens alors plus particulièrement au secondaire et au spécial pour constater avant tout que si l'ajustement est en diminution de 0,2%, l'initial 2002 ne progresse que de 1,1% ce qui est nettement en retrait par rapport à l'augmentation moyenne de l'ensemble des secteurs de l'enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement spécialisé, je vous remercie, monsieur le ministre, de nous avoir donné un aperçu intéressant de l'évolution des choses. L'évolution du nombre d'élèves nous interpelle tout comme vous. Les besoins sont réels et il faut les prendre en compte. Vous nous avez dit qu'une augmentation de 17% avait été enregistrée depuis 1986. Une réflexion objective sur les types d'enseignement doit être engagée. Vous nous l'aviez promise. La loi de 1970 a 31 ans et il faudra donc l'adapter au vu de l'évolution de la situation. Cette réflexion est aujourd'hui tout à fait nécessaire.

Nous ne pouvons évidemment pas faire l'impasse sur le rapport PISA 2000 qui est très défavorable à la Communauté française.

Ce rapport analyse les compétences en lecture, mathématiques et sciences des élèves à 15 ans et manifestement,

sur la base des critères de cette étude, notre Communauté est largement en dessous de la moyenne.

Ne faisant pas partie des défaitistes et ayant l'habitude de prendre les études statistiques avec beaucoup de précautions, je ne pense pas que cette étude soit exempte de critiques, ne fût-ce que par l'utilisation abusive des QCM — questionnaires à choix multiples — qui conviennent bien pour certains types d'enquêtes et certains types de populations. Mais ils ne peuvent jamais être utilisés seuls si l'on veut être objectif, surtout lorsqu'il s'agit d'une enquête internationale.

Déjà en 1995, une enquête INES OCDE faisait apparaître les mauvais résultats de la Communauté française en mathématiques et en sciences à 13 et 14 ans. Cela dit, l'élément nouveau est la lecture.

Je connais tout l'intérêt que vous portez à la lecture. Par rapport à l'étude de 1995, c'est l'élément supplémentaire que l'OCDE a pris en compte. Nous ne considérons auparavant que les sciences et les mathématiques. La lecture est peut-être le paramètre qui doit nous interpeller davantage si l'on compare les deux études.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — Pour moi, c'est le socle des socles. J'ai bien examiné cette étude. Il m'apparaît que les compétences en sciences sont effectivement tirées vers le bas parce que nos élèves ne comprennent pas les questions ni les problèmes qui leur sont posés. Cela provient d'un défaut d'exploitation de la lecture.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — C'est exactement ce que j'allais dire, monsieur le ministre. C'est un constat que tout enseignant d'une branche scientifique a pu faire: si l'on donne l'énoncé d'un problème dans un français correct, certains élèves ont du mal à le déchiffrer; si l'on donne le même énoncé sous forme de données, on résout le problème. La difficulté pédagogique ne provient pas de la matière elle-même: nos élèves ne sont pas forcément moins brillants en sciences ou en mathématiques, mais ils éprouvent des difficultés à comprendre le texte français, ce qui est évidemment dramatique. Il faut donc mener une réflexion plus globale sur l'apprentissage de la lecture dès le début des études.

On peut remettre en cause un certain nombre de méthodes. On a parlé de la méthode globale. Je n'ai pas a priori ni d'idées toutes faites à ce sujet mais l'on constate qu'au moment où les élèves doivent transformer un texte français en données scientifiques ou mathématiques, ils éprouvent de grandes difficultés. Tout enseignant qui a donné ce genre de cours le constate, peut-être encore plus aujourd'hui qu'hier.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — A propos de votre critique du QCM, observons que nos garçons réussissent mieux les questions à choix multiples que les questions ouvertes! C'est plus facile et cela ne demande aucun effort. Lorsqu'ils doivent argumenter dans une réponse ouverte, on les trouve singulièrement défailants. Je parle de nos garçons, car l'écart entre les scores réalisés par les garçons et les filles est notable.

J'en reviens à la réponse que je donnais à une interpellation de Mme Bertieaux. L'effort demandé est plus facilement accepté par les filles que par les garçons. Ils ont une culture du refus de l'effort qui me paraît la plus préoccupante dans les résultats de l'enquête PISA.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Monsieur le ministre, vous avez parfaitement raison. Cette situation se retrouve

effectivement dans tous les pays et c'est une des raisons majeures qui me fait dire qu'il ne faut pas se limiter à des QCM. Si l'on veut avoir une vision docimologique en évaluation suffisamment objective, il faut mélanger des QCM à des questions plus ouvertes pour précisément tenir compte de ces paramètres, qui procèdent de constats. C'est physiologique, c'est ainsi! C'est peut-être un élément qui fait que l'étude n'est pas suffisamment objective, si elle se centre trop sur une technique d'évaluation et non sur une technique plus large. On sait que les QCM sont plus faciles à développer que des questions ouvertes.

Pour en revenir au budget 2002, après m'être exprimé sur la formation continuée, j'aborderai le sujet de la formation en matière de filières qualifiantes. J'y attache beaucoup d'importance, notamment sur le fonds d'équipement qui s'est déjà concrétisé en Région wallonne, mais pas encore en Région bruxelloise. C'est évidemment très dommageable, car nos écoles techniques et professionnelles ont des besoins tout aussi grands dans les deux Régions. Je le regrette donc personnellement. C'est un constat que j'ai déjà fait l'année dernière.

Quant à la toujours nécessaire valorisation de notre filière qualifiante, nous insistons sur la nécessité d'assouplir les titres et les fonctions, sans pour autant brader les compétences, mais simplement pour faciliter l'accès à l'enseignement de personnes qualifiées, expérimentées qui, on le sait, font aujourd'hui cruellement défaut dans notre enseignement qualifiant, en particulier dans des branches techniques et de pratiques professionnelles.

Dans le même sens, je vous réitére le souhait que j'ai émis en commission, à savoir l'assouplissement de la commission de Bonn. Ce que Mme Dupuis a fait pour l'enseignement supérieur en faveur des artistes, vous pourriez l'imaginer également pour un certain nombre de branches techniques. Cela faciliterait aussi cette alternance des enseignants qui garderaient un pied dans leur pratique professionnelle tout en dispensant des cours dans l'enseignement technique grâce à cette formation continuée qui resterait permanente. Ce serait un plus pour notre enseignement.

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — C'est un point qui figurera prochainement à l'ordre du jour.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — Je m'en réjouis!

En terminant sur ce point, je voudrais également souligner que vous avez cru bon d'ajouter un article 6bis au décret-programme. Vous comprendrez que c'est un regret que nous réaffirmons par rapport au décret CEFA, qui est devenu un enseignement secondaire en alternance.

Selon moi, monsieur le ministre, ce changement de contrat en cours n'est jamais favorable. Malgré toutes les bonnes raisons que vous pourriez imaginer, modifier la charge horaire signifie dans le chef des enseignants une rupture de contrat. C'est toujours très mal perçu. Il me semble que vous auriez pu le faire pour les enseignants qui entraient en fonction mais non pour ceux qui étaient en fonction. Le fait que vous ayez ajouté cet amendement montre à suffisance qu'il subsistait un certain nombre de doutes. Certes, vous les avez clarifiés, et c'est tant mieux!

**M. Pierre Hazette**, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial. — L'intérêt de ces enfants qui fréquentent les CEFA me tient particulièrement à cœur. La mesure est à ma disposition et je ne pouvais pas me permettre de les en priver.

**M. Philippe Charlier (PSC)**. — C'est une bonne raison, mais les enseignants ont également une très bonne raison de

considérer qu'il s'agit d'un changement de contrat. Les deux arguments sont bons et il convient de travailler avec beaucoup de prudence lorsqu'on aborde ce genre de matière.

Je ne m'étendrai pas sur le volet relatif à la filière sport-études, le débat ayant eu lieu en commission. Je rappellerai simplement que si l'on peut se réjouir de l'ouverture de sections en football dans trois établissements, dans trois réseaux en vue de préserver l'équilibre, je dois regretter la mainmise d'un sport sur cette filière sport-études. Je souhaiterais donc qu'on aille plus loin dans l'ouverture d'autres sections, orientées par exemple vers des sports qui sont tout aussi populaires. Pourquoi pas l'athlétisme? Le tennis et le basket ou le volley sont des sports très appréciés d'un certain nombre de jeunes, qui pourraient certainement constituer des filières sport-études tout aussi valables.

Par ailleurs, je m'interrogeais, de manière générale, sur le contenu et la valeur d'un CESS qui, à mon sens, n'est pas équivalent dans toutes les filières à moins qu'il ne soit une condition de préorientation dans l'enseignement supérieur. En effet, si un étudiant a, par exemple, suivi les cours d'une filière sport-études ou une orientation davantage axée sur les mathématiques, il lui est plus malaisé de se dissocier de cette orientation, lorsqu'il s'inscrit dans l'enseignement supérieur. J'estime qu'une continuité est nécessaire dans la filière de formation. Tout comme on insiste aujourd'hui pour une continuité entre le primaire et le secondaire, une continuité s'impose entre le secondaire et le supérieur. Il y a là matière à réflexion pour considérer, à un certain moment, que le CESS a déjà fait l'objet de choix d'options et que ces choix doivent au moins guider au niveau supérieur. Nous pourrions engager cette réflexion à l'un ou l'autre moment dans nos discussions portant sur les liens entre le secondaire et le supérieur.

En conclusion, nous avons de nombreuses raisons de refuser ce budget. Vous pouvez réfuter plusieurs arguments

et je serais d'avis que cela mérite discussion. Cependant, il est un élément sur lequel vous ne pourrez récuser notre opposition, à savoir celui qui concerne les bâtiments scolaires.

En commission, je n'ai pas entendu un seul parti qui n'a pas insisté sur l'importance à accorder aux bâtiments scolaires. Qu'il s'agisse de votre secteur ou de celui de Mme Dupuis, chacun reconnaît l'importance des bâtiments scolaires.

D'ailleurs, monsieur le ministre, je vous ai interrogé à propos du cadastre, vous m'avez affirmé qu'il allait nous être présenté. J'en doute, car la Commission des experts, chargée du cadastre, est aujourd'hui en léthargie, parce que son président qui est un haut fonctionnaire a été mis à la retraite. Il a demandé à pouvoir continuer sa mission de président au sein de ladite commission. Vous ne lui avez toujours pas répondu. Cette commission, confrontée à plusieurs problèmes, a également la problématique du cadastre en charge. Cette dernière n'évoluera évidemment pas si la Commission des experts ne se réunit pas.

À cet égard, l'attente est très longue. Globalement, vous aurez compris que la question des bâtiments scolaires est un problème majeur qui se pose pour ce budget. Ce n'est pas un budget d'attente que nous dénonçons, c'est un budget de déficience, en particulier dans ce département. C'est la raison pour laquelle vous comprendrez qu'il ne pourra pas recevoir notre soutien.

**Mme la Présidente** — Nous reprendrons cette discussion cet après-midi.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 12 heures.*

Prochaine réunion cet après-midi à 14 h 30.

## SEANCE DE L'APRES-MIDI

## Présidence de Mme Schepmans, Présidente

— *La séance est ouverte à 14 h 35.*

**Mme la Présidente.** — La séance est ouverte.

## EXCUSES

**Mme la Présidente.** — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. Etienne, retenu par d'autres devoirs; M. Léonard, pour raisons de santé; MM. Keutgen, Saulmont, empêchés.

## QUESTIONS D'ACTUALITE

(Article 65 du règlement)

**QUESTIONS ADRESSEES A MONSIEUR DEMOTTE, MINISTRE DE LA CULTURE, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET A MONSIEUR MILLER, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL**

**QUESTION DE MME DEFRAIGNE: SAGA DES 30 000 ŒUVRES D'ART DE LA COMMUNAUTE WALLONIE-BRUXELLES**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

**Mme Christine Defraigne (PRL-FDF-MCC).** — Madame la Présidente, en avril 2001, je posais une question écrite à M. Miller concernant l'entreposage, le stockage et la restauration des œuvres d'art stockées malencontreusement à Braine l'Alleud et attaquées par ce fameux champignon. J'avais interrogé le ministre au sujet de l'opportunité d'un site choisi à l'époque par M. Hazette, à savoir l'ancien athénée royal d'Angleur qui offrait la superficie requise et avait l'avantage d'être situé près de l'université et de permettre l'interconnexion de différents métiers d'art et de restauration, et qui était un endroit stratégique de la région.

M. le ministre Miller m'avait répondu à l'époque que le site d'Angleur n'était peut-être pas opportun parce qu'il nécessitait différents travaux. A la fin de sa réponse, je reconnaissais sa griffe, si je puis ainsi m'exprimer. Il me disait en effet qu'il ne fallait pas entrevoir d'intérêt sous-localiste et qu'à l'époque, trois sites étaient envisagés, deux en région bruxelloise et un en région montoise. Pour des raisons évidentes, poursuivait-il, il ne pouvait dévoiler la couronne.

La presse s'est fait l'écho du choix qui s'était porté sur une école désaffectée à Mons. Le Gouvernement se serait prononcé sur une somme maximale de 50 millions. Il me

semble cependant qu'une note de l'administration défavorable au projet indique que des travaux de déblaiement, d'arasement, de désamiantage porteraient le coût à 120 millions minimum, voire 150 millions.

Quelle est l'opportunité de ce choix? Je me réfère à l'appréciation judicieuse de M. Miller qui me faisait remarquer qu'il ne fallait pas voir de critère sous-localiste pour pareille option. Par ailleurs, comment allez-vous justifier cette détermination, face à un avis négatif de l'administration et à la limite de 50 millions que semble s'être imposée le Gouvernement? Est-ce bien exact? Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions que vous voudrez bien m'apporter.

**M. Rudy Demotte,** ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports. — Madame la Présidente, madame Defraigne, le Gouvernement a effectivement, une première fois, en juin, sur la base d'une décision de principe, une deuxième fois il y a maintenant une quinzaine de jours, décidé de choisir pour lieu d'implantation la ville de Mons pour les œuvres actuellement stockées à Braine l'Alleud. Le choix s'est porté sur une aile désaffectée d'une école normale.

Quels sont les éléments qui motivent ce choix?

Il y a d'abord la déclaration de politique communautaire prévoyant la décentralisation d'un certain nombre de services. Ensuite, je confirme que la philosophie du Gouvernement n'est pas d'agir, dans ce dossier comme dans d'autres, sur la base d'un principe sous-localiste. Nous nous sommes basés sur un choix politique, consistant à respecter un engagement que nous avons pris de reconnaître à Mons un rôle de capitale culturelle à l'échelon wallon. Dans cette optique, nous avons choisi ce bâtiment, en respectant une balise financière de 50 millions inscrite dans la délibération du Gouvernement.

La note à laquelle vous faites allusion n'émane pas du service ad hoc pour estimer les coûts des travaux. En effet, ce document provient d'une personne qui n'a pas immédiatement compétence dans cette évaluation.

Par contre, la directrice architecte du service ad hoc nous confirme que le montant de 50 millions pour l'aménagement du lieu est suffisant. Puisque la balise est inscrite dans notre délibération gouvernementale, je m'y tiendrai.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Defraigne pour une réplique.

**Mme Christine Defraigne (PRL-FDF-MCC).** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, l'avenir nous dira si la balise de 50 millions sera respectée.

**QUESTION DE M. JOSSE: COUPOLE CULTURELLE MONTOISE**

**Madame la Présidente.** — La parole est à M. Josse pour poser sa question.

**M. Daniel Josse (Ecolo).** — Madame la Présidente, il y a quelques semaines, je posais déjà une question relative à cette coupole culturelle et plus particulièrement, à l'époque, par rapport à une structure existante sur le territoire de Mons, le Centre dramatique hennuyer.

Je reviens aujourd'hui sur cette question parce que vous m'aviez alors dit de manière très précise, monsieur Miller, que je n'avais aucune crainte à avoir quant à l'autonomie nécessaire de ces structures pour l'exercice de leur fonction artistique. Vous aviez aussi parlé d'une cellule de coordination pour l'ensemble de ces structures basées à Mons, ce sur quoi je suis entièrement d'accord. Une cellule de coordination est certainement nécessaire pour rechercher les meilleures convergences en termes de calendrier et sans doute aussi de gestion administrative.

Entre-temps, un nouvel élément est apparu avec le rapport intermédiaire déposé par Yves Vasseur, le chargé de mission pour la ville de Mons que vous avez d'ailleurs rencontré, monsieur le ministre. A l'occasion de votre réponse à ma question, il y a quelques semaines, vous m'appreniez que vous aviez eu avec votre collègue, M. Demotte, quelques réunions à Mons à ce propos.

Dans le rapport intermédiaire déposé par M. Vasseur, on trouve des informations assez étonnantes. D'abord, M. Vasseur dit clairement que ce projet de coupole a été suggéré par M. Demotte et vous-même, monsieur le ministre. Ensuite, j'ai été frappé par une phrase à la fin de son rapport. M. Vasseur écrit que la validation d'un projet de coupole entraînerait ipso facto la dissolution de l'ensemble des structures partenaires dans ce nouvel ensemble. Et enfin, il nous apprend que ces structures n'existeraient plus en tant que telles, étant donné qu'une nouvelle entité verrait le jour, qui ferait d'ailleurs l'objet d'un nécessaire décret, dans le style du Botanique ou du Palais des beaux-arts de Charleroi, poursuit-il.

La question que je vous pose, messieurs le ministres, est la suivante. Vous conviendrez avec moi que nous sommes très, très loin d'une simple structure de coordination dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Les responsables d'une série de structures que j'ai contactés — pas seulement le CDH, j'insiste —, m'ont indiqué qu'ils ne voyaient pas la création de cette nouvelle structure sans avoir de très sérieuses craintes pour leur autonomie en termes de création et, inévitablement, en termes budgétaires.

Ma question est très simple. Messieurs les ministres, cautionnez-vous la nouvelle structure telle que définie dans ce rapport intermédiaire du futur intendant général?

**M. Rudy Demotte, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports.** — Madame la Présidente, il est exact que nous avons rencontré un certain nombre d'interlocuteurs de Mons à propos d'un projet qui met en commun les énergies, dans le secteur tant de la création que de la diffusion culturelle en région de Mons.

Dans quelle optique? D'abord, dans l'optique de la reconnaissance de ce dont nous venons de parler, à savoir le statut de Mons, capitale culturelle de la Wallonie.

Ensuite, nous avons demandé la réalisation de cet exercice de mise en commun par souci d'économie d'échelle. Un certain nombre d'opérateurs reproduisent à l'identique des gestes qui pourraient peut-être, en cas de plus grande coordination — et j'insiste sur le terme coordination —, aboutir à un résultat dégageant des moyens à investir immédiatement dans la culture.

Enfin, aussi bien M. Miller que moi-même, nous avons voulu mettre en exergue le fait que nous pouvions apporter

un certain nombre de moyens supplémentaires à l'ensemble de l'édifice, « marchant sur ses deux jambes » de la création et de la diffusion, à condition qu'il y ait une coupole, une structure qui permette de davantage intégrer les démarches.

Sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ce cahier des charges, le Gouvernement n'a pas eu et n'a pas à prendre connaissance du rapport intermédiaire de M. Vasseur, qui ne le regarde pas. Ce qui nous intéresse par contre, c'est la finalité, ce sont les objectifs.

Nous avons à respecter l'application d'un certain nombre de décrets et nous voulons le faire en l'état. Nous avons à contrôler l'affectation des subventions, ce que nous ferons. Nous souhaitons évidemment l'un et l'autre que, dans le dialogue mis en place actuellement, les deux secteurs, qui sont forcément appelés à cohabiter dans une politique culturelle efficace de la création et de la diffusion, aient le sentiment de se retrouver.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Madame la Présidente, monsieur Josse, je suis évidemment d'accord avec ce que mon collègue Rudy Demotte a apporté comme éléments de réponse à votre question d'actualité. Je voudrais simplement y ajouter quelques détails qui relèvent davantage des opérateurs culturels qui dépendent de moi, à savoir le Centre dramatique hennuyer et Mons Musique.

De nombreuses réunions ont lieu avec les responsables du Centre dramatique hennuyer et de la Ville de Mons. L'objectif est d'arriver à avoir un projet commun dans cette ville, auquel participeraient tous les opérateurs. Nous veillons à leur garantir les moyens de poursuivre leur action et à ce qu'ils ne soient pas absorbés et engloutis dans une structure qui viendrait tout chapeauter.

Je profite donc de votre question pour rappeler au Centre dramatique hennuyer, à Mons Musique et à l'Orchestre de chambre de Wallonie que nous prenons toutes les dispositions pour maintenir leurs activités, mais bien entendu au sein d'un programme commun, à Mons.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Josse pour une réplique.

**M. Daniel Josse (Ecolo).** — Monsieur Miller, j'entends bien la réponse que vous nous donnez en ce qui concerne Mons Musique, le Centre dramatique hennuyer et l'Orchestre de chambre de Wallonie et quant à l'autonomie que vous pensez devoir leur accorder. J'en suis fort aise. Sachant que le calendrier est très restreint, en tout cas dans les propositions qui sont apparues aujourd'hui sur la table montoise, j'espère que les décisions prises donneront réellement toute l'autonomie nécessaire à des créateurs, quelle que soit la région et quel que soit le projet. L'autonomie reste à mes yeux fondamentale et je serai donc très attentif.

**QUESTION DE M. LIENARD A M. RUDY DEMOTTE, MINISTRE DE LA CULTURE, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET A MME NICOLE MARECHAL, MINISTRE DE L'AIDE A LA JEUNESSE ET DE LA SANTE, SUR « LES CONTROLES ANTIDOPAGE »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Liénard pour poser sa question.

**Albert Liénard (PSC).** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, comme beaucoup

d'entre vous, chaque matin, je consulte la presse, rapidement sans doute. Aujourd'hui, toute personne qui s'intéresse un tantinet aux sports a pu lire le titre accrocheur d'un article pourfendeur: « La lutte antidopage: toujours à deux vitesses », sous-entendu « à la Communauté française ».

Je vais synthétiser rapidement l'article en question:

1° Il dénonce le fait qu'après un an et demi « d'une annonce faite triomphalement d'un décret relatif à la santé et au sport, rien en Communauté française n'a encore été réalisé dans ce domaine ».

2° Il signale que — en tant que parlementaires, nous le savons très bien — neuf mois après le vote d'un décret annoncé lui aussi avec fracas (décret santé et sport, lutte antidopage), voté par notre Assemblée le 8 mars 1991, rien n'est encore réalisé sur base publique dans la lutte antidopage en Communauté française. Cela est déjà grave. C'est sans doute M. Demotte qui répondra au nom des deux ministres, mais j'aurais également aimé entendre Mme Maréchal. De plus, je constate que le comité consultatif n'est même pas encore constitué alors que, lors du débat en commission — certains collègues présents à l'époque s'en souviendront —, nous avons déposé des amendements pour que ce comité consultatif puisse être rapidement constitué avec des spécificités quant aux qualifications des personnes concernées. C'est vraiment regrettable parce que, finalement, on parle d'une « distorsion entre l'effet d'annonce — et c'est coutumier au sein de ce Gouvernement arc-en-ciel — et la réalité de l'application sur le terrain ».

J'aimerais, monsieur le ministre — vous n'êtes pas seul responsable, je le conçois volontiers —, vous poser les questions suivantes:

1. L'article reflète-t-il bien la réalité? Il est signé par M. Philippe Vande Weyer qui n'a pas l'habitude, me semble-t-il, de raconter des bobards.

2. Pourquoi cette carence?

3. Que vaut cette réflexion d'un fonctionnaire qui dit que si c'était Mme Maréchal, il y a six mois que ce serait fait? J'aimerais aussi avoir votre avis à cet égard.

4. Quand allons-nous enfin appliquer sérieusement ce décret qui a été voté et qui était réclamé sur tous les bancs, majorité et opposition confondues?

**M. Rudy Demotte**, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports. — Madame la Présidente, il existe en effet un problème en la matière. Nous disposons d'une commission consultative dont la composition requerrait un appel aux fédérations sportives et aux associations qui représentent le monde médical sportif.

Il avait, initialement, été prévu que les candidatures pour cette commission — importante, puisqu'elle délivrera des avis quant à l'application concrète du décret — devaient être rentrées pour le 15 septembre. Le nombre de candidatures s'étant révélé insuffisant à cette date, il a été décidé, en collaboration avec les organisations précitées, d'allonger le délai jusqu'au 10 octobre. Ne disposant toujours pas, après dépouillement, du nombre de candidats requis, nous avons lancé un nouvel appel, la date limite étant le 20 décembre.

Dès que nous connaissons les noms des différents membres de la commission, celle-ci pourra commencer à fonctionner et émettre des avis dans le domaine pour lequel elle est compétente.

Je voudrais aussi signaler que Mme Maréchal participe actuellement à une conférence interministérielle portant sur un sujet délicat, celui de la vaccination, ce qui explique son absence.

**M. Albert Liénard (PSC)**. — Madame la Présidente, j'entends bien la réponse du ministre quant à la réception tardive des candidatures, mais je voudrais rappeler qu'à l'époque, notre groupe avait déposé une série d'amendements visant à rationaliser le décret: au lieu de faire appel de manière timide au volontariat, nous préférons que chaque fédération soit obligée de désigner un délégué. La majorité ne nous a pas suivis, ce que nous regrettons vivement. Nous souhaiterions éviter que la Communauté française soit, une nouvelle fois, mal jugée par la partie nord du pays. Nous espérons dès lors que le dispositif sera rapidement mis au point. Votre collègue et vous-même aviez accordé une large publicité à ce décret. Or, sur le terrain, rien ne bouge. C'est regrettable.

**M. Rudy Demotte**, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports. — Madame la Présidente, je voudrais simplement apporter une petite précision.

M. Vande Weyer indique dans son article que des contrôles antidopage ont parfois été opérés par les fédérations. Ce n'est pas sur une base entièrement spontanée. Le nouveau décret « Sport » fixe un certain nombre de missions en la matière.

Il est donc inexact de prétendre que nous sommes dans l'incapacité totale de mettre en œuvre la politique antidopage. Par contre, celle-ci est effectivement handicapée par le fait que la commission de consultation ne fonctionne pas encore correctement.

**M. Albert Liénard (PSC)**. — Ce ne sont pas les fédérations dans leur ensemble, mais la fédération d'athlétisme qui a institué le contrôle antidopage!

**M. Marcel Cheron (Ecolo)**. — Cela vous dérange?

**M. Albert Liénard (PSC)**. — Elle a agi à titre individuel et personnel. Ce n'est donc pas une mesure générale découlant de l'application du décret.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME BERTIEAUX A M. NOLLET, MINISTRE DE L'ENFANCE, DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE L'ACCUEIL ET DES MISSIONS CONFIEES A L'ONE SUR « LES MESURES A PRENDRE POUR PREVENIR LES RAPTS D'ENFANTS A LA SORTIE DES ECOLES, DES CRECHES ET AUTRES LIEUX D'ACCUEIL »**

**M. le Président**. — La parole est à Mme Bertieaux pour poser sa question.

**Mme Françoise Bertieaux (PRL-FDF-MCC)**. — Madame la Présidente, voici environ deux semaines, un petit garçon disparaissait à la sortie de la garderie de son école. Par bonheur, il a été retrouvé sain et sauf. Malheureusement, on sait que ce n'est ni un fait isolé, ni un événement exceptionnel, puisque des enfants sont régulièrement enlevés, à la garderie ou à la crèche, par une personne autre que celle désignée pour l'emmener, que ce soit dans le cadre d'un rapt parental, à la suite d'un malentendu, d'une erreur ou d'un acte de malveillance.

Des mesures plus rigoureuses ne devraient-elles pas être envisagées quant au contrôle des personnes qui viennent chercher l'enfant à la sortie de la garderie extrascolaire, de la crèche ou du pré-gardiennat ? On a souvent évoqué l'idée d'un registre qui serait signé par la personne en question, mais ce système me semble effectivement compliqué, car les personnes affectées à la surveillance des enfants ne peuvent pas relâcher celle-ci pour accomplir ces formalités.

Ne devrait-on pas procéder autrement et demander, de manière ferme, à chaque institution de présenter le plan le plus adéquat en ce qui la concerne ? Je pense, par exemple, à l'intervention du concierge via un parlophone, à l'instauration de badges, dans le cas des établissements les plus modernes ou les plus nantis. Ici, au Parlement, nous en portons tous un, et nous ne risquons pourtant pas d'être enlevés... Pourquoi ne pas proposer aux comités ou associations de parents de réfléchir à une aide éventuelle de ceux-ci à la sortie des écoles ?

Quoi qu'il en soit, il convient d'envisager de manière sérieuse un plan qui soit concerté avec l'ensemble de ces institutions et qui responsabilise les différentes parties, afin d'éviter que de tels faits se reproduisent.

**M. Jean-Marc Nollet**, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE. — Madame la Présidente, l'enfant dont nous a parlé Mme Berieaux a, fort heureusement, été retrouvé, et cela, notamment, grâce à la surveillance exercée par les enseignants. En effet, la personne qui a été interpellée avait déjà tenté, à trois reprises, d'enlever un enfant. La vigilance des enseignants l'en a empêchée.

Vous prétendez que de nombreux enlèvements ont lieu dans notre communauté. C'est la première fois, depuis que j'occupe ce poste, que je suis confronté à un cas d'enlèvement d'enfant.

Certes, il arrive que des difficultés se posent en ce qui concerne ce qu'on appelle parfois un peu rapidement « rapt parental », lorsqu'un doute existe quant au parent — le papa ou la maman — autorisé à reprendre l'enfant.

A cet égard, une circulaire est actuellement en préparation, notamment avec la faculté de Droit de l'ULB, pour bien préciser les limites juridiques, car le cadre est extrêmement précis.

En ce qui concerne les enlèvements, une mesure du décret relatif à la discrimination positive, datant de 1998, précise que seuls ont accès aux établissements les parents ou les personnes dûment mandatées. Chaque pouvoir organisateur et chaque direction d'école doivent bien entendu appliquer cette disposition décrétole, en fonction de leur situation.

Selon moi, il restera, dans certaines situations, impossible d'empêcher une personne extérieure à la famille de tenter d'emmener un enfant, car ce sont parfois quatre cents, voire cinq cents papas ou mamans, qui se présentent, en l'espace d'une heure, à la sortie de certaines écoles.

Et donc, on ne pourra que continuer à faire appel à la vigilance tant des enseignants que des parents. Il y a tout intérêt évidemment à ce que parents et enseignants se connaissent et à ce que les parents entre eux se connaissent également.

Dans les crèches, le problème est différent car le nombre d'enfants est moins important. Les procédures sont claires : lorsque ce n'est pas l'un des parents qui vient chercher l'enfant, le responsable prend contact avec les parents et tant que ce contact n'est pas établi et qu'il n'y a pas de confirmation du nom de la personne chargée de reprendre l'enfant, l'enfant reste dans le milieu d'accueil.

Ce type de mesure est impossible dans tout l'enseignement. Bien sûr, nous en avons appelé à une plus grande vigilance des enseignants et des parents. On a rappelé les dispositions prévues dans le décret que certaines écoles avaient peut-être oubliées ou négligées.

**Mme Françoise Bertieaux (PRL-FDF-MCC)**. — Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa réponse. Je ne parlais pas de la multiplication des enlèvements, j'ai fait allusion à des malentendus car parfois ce n'est pas la personne désignée qui se présente. Quant au contexte de la garde des enfants que vous avez évoqué, je reste inquiète et je pense que cela relève de la problématique des rapt parentaux. En effet, j'ai constaté les listes énormes dont disposent les services d'accueil des écoles. On y lit des remarques concernant chaque enfant telles que « ne peut partir avec papa » ou « ne peut partir avec maman » ... J'estime que les surveillants des garderies ne peuvent assimiler des listes aussi longues et qu'il faut prendre des mesures.

#### QUESTION DE MME DEFRAIGNE A M. MILLER, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, SUR « LA SUPPRESSION D'EMISSIONS CULTURELLES A LA RTBF. »

**Mme la Présidente**. — La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

**Mme Christine Defraigne (PRL-FDF-MCC)**. — *La Libre Belgique* de ce week-end se faisait l'écho, dans un petit entrefilet, de l'éventualité de la suppression, pour des raisons budgétaires, de deux émissions culturelles à la RTBF : « Intérieur Nuit » et « Œuvres en chantier ».

En commission de la Culture et de l'Audiovisuel, nous avons travaillé pendant de longues semaines à la définition des missions de service public et du contenu du contrat de gestion idéal que vous venez de renégocier avec l'institution. On peut évidemment déplorer que nous n'ayons pas eu l'occasion d'en débattre préalablement au Parlement. C'est précisément l'objet des propositions de loi qui sont déposées relatives au contrôle que l'on peut exercer sur les entreprises publiques autonomes, à savoir que ces contrats de gestion fassent l'objet d'un débat préalable et d'un contrôle suivi par le Parlement.

Au fil des mois, vous avez répété votre souci de voir la RTBF répondre à ses missions de service public et vous avez exprimé l'intérêt que vous portez aux émissions culturelles. Je sais qu'en tant que ministre, vous n'avez pas un pouvoir de coercition immédiat et direct sur la programmation. Il y a certes un conseil d'administration mais il y a tout de même un contrat de gestion à exécuter. Je souhaiterais savoir si vous entendez réagir à cette information. Dans l'affirmative, comment comptez-vous procéder ? Allez-vous agir via un contrôle renforcé a posteriori du CSA et des missions afin de vérifier si la RTBF exécute parfaitement ses missions de service public ? La suppression d'émissions culturelles est selon moi un exemple de dérapage et de méconnaissance du contrat de gestion. On pourrait en citer d'autres : j'étais présente à une assemblée hier soir où l'on citait la mauvaise qualité d'une émission qui ne semblait pas correspondre à l'exécution de ses missions.

Je vous remercie des précisions que vous voudrez bien m'apporter.

**M. Richard Miller**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — J'ai comme vous, pris connaissance de cette information par la presse. J'ai également été contacté

par plusieurs responsables des émissions concernées par cet examen qui est en cours au sein de la RTBF. Je pense qu'une réunion se tient encore à ce sujet, cet après-midi.

On évoque l'éventualité de la suppression de deux émissions culturelles en radio ainsi que la réduction du nombre de magazines en télévision. Il s'agit de magazines-phares de la RTBF comme « Autant savoir » ou « Au nom de la loi » ... Ces magazines sont actuellement au nombre de neuf par saison et l'on envisage de les réduire à sept.

Face au débat en cours, je vais m'assurer que les décisions qui seraient prises ne visent pas à contourner — ce sont les termes utilisés par des responsables de la RTBF — le nouveau contrat de gestion que nous avons négocié et qui, comme vous l'avez rappelé, avait fait l'objet d'un débat parlementaire et de recommandations votées par ce Parlement. J'ai tenu compte de ces recommandations lors de l'élaboration du contrat de gestion. J'ai même été plus loin puisque je prépare un projet de décret instituant ce débat parlementaire et prévoyant des garanties quant au bon aboutissement des missions de service public du contrat de gestion. Ce projet sera bientôt déposé au Parlement.

J'ai saisi les commissaires du Gouvernement et je leur demande d'être particulièrement attentifs aux arguments invoqués pour supprimer ou réduire l'une ou l'autre émission. En cas de suppression d'émission, il faut voir ce qui sera mis en place et si la nouvelle programmation permettra ou non d'assumer les missions de service public du contrat de gestion.

Je veillerai à avoir des garanties que la RTBF, si elle change sa programmation estimant qu'il est préférable de modifier certaines émissions, d'en supprimer, d'en créer d'autres mieux adaptées, continue à remplir ses missions. Faute de garanties, je demanderai aux commissaires du Gouvernement d'exercer le droit de recours contre les décisions de suppression des émissions.

Je ne peux pas être plus clair. Soit cela s'inscrit dans une véritable volonté d'appliquer correctement le contrat de gestion, soit les commissaires du Gouvernement ont le sentiment qu'il s'agit d'une manœuvre de contournement. Dans ce cas, je leur demanderai d'activer leur droit de recours contre les décisions qui seront prises.

**Mme Christine Defraigne (PRL-FDF-MCC).** — Je vous remercie, monsieur le ministre. Je me félicite de cette initiative que vous avez prise. J'espère qu'elle sera efficace.

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**EXPOSE GENERAL DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**PROGRAMMES JUSTIFICATIFS — FASCICULES A ET B — TABLEAU BUDGETAIRE 2002**

**PROGRAMMES JUSTIFICATIFS — ANNEXES — TOMES I, II, III & IV**

**PROJET DE DECRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDS BUDGETAIRES, LE PASSAGE À L'EURO, L'ENSEIGNEMENT ET LES BÂTIMENTS SCOLAIRES**

*Reprise de la discussion générale conjointe*

**Mme la Présidente.** — Nous reprenons la discussion générale conjointe des projets inscrits au point 1 de l'ordre du jour.

La parole est à Mme Cornet.

**Mme Véronique Cornet (PRL-FDF-MCC).** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, c'est plus particulièrement concernant les compétences du ministre Noller, relatives à l'enfance, que je souhaite intervenir.

D'abord, nous constatons avec optimisme que le budget consacré à l'enfance en 2002 progresse de près de 3 % par rapport à 2001, mais de près de 10 % par rapport à 2000. Cela traduit concrètement le souci du Gouvernement de placer la petite enfance au centre de ses préoccupations, comme cela avait été indiqué dans la Déclaration de politique communautaire et la Charte d'avenir communautaire. Cependant, l'accroissement des moyens financiers disponibles doit s'accompagner de réformes structurelles et indispensables dans ce secteur et principalement, faut-il le rappeler, au niveau de l'Office de la naissance et de l'enfance.

Depuis l'analyse institutionnelle du mois de juin de cette année, l'ONE a été mis au pied du mur et placé face à ses responsabilités par rapport à son fonctionnement mais aussi, et surtout, par rapport à son existence même. L'Office doit changer et il tente de mener ces opérations de réforme à bon port. Pour sa part, le Gouvernement doit accompagner la relance dudit organisme et surveiller de près l'accomplissement des objectifs poursuivis ainsi que la volonté de dépassement de certaines contraintes et lourdeurs de la part de la structure et de certaines composantes de celle-ci.

Je reviens sur la problématique budgétaire proprement dite. Le budget 2002 de l'ONE doit, dans le respect des prescrits légaux, être joint au budget général des dépenses de notre Communauté Wallonie-Bruxelles. Or, il est absent ! On doit donc exiger de l'Office qu'il respecte mieux ses obligations mais aussi qu'il prouve sa détermination et sa volonté de voir la réforme s'installer pleinement. Un budget doit répondre à de grands principes mais il doit aussi être vrai. Par là, je veux dire qu'il doit tenir compte réellement des dépenses à couvrir, du déficit existant mais qu'il doit aussi se référer aux mécanismes d'analyse plus performants et plus indicatifs que sont la comptabilité analytique et les projections pluriannuelles, lesquelles font toujours défaut aujourd'hui.

Concernant les milieux d'accueil, un ou plusieurs arrêtés d'application sont en gestation. Ce travail aura inévitablement des conséquences sur la gestion et le fonctionnement des milieux d'accueil subventionnés mais également des milieux d'accueil non subventionnés. Nous aurions aimé voir le Parlement associé à cette démarche.

Actuellement, deux tiers des places d'accueil contrôlées par l'ONE sont subventionnées alors qu'un tiers émane d'initiatives privées. Il me semble qu'à côté des grosses structures collectives qui représentent une part très importante du budget de l'ONE, il est primordial de maintenir une offre de plus petites structures, essentiellement non subsidiées, mais mieux réparties en Communauté française et tenant mieux compte des besoins réels de proximité et de facilité d'accès exprimés par les parents. Il faut pouvoir maintenir une offre dont les coûts ne doivent pas aller croissant pour les parents, ce qui aurait comme insidieux effet d'annuler la portée de mesures positives telles l'augmentation des déductions fiscales pour frais de garde.

Dans le cadre de l'accueil, il est également essentiel de tenir compte de paramètres multiples tels que des formations de qualité déjà dispensées au personnel et qui intègrent des aspects tant psychopédagogiques et sociosanitaires que des aspects de gestion responsable et qui sont reconnues par l'ONE. On peut y ajouter des aspects liés à la forfaitarisation dans le cadre de la contractualisation voulue par le ministre, à l'accroissement du taux d'occupation des places ou à la nécessité d'un travail de contrôle et d'inspection rigoureux mais qui doit éviter de se formaliser dans des aspects tatillons ayant pour conséquence néfaste de limiter l'initiative personnelle. Pour nous, la problématique de l'encadrement des enfants ainsi que la question des gardiennes bruxelloises francophones s'inscrivant chez *Kind en Gezin* plutôt qu'à l'ONE sont des préoccupations qui doivent trouver des solutions raisonnables.

Enfin, j'en viens au Fonds Houtman. Ce fonds est né en 1989 à la suite d'un legs à l'ONE et son terrain d'action s'intègre dans la politique de prévention et de protection de la mère et de l'enfant développée par l'ONE, en portant une attention spécifique aux personnes les plus fragiles et souffrant de difficultés diverses. Le capital dudit fonds est évalué à près de 600 millions tandis que le budget annuel moyen pour investissement tourne autour de 30 millions en faveur, notamment, de recherches et actions dans des domaines tels les abus sexuels d'enfant, la bienveillance, l'amélioration de la qualité du suivi prénatal, etc. La gestion saine suppose dès lors que les moyens humains soient mis à disposition de l'organisme et que la compétence des personnes qualifiées ne soit pas systématiquement remise en cause.

Le 6 décembre 2000, monsieur le ministre, il y a plus d'un an, je vous posais une question écrite sur des règles de comptabilité et de gestion du fonds. A ce jour, et malgré des rappels ici même, je dois prendre acte de votre refus de me fournir une réponse, mais je ne désespère pas.

Pour terminer mon intervention, je souhaite mettre en exergue quelques réalisations positives. Tout d'abord, le budget 2002 tient compte de l'augmentation des rémunérations dans le secteur non marchand, ce qui est une concrétisation très positive dans le contexte de la revalorisation du secteur.

On se félicitera également des moyens accordés aux centres de vacances pour l'année prochaine. Avec le décret de 1999 et les arrêtés qui ont été pris dernièrement, les plaines, les colonies et les camps vont pouvoir envisager leur mission avec plus de professionnalisme, de rigueur, un meilleur bagage en matière de formation et une reconnaissance de leur rôle en matière d'épanouissement de l'enfant et de prise en charge des enfants issus de milieux défavorisés.

En matière de politique de l'accueil extra-scolaire, les projets commencent à se concrétiser et de nombreuses communes ont soutenu l'initiative, prouvant par là leur souhait d'une meilleure coordination des politiques

d'accueil. Les objectifs poursuivis à travers les compétences régionales et communautaires, à savoir des subventions en infrastructure et en équipement, la création d'initiatives ou le renforcement de celles existant déjà, une meilleure information auprès des parents, l'engagement d'un coordinateur dans les communes et le soutien à la réalisation d'un état des lieux doivent être soutenus en tenant compte des difficultés budgétaires que connaissent les communes.

Je conclus en insistant sur l'importance que représente à nos yeux la réforme de l'Office de la naissance et de l'enfance. Au terme des 300 jours impartis, nous pourrions tirer des conclusions et nous ne manquerons pas de le faire. Nous pourrions, espérons-le, envisager l'avenir avec une vision plus large, soutenue par les différentes réalisations et les améliorations qui auront été acquises.

**M. Maurice Bodson (PS).** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, dans ce débat budgétaire, je souhaitais que l'accent soit mis sur un secteur important dont la Communauté est responsable: le sport.

En ce qui concerne les matières sportives — la division organique 26 —, quatre enseignements importants peuvent être tirés de la lecture du budget 2002 concernant la volonté politique du ministre en ce domaine: l'anticipation de la reconnaissance de nouvelles fédérations qui s'organisent sur une base communautaire, l'assainissement progressif de la situation financière du Fonds des sports, la créativité par la mise en œuvre de moyens visant la création d'un Observatoire du sport et la cohérence via le maintien des projets initiés en 2001 relatifs à l'éthique, la féminisation de la pratique sportive et l'accroissement des crédits consacrés à la promotion du sport et à l'insertion sociale par le sport.

L'enveloppe globale connaît une croissance de 11 %, ce qui n'est pas négligeable et constitue un signe fort de soutien à un secteur qui en a besoin.

La prise en compte de la scission de quatre fédérations sportives ainsi que de l'assainissement de la situation du Fonds des sports sont effectivement deux priorités dans le domaine du sport. En effet, d'une part, il est essentiel qu'un mécanisme inéluctable dans notre paysage institutionnel — l'organisation sur une base communautaire — ne porte pas atteinte à la capacité de la Communauté française de poursuivre les subventions qu'elle octroie sur la base du décret du 26 avril 1999. D'autre part, le Fonds des sports nécessite aussi un apport financier important et d'autres mesures progressives.

Enfin, il faut encore souligner l'octroi d'un crédit en vue «de la recherche et du traitement des informations sportives» pour les sportifs de haut niveau.

Rappelons tout de même que l'évaluation de la performance sportive est une préoccupation importante du secteur qui observe jalousement ce qui existe en France, à savoir l'Insep, l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

Dans les limites budgétaires que nous connaissons, j'ai donc à cœur d'affirmer que le choix opéré est la meilleure réponse possible, dans la situation présente.

De plus, ce dispositif complète l'initiative prise en 2001 de favoriser l'évaluation des athlètes via les universités — recherches pluriuniversitaires. Le sport de haut niveau, est-il besoin de le rappeler, a des retombées non négligeables sur la pratique sportive d'une population, lorsque les résultats engrangés par nos sportifs sont à la hauteur et que les médailles foisonnent. Il est donc important de se doter d'outils fiables susceptibles de permettre d'améliorer les performances de ces élites.

Enfin, je ne cache pas mon plaisir lorsque je constate que les crédits consacrés à l'insertion sociale par le sport ont pratiquement doublé depuis l'initial 2001, notamment avec l'opération Été-Jeunes.

Bien sûr, le travail pour renforcer une politique sportive cohérente et efficace en Communauté française reste conséquent et les pistes d'actions fourmillent.

Mais, en conclusion, je dirai que les joutes sportives qu'il nous reste à disputer ne doivent pas occulter les victoires engrangées!

**M. Pierre Hardy (Ecolo).** — Madame la Présidente, malgré un contexte budgétaire difficile, la Communauté française continue à s'inscrire dans des projets tout à fait significatifs sur le plan symbolique.

Ainsi, je me réjouis du suivi de l'organisation des classes passerelles: mise en application du décret, formations spécifiques, mécanismes permettant d'attribuer des heures NTPP en l'absence de classes passerelles. Nous avons pu faire le point en commission sur cette thématique et l'aspect symbolique positif qu'elle comporte.

Je suis également heureux de voir le budget de la formation continuée, que ce soit dans le fondamental ou dans le secondaire. Ici aussi, il s'agit d'accentuer à l'avenir le recours à ce type de pratique. C'est un élément important pour permettre aux différents acteurs de construire des pratiques de changement social et culturel. Je soulignerai l'importance de l'interréseaux ainsi que des budgets permettant de remplacer les enseignants en formation. La formation des formateurs et des directeurs me semble tout aussi fondamentale.

En outre, je salue la poursuite et la continuité de la politique menée en discrimination positive. Ce recentrage permet aux acteurs de mieux s'organiser, tout en reconnaissant une difficulté pour ceux et celles qui se situent à la limite des critères et vivent mal ce recentrage. A ceux-ci, il serait intéressant d'expliquer ce que la nouvelle modalité de calcul, en lien avec le refinancement, leur apportera. Ce mécanisme me semble tout à fait significatif de choix politiques.

Pour ce qui est des ACS puéricultrices, je suis satisfait d'observer une amélioration de leur condition, même si tout n'est pas encore parfait. Le passage à un horaire 4/5 constitue une reconnaissance de leur travail.

Le fonds d'impulsion pour les écoles de devoirs est un élément essentiel en termes de choix politique, puisqu'il s'inscrit dans l'idée de l'émancipation sociale et de l'éducabilité de tout un chacun.

J'ai conscience que nous devons amorcer les pompes du changement social et culturel du champ éducatif, surtout pour mieux l'alimenter demain. Nous sortons du tunnel, et c'est peu dire.

Par rapport au travail autour du thème « Violence et assuétudes » effectué dans le secondaire, il serait intéressant que nous puissions nous appuyer en commission sur les recherches effectuées notamment à la demande du cabinet. Elles nous aideraient à mieux appréhender certains phénomènes, afin de dépasser les stéréotypes et les peurs.

En ce qui concerne les différents projets de médiation scolaire en collaboration avec l'Aide à la jeunesse, je rappelle que les huit projets qui permettent une collaboration entre le secteur éducatif et le secteur de l'Aide à la jeunesse sont fondamentaux dans la mesure où ils permettent à des secteurs différents de communiquer et, surtout, d'éviter des logiques de relégation. Il serait heureux de permettre à ces projets de démarrer plus tôt.

**M. Philippe Henry, vice-président,**  
*prend la présidence du Parlement*

Je voudrais donner mon point de vue quant au décret-programme concernant les CEFA et, tout d'abord, sur les heures des professeurs de pratique, je vous fais part d'un premier élément: soit nous étions dans un alignement de ces 22 à 30 heures, avec tout le problème des licenciements; soit, comme vous le disiez vous-même, nous nous situions dans une logique de dualisation des personnels, c'est-à-dire les anciens dans l'ancien système et les nouveaux dans le nouveau système avec, me semble-t-il, toutes les difficultés qui peuvent en découler.

Troisième élément, celui qui a été choisi: par rapport à un nouveau décret qui a une certaine ambition, ces huit heures permettent un meilleur champ d'application. Ces choix ont été faits, ils sont peut-être discutables, mais c'est bien ceux-là que nous avons voulu mettre en avant.

Dans le cadre de nos débats en commission, nous avons aussi évoqué la participation. Lors des débats sur le Conseil de participation, il me semblerait intéressant de pouvoir imaginer des processus de participation à la base, dans la classe, c'est-à-dire réserver un temps de travail pour que les jeunes, les médiateurs scolaires, les éducateurs ou autres puissent poser leurs questions dans le cadre des conseils de participation. Selon moi, c'est à partir de là que l'on arrivera à mettre en évidence des choses intéressantes qui pourront être traitées dans le cadre de ces conseils.

Je voudrais encore souligner deux éléments fondamentaux.

En ce qui concerne l'étude réalisée par l'OCDE — et ce n'est pas nouveau pour notre Parlement ni pour les gens qui analysent un peu la machine éducative telle qu'elle fonctionne en Communauté française — nous visualisons les processus de dualisation qui sont à l'œuvre. Je pense que c'est le défi auquel nous sommes confrontés: rendre notre système éducatif équitable. C'est un premier élément et je pense que, dans ce sens-là, un pilotage de notre système éducatif nous aidera à mettre en place des balises et des leviers qui nous permettront de travailler. Nous devons aller au-delà des mots, l'équité sociale d'un système éducatif est fondamental dans ce que nous vivons aujourd'hui.

Un deuxième élément me frappe. Nous parlions tout à l'heure du sens de l'effort. Celui-ci doit avoir un sens à travers des pratiques pédagogiques; il devient alors tout à fait naturel même si les choses sont parfois difficiles.

Nous avons commencé nos travaux en commission en parlant de l'augmentation du nombre d'élèves dans le spécial, ceci doit continuer à nous interpeller ainsi que l'ensemble des phénomènes de relégation qui sont à l'œuvre. Nous avons réussi l'accès à l'école pour tous, nous sommes aujourd'hui confrontés à la réelle démocratisation de notre système éducatif.

Comment pourrions-nous aussi répondre à la demande d'enfants ou de parents qui désireraient mieux s'intégrer dans un enseignement classique?

Je pense donc que malgré une situation budgétaire difficile, on peut observer à divers endroits des choix qui démontrent toute notre attention aux désaffiliés du système scolaire pour concrétiser mieux encore des choix politiques forts, à savoir le droit à l'égalité des acquis, le « tous capables » et l'éducabilité de tout un chacun.

**M. André Bouchat (PSC).** — Madame la Présidente, je m'adresserai plus particulièrement au ministre Miller. Je connais votre petite déception, monsieur le ministre, quand vous dites que vous n'avez pas toutes les images que vous

méritez et qu'une chaîne vous boude. Personnellement, je trouve que vous êtes omniprésent dans la presse et que vous êtes très médiatique. Mais peut-être ne méritez-vous pas encore les vacances auxquelles vous aspirez car vous avez toujours de nombreux problèmes à résoudre. J'ai néanmoins confiance en vous, vous êtes tenace, j'ai d'ailleurs la même ténacité que vous, nous sommes donc faits pour nous rencontrer au moins sur un dossier que nous connaissons tous les deux par cœur. Cependant, pour ma part et pour la RMBI je ne reçois aucun ordre et personne ne m'en donne, je suis comme un électron libre, je vais, je viens et j'analyse à ma guise. Je vais évidemment vous parler de la RTBF et de la saga RMBI.

Le 23 novembre, un journaliste de la presse nationale titrait « RTBF: des soucis et des hommes ». Je pense que ce journaliste aurait pu titrer « RTBF + RMB + RMBI = des soucis, des zones d'ombre et beaucoup de points d'interrogation ».

Après avoir critiqué la RTBF, une vieille dame vénérable qui a quelques rides, vous êtes devenu un ministre de tutelle habile. Vous nous avez mis autour d'une table pour nous faire participer à un grand show médiatique afin d'élaborer le contrat de gestion entre la RTBF et la Communauté française. Ce contrat devait être le point de départ d'une nouvelle RTBF dotée de missions nouvelles plus adaptées à son statut d'entreprise autonome à caractère culturel.

Après de nombreux atermoiements, vous dénonciez avec assez bien d'énergie « l'aculture », avec un alpha privatif, et de nombreux commissaires vous rejoignaient à cet égard, tout en se disant que la RTBF était confrontée à des nécessités financières.

La semaine dernière, en commission, vous avez avoué vos grandes appréhensions par rapport à la RTBF. Je partage totalement cette inquiétude. En effet, que constate-t-on au niveau des revenus dans le budget 2002 de la Communauté française? Très peu, pratiquement rien.

La dotation de la RTBF n'a pas fondamentalement changé, même si vous avez prévu quelque 160 millions d'indexation. C'est trop peu, me semble-t-il, au regard des nouvelles missions qui ont été assignées à la RTBF: le bus des régions pour 40 millions, la radio de nuit pour 15 millions, la coupe du monde de football qui a été magnifiquement négociée pour 80 millions et les 100 millions de coproductions. Ces nouvelles missions font en sorte que la RTBF devra rapidement faire face à un trou de 300 millions, y compris le manque de recettes publicitaires lié non pas à la saga de la RMB — RMBI mais qui a simplement été annoncé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Ce dernier vous a mis au courant et vous avez d'ailleurs bien voulu le reconnaître en commission.

Nous savons tous que pour produire des spectacles, des émissions de qualité, il faut beaucoup de recettes. Une intervenante a dénoncé tout à l'heure le fait que la fièvre d'économie qui s'empare de la RTBF frappait aussi des productions culturelles et elle a bien fait de vous sensibiliser au fait qu'il était question de supprimer les émissions *Intérieur nuit* et *Œuvres en chantier*. Selon le journaliste, ces émissions sont déjà pénalisées parce qu'elles sont programmées à des heures très tardives.

Voilà, monsieur le ministre, ce à quoi la RTBF réfléchit depuis déjà plusieurs mois; en outre cette saga irréaliste mais tragique — financièrement parlant — qui se prénomme RMBI vient encore noircir ce tableau.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur l'historique de ce très mauvais feuilleton, mais au moment où l'endettement colossal de la RMBI peut avoir demain des conséquences désastreuses sur la RMB, et donc sur la RTBF, nous conti-

nuons à nous poser des questions. Je vous les ai posées en commission mais vous n'y avez pas répondu:

Qui a pris la responsabilité de signer jusqu'à fin 2000, les rachats inconsidérés de filiales à l'étranger? Jusqu'où a été l'irresponsabilité dans ce dossier? Une politique d'achat inconsidérée a eu lieu qui a provoqué un trou de trois milliards! On a acheté des filiales à l'étranger, était-ce là la finalité d'une régie publicitaire d'une radiotélévision de service public?

Où en est l'audit promis pour établir les responsabilités?

M. Ducarme dit qu'il convient d'avoir la même attitude pour les administrateurs publics que pour les administrateurs privés. Peut-être parlait-il plutôt de M. Druite que de la présidente; mais peu me chaut. Personnellement, je voudrais cantonner mon propos aux seules responsabilités.

Je pense que M. Ducarme et M. Wahl avaient la même opinion en ce qui concerne la responsabilité des administrateurs publics. Cette responsabilité à laquelle vous ne répondez pas et que nous appelons de tous nos vœux, monsieur le ministre Miller, tracasce et inquiète les 2000 employés de la RTBF. A l'heure où vous envisagez d'organiser des élections sociales libres à la RTBF — ce dont je me réjouis — nous pensons qu'il serait bon d'avoir une représentation la plus fidèle et la plus transparente du secteur à tous les niveaux, y compris au niveau supérieur. Je vous rappelle, monsieur le ministre, que tout administrateur de société ne peut poser des actes contraires aux intérêts de cette même société.

Enfin, puisque nous parlons de transparence et de responsabilité, je pense que dans ce dossier aussi, votre Gouvernement devrait accorder ses violons ... Le ministre Demotte semble vouloir entrer dans la danse en remettant en cause les conditions du moratoire conclu entre la RMBI et la BBL. Et M. Hasquin lui rentre dans les plumes en affirmant que le moratoire ne sera pas remis en question! Il est franchement temps que chacun reste à sa place et que la vente par appartements, au mieux, des intérêts de la RMBI et donc de la RTBF puisse avoir lieu en toute sérénité.

Revenons-en, monsieur le ministre, au problème d'aujourd'hui:

Je suppose, après avoir lu le communiqué de presse lénilifiant du conseil d'administration de la RTBF, qu'il y a eu un accord sur les divergences de vues et d'appréciation entre le ministre Demotte et Mme Crombez, la présidente.

Dépassons donc cette cacophonie et dites-moi, monsieur le ministre, au-delà de ce communiqué de presse de vendredi dernier, si le nœud du problème a été tranché. Pour moi, cela revient à vous demander que le financement des dettes ne soit pas assuré par la seule RTBF.

Dans la copie du moratoire qui est en ma possession, je constate, à l'article 1<sup>er</sup>, que c'est la RTBF seule qui assume toutes les pertes. Notez que les signataires de ce moratoire sont la Régie, la RMB, la RMBI, la RTBF en présence du partenaire privé qui ne s'engage pas. Lui, il écoute, se frotte les mains et attend que la RTBF comble les trous.

Le premier article stipule clairement: Engagement de la RTBF de continuer à exécuter les deux contrats de concession de régie publicitaire et de mandat de gestion administrative et de cession de créances sans en modifier le contenu, les modalités et les délais de paiement, la BBL ayant pris note de la compensation qui a été mise en place entre les deux contrats.

Pour le moment, je veux oublier cette très mauvaise escapade de Mme Crombez et de M. Van der Sand en Allemagne. Je sais que la perte comptable est là; elle est de

l'ordre de 822 millions. Ce n'est pas une perte financière à proprement parler pour la RTBF même si, in fine, elle sera quand même obligée d'intervenir.

Je veux oublier cette escapade pour ne pas mettre trop d'huile sur le feu, mais je peux vous dire que, lorsque les marchés auront été conclus, je reviendrai, avec la même opiniâtreté que vous, pour savoir quelles sont ces responsabilités. Au-delà de toute politique politicienne, il vous appartiendra, en tant que ministre, d'assumer ces responsabilités et de proposer des sanctions à l'encontre des personnes qui ont commis des fautes lourdes.

Vous saviez que j'allais intervenir dans ce sens; vous n'êtes donc certainement pas surpris par ma question. Je tiens à dire devant l'assemblée que vous avez la volonté de voir clair mais qu'il y a parfois des empêchements de politiques avec un « p » minuscule qui interdisent à des mandataires publics d'aller jusqu'au bout de leur mission.

Le deuxième point du budget qui m'intéresse dans l'audiovisuel sont les télévisions locales et communautaires.

Pour la première fois depuis des années, vous avez donné — comme on dit en wallon — « une rawette » aux télévisions communautaires. Vous avez donné deux millions en plus. C'est peu pour 12 télévisions communautaires mais votre budget étant tout à fait impécunieux, c'est un geste que nous pouvons apprécier à sa juste mesure.

Un autre problème va se poser à toutes les télévisions communautaires, c'est la RMB qui rétrocédait aux télévisions communautaires entre 15 et 30 millions de francs de recettes publicitaires. Je vous en ai entretenu en commission.

A mon sens, le problème est que la télévision communautaire de Bruxelles a traité avec la régie de publicité de France 2 et France 3 et qu'aujourd'hui, Vidéotrame, c'est-à-dire la fédération des télévisions communautaires, va emprunter la même voie. Cela fera non seulement perdre de 15 à 30 millions à la RMB mais ouvrira aussi la porte à un nouvel opérateur publicitaire de France 2 et France 3. Quand ce maillage publicitaire des douze télévisions communautaires existera, il y aura encore une part de gâteau en moins pour la RTBF car la régie de publicité de France 2 et France 3 risque, grâce aux 12 télévisions communautaires, de grignoter une bonne part du gâteau publicitaire. Plus grave: si les recettes publicitaires diminuent de jour en jour, c'est peut-être l'avenir même de la presse qui est en jeu. Vous avez bien voulu en convenir en commission. En effet, la presse reçoit un pourcentage des recettes publicitaires. Il s'agit en quelque sorte d'une rétribution compensant la possibilité pour la RTBF de diffuser des publicités. Un litige est en cours depuis des années. D'une manière très savante, les responsables de la RTBF affirment qu'il s'agit d'un pourcentage du produit net tandis que la presse écrite prétend qu'il s'agit d'un pourcentage des recettes brutes. Le litige porte quand même sur une somme d'un milliard.

Voilà des questions qui nous paraissent essentielles et qui méritent une réponse. Elles s'inscrivent dans la suite logique des événements survenus à la RMB/RMBI.

Pour quitter ce domaine, monsieur le ministre, tout en restant dans l'audiovisuel, je rappelle que vous vouliez un Conseil supérieur de l'audiovisuel à la française, assurant une certaine transversalité. Le cadre est mis en place mais les moyens financiers permettant d'engager le personnel suffisant font défaut. Le Conseil est donc dans l'impossibilité d'assumer correctement ses responsabilités.

Voilà les remarques que je souhaitais vous adresser. Pour conclure, je me permettrai de rappeler vos propos

concernant AB3. Vous avez dit que vous aviez établi un cahier des charges extraordinaire lorsque vous avez voulu rompre le monopole de cette télévision privée qui vous boude. Nous pouvons bien sûr marquer notre accord à ce sujet, notamment parce que vous avez imposé un pourcentage de productions propres. Or, mis à part les journaux télévisés, nous cherchons toujours dans cette chaîne autre chose que les séries américaines qui vous donnent la migraine. Comme nous tenons beaucoup à la clarté de votre cerveau, nous voudrions savoir quand vous vous livrez à l'évaluation d'AB3 pour mettre fin à des pratiques qui me paraissent pour le moins douteuses. Pour cette chaîne, l'alpha privatif est de mise sur le plan culturel et, comme vous, nous n'aimons pas les séries à bon marché, qu'elles soient américaines ou européennes.

**M. Michel Huin (PRL-FDF-MCC).** — Monsieur le Président, je commencerai mon intervention par trois constats, pour la développer ensuite par rapport à l'examen des différents documents budgétaires étudiés en commission du Budget et des Finances.

Premièrement, les maîtres-mots du Gouvernement pour l'ajustement 2001 et le budget 2002 sont identiques à ceux des budgets précédents: la prudence et la prévoyance, en un mot, de la constance dans la gestion des deniers publics.

Deuxièmement, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants aux débats pour la sérénité de ceux-ci et leurs aspects constructifs. J'en veux pour preuve l'adoption consensuelle d'un amendement à l'ajustement 2001 par rapport au financement du vaccin contre la méningite C.

Le deuxième ajustement n'implique aucune modification importante des recettes. Le total des dépenses fonctionnelles reste stable et un montant de 322 millions alimente le Fonds d'égalisation des budgets déjà crédités de 400 millions lors du premier ajustement. L'utilisation de la capacité d'emprunt en 2001 respecte la limite fixée par le Conseil supérieur des finances, c'est-à-dire 3,2 milliards. Cet ajustement est avant tout un ajustement technique dont les résultats globaux en recettes et en dépenses sont globalement identiques à la future répartition des résultats de 2001.

Les recettes institutionnelles dépendent en tout ou en partie de l'évolution de paramètres économiques. Le Gouvernement opte dans son budget 2002, pour une croissance de 1 % et une inflation de 1,5 %, ce qui a une incidence déterminante sur les recettes principales. Je n'entrerai pas ici dans les débats « techniques » sur les évolutions probables ou non des recettes institutionnelles, ce débat ayant eu lieu en commission.

Je relèverai cependant un certain nombre de nouvelles recettes propres à 2002. Vu la régionalisation de la radio-redevance, cet impôt communautaire est remplacé par une dotation annuelle compensatoire correspondant à la moyenne des perceptions des trois dernières années.

Le refinancement du « Lambermont » s'établit en 2002 à 3,235 milliards par rapport au refinancement communautaire global de 8 milliards en 2002.

Une nouvelle recette de 950 millions provient du pourcentage du bénéfice de la Loterie nationale qui échoit à la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Les dépenses laissent peu de marge de manœuvre aux politiques nouvelles, étant donné l'importance des masses salariales dans le budget des dépenses (85 % des moyens).

Les pourcentages des dépenses fonctionnelles restent stables d'exercice en exercice, n'empêchant pas une réorientation ou une nouvelle affectation des moyens si

nécessaire. Les commissaires ont observé cette volonté politique d'efficacité dans la gestion gouvernementale des deniers publics.

Les dépenses non fonctionnelles se caractérisent par la constitution de provisions diverses dédicacées (non-marchand: 400 millions, provision d'index: 1,2 milliard, provision ONSS: 700 millions, ...). Les intérêts de la dette communautaire — 6 milliards — dépendent de l'évolution du stock de dette et des taux d'intérêt la structurant. Les amortissements de la dette (8,6 milliards) sont réempruntés automatiquement et leurs montants sont réinscrits en recettes. Ils n'influent en rien sur l'équilibre budgétaire mais bien sur la composition de la dette. La dette indirecte devient la dette directe.

Le Fonds d'égalisation établi en 2001 à 722 millions est crédité de 3,1 milliards en 2002.

Une baisse conjoncturelle prévisible de 1,5 milliard, une possible indexation supplémentaire des traitements de 1 milliard, un éventuel dérapage de la masse salariale de 500 millions et d'autres événements dont l'occurrence est aléatoire pourraient épuiser rapidement ce Fonds budgétaire.

Les dépenses s'élèvent à 260 milliards et les recettes à 254 milliards. Manquent donc 6 milliards, aurait dit La Palisse. Ce solde net à financer de 6 milliards comprend la capacité d'emprunt autorisée par le Conseil supérieur des finances, 2,5 milliards et un emprunt complémentaire de 3,5 milliards. L'équilibre général du budget 2002 s'inscrit dans la discipline du plan interne de stabilité de notre institution. Les emprunts complémentaires de 2000 et 2002 d'un montant de 7 milliards ne sont permis que si, et seulement si, l'équilibre structurel est atteint en 2005 et le désendettement dès 2006. Il y va de la crédibilité de la Communauté et de sa survie.

Pour conclure, le budget 2002 respecte les principes budgétaires classiques (vérité, spécialité, annualité, ...) mais fait face à un degré d'incertitude difficilement quantifiable et qualifiable. Le Gouvernement a donc choisi une hypothèse réaliste et prudente en ce qui concerne les paramètres déterminants, les recettes et les dépenses. Le ou les ajustements futurs 2002 permettront aux masses de recettes et aux masses de dépenses d'être concordantes avec la réalité économique de plus en plus évanescence.

*Mme Françoise Schepmans, Présidente,  
reprenant la présidence du Parlement*

**M. André Bailly (PS).** — Madame la Présidente, du fond du cœur et armé de mes convictions à ce propos, j'espère que c'est une des dernières fois que nous serons contraints d'adopter un budget austère pour un secteur aussi fondamental que l'enseignement, au moment précis où des indicateurs alarmants témoignent de la santé précaire de notre système éducatif.

Néanmoins, je ne peux que me réjouir du fonctionnement de certaines innovations décrétales. Ainsi, l'enseignement en alternance, s'il n'a pas encore donné sa pleine mesure, semble bien accueilli tant par les entreprises que par les acteurs de terrain, d'autant que la promesse de révision des statuts et barèmes des coordonnateurs et des accompagnateurs devrait être prochainement concrétisée. Je voudrais simplement rappeler qu'il conviendra, dans quelque temps, d'effectuer une évaluation de cette réforme de l'enseignement en alternance.

En ce qui concerne la mise en application du décret instituant des classes-passerelles afin d'y accueillir tempo-

rairement les élèves primo-arrivants, il est réjouissant de constater que le besoin est rencontré puisque, selon nos informations, 23 classes-passerelles ont été créées jusqu'à présent pour l'enseignement fondamental et 22 pour l'enseignement secondaire. En outre, des élèves primo-arrivants ont, à notre grande satisfaction, déjà pu rejoindre des classes de l'enseignement ordinaire.

Dans le cadre de la maîtrise des socles de compétences, il est bien entendu indispensable que le cursus d'apprentissage d'une seconde langue ne connaisse pas de fracture entre le niveau primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire. Il faut donc concevoir les programmes de manière à harmoniser les apprentissages lors de ce passage et encourager les élèves à ne pas modifier leur choix d'option de seconde langue lors de l'entrée dans l'enseignement secondaire. C'est également au début de l'apprentissage d'une langue étrangère qu'il convient de créer des contacts avec des pratiquants de cette langue cible afin de mieux sensibiliser les enfants à l'utilité de la connaissance d'autres langues.

Que le ministre de l'enseignement fondamental exprime sa satisfaction de voir s'amenuiser le nombre de jours annuel de congé de maladie à son niveau de compétence — 16 jours par an — ou que le ministre de l'enseignement secondaire s'inquiète d'une augmentation de ce même nombre auprès de ses agents — 15 jours par an — on constate tout simplement que ce nombre est quasi identique pour tous les enseignants de ces niveaux. L'existence d'une possibilité de thésaurisation annuelle non utilisée de 15 jours de congé de maladie nous contraint à nous interroger sur les raisons pour lesquelles les enseignants semblent avoir négligé cette possibilité offerte par la dernière réforme des congés de maladie.

Quant à la problématique de l'état de nos bâtiments scolaires, c'est avec une réelle impatience que nous attendons la publication du cadastre révélateur, n'ignorant pas que la situation empire chaque jour et que manifestement la commission mise en place dans le cadre du décret relatif aux travaux de première nécessité ne fonctionnant pas, de nombreux dossiers urgents risquent de rester en souffrance. Ce n'est certainement pas la meilleure image qu'on puisse donner d'une gestion responsable.

**M. Dany Smeets (Ecolo).** — Madame la Présidente, je voudrais vous livrer quelques réflexions concernant les sujets traités en commission de la Santé et des Matières sociales en commençant par l'Aide à la Jeunesse. Le budget de ce secteur pour l'année 2002 est d'abord celui de l'effectivité de l'abrogation de l'article 53. Ceux qui ont écouté Christian Dupont tout à l'heure savent qu'il s'agit de l'article qui permet aux juges de mettre en prison un mineur pour 15 jours maximum et qui sera abrogé à partir de 2002.

Le problème a été pris à bras-le-corps par la ministre de l'Aide à la Jeunesse. Elle offre aujourd'hui un peu plus de 400 réponses individuelles supplémentaires très diversifiées, pour un coût total de 40 millions. C'est probablement un record en efficacité.

Elle a prévu une augmentation des moyens affectés aux SPEP, qui auront notamment pour mission de pratiquer la médiation, une augmentation de 92 places dans les centres d'accueil spécialisés qui n'en comptaient que 60 jusqu'à présent et un système pour libérer beaucoup plus rapidement les places en IPPJ, en assurant un suivi post-institutionnel grâce à l'engagement, dans votre budget, monsieur le ministre, de 12 nouveaux éducateurs qui vont réaliser ce travail.

Hormis les 40 millions cités, rappelons aussi que depuis 1999, les 50 places prévues en IPPJ sont devenues effectives.

Après différents travaux de restauration et d'aménagement, on est passé de 27 places couvertes à 50 places effectives aujourd'hui. Il reste peut-être à activer les cinq places réservées aux mineurs meurtriers qui sont — et l'on ne peut que s'en réjouir — actuellement sous-employées.

Au vu de ce que je viens de décrire, je crois que les juges ont à présent les moyens de travailler efficacement, même s'il demeure important de rester en contact régulier avec eux pour évaluer la situation et cadrer les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Il faut aussi rappeler leur surcharge de travail, qui résulte du manque de moyens affectés par le fédéral et qui pèse finalement d'une façon non négligeable sur les besoins de placements rapides.

Un regret seulement, madame la ministre, puisque malgré votre créativité et votre imagination, on doit bien constater le peu d'attention porté par l'ensemble du Gouvernement au secteur de l'Aide à la jeunesse. En effet, si l'ensemble du budget de la Communauté française Wallonie-Bruxelles progresse de 6,6 %, le budget de l'Aide à la jeunesse n'a reçu que 2,2 % de moyens supplémentaires.

L'effort s'est concentré sur les mineurs délinquants, effort que j'ai souligné et que je salue, mais on doit bien reconnaître la réalité du peu de moyens nouveaux affectés aux autres services, lesquels doivent souvent se contenter d'une simple indexation, qui ne s'applique d'ailleurs pas à tous les types de subsides, alors que nul ne peut nier les besoins et les efforts fournis dans le cadre de la réforme du secteur.

J'en appelle donc à l'ensemble du Gouvernement pour qu'il n'oublie pas le secteur dans le partage des moyens lors de l'ajustement.

Je sais que, pratiquement partout, les besoins sont inéluctables et qu'il faut sans arrêt faire des choix cruciaux, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'enfants ou de jeunes en difficulté, ce qui justifie, semble-t-il, une attention particulière.

En ce qui concerne les soins de santé, je souligne l'effort réalisé pour la vaccination contre la méningite de type C, ainsi que le ciblage sur le dépistage du cancer du sein, qui permettent d'affecter les moyens là où la prévention est la plus efficace.

En ce qui concerne l'enfance, je voudrais souligner la meilleure reconnaissance et la valorisation des écoles de devoirs. Je me réjouis donc, avec mon collègue Tiberghien, de l'accroissement du crédit pour la formation des personnes travaillant dans le secteur.

En ce qui concerne le sport, je partage l'analyse de M. Huin, mais je tiens aussi à souligner la diminution des allocations de base consacrées au développement et à la pratique du sport féminin, qui nous laisse tous assez marris. J'ai bien entendu les explications positives du ministre en commission mais il faut persévérer pour atteindre l'objectif initial. Une approche complémentaire en termes d'activités sportives pour les enfants, en parallèle avec la pratique sportive des mamans, reste une voie à développer dans le budget.

**M. André Namotte (PSC).** — Madame la Présidente, madame et monsieur les ministres, mon intervention concernera surtout le secteur culturel et, particulièrement, la lecture publique. Cependant, j'évoquerai également brièvement les domaines de la jeunesse et de l'éducation permanente.

Dans bon nombre de secteurs culturels, le budget est en augmentation : les centres culturels, le théâtre, la musique, les arts du cirque, les lettres et la promotion du livre, la jeunesse, l'éducation permanente, le patrimoine et les arts

plastiques, le cinéma, la RTBF et les télévisions communautaires.

Les secteurs en statu quo sont l'aide à la presse, les langues régionales et la médiathèque. Enfin, dans trois secteurs, le budget est en diminution. La lecture publique subit une baisse de 9,4 millions, la danse de 7,3 millions et la langue française de 4 millions. Avant de parler de la lecture publique, je ferai une remarque relative à la DO 23. Dans le programme 2, secteur Jeunesse et Education permanente, à l'article 33.40 — Formation d'animateurs volontaires — 297 000 euros sont prévus, comme l'année dernière, soit environ 12 millions de francs, alors que cet article qui est en statu quo connaîtra sans doute une importante envolée, puisque l'application du décret relatif aux centres de vacances entraînera une augmentation de l'offre de formation. Déjà actuellement, cette subvention ne couvre que la moitié des besoins des mouvements de jeunesse en matière de formation d'animateurs socioculturels. Il est donc nécessaire de revaloriser ces subsides.

Dans le secteur de la lecture publique, selon l'enquête PISA 2000, nous occupons la 25<sup>e</sup> position, derrière la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie et devant la Grèce. Nos établissements recensent deux fois plus de très mauvais lecteurs, soit 15,9 %, que les établissements flamands qui en comptent 7,6 %.

Les réactions ne se font pas attendre. Dans *La Meuse — La Lanterne* du 6 décembre 2001, le ministre Pierre Hazette déclare :

« Aujourd'hui la bibliothèque n'est plus l'élément central de l'école. Elle n'est plus l'élément vivant autour duquel est bâtie l'école. Et le poste de bibliothécaire est devenu rare. » Son souhait consisterait, dès lors, à pouvoir replacer le livre au centre du processus d'apprentissage. Idéalement, il faudrait prévoir un minimum d'un poste de bibliothécaire à mi-temps dans chaque école. « Même les bibliothèques publiques, termine le ministre, ont aujourd'hui des difficultés à mettre en place des ateliers de lecture, des activités dans le cadre scolaire ... »

Et pour cause, au moment où l'OCDE révèle ces résultats désastreux en matière de lecture, le budget 2002 de la Communauté française se propose de réduire de plus de 9 millions de francs son intervention dans les bibliothèques publiques. Le poste consacré à la langue française subit le même tir destructeur en se voyant imposer une réduction de plus de 40 %. Au même instant, en Flandre, les bibliothèques publiques disposent d'un budget cinq fois supérieur, dépassant ainsi largement les deux milliards de francs. Là, on s'est battu pour faire entrer le « livre-plaisir » dans la vie des habitants. Ici, on vit dans une espèce d'état de choc, prévu par les milieux professionnels. Deux constatations s'imposent. Tous les secteurs dépendant du ministre Demotte sont en augmentation. Chez le ministre Miller, sont en augmentation les secteurs qui ont monopolisé les médias et sont descendus dans la rue. Malheur à ceux qui n'ont pas joué la carte médiatique.

Le budget consacré à la lecture publique passe de 432,4 millions de francs à 423 millions. Il est inférieur à celui de l'an 2000 et nous retournons ainsi au siècle précédent.

Plusieurs observations s'imposent.

Dans ce secteur des bibliothèques publiques, les sommes consacrées aux subventions-traitements sont soit en régression soit en statu quo. L'article 33.10 consacré aux bibliothèques de droit privé est diminué de 800 000 francs et passe de 55,3 millions à 54,5 millions. Par rapport à 2000, il diminue de 3,9 millions. Or, cet article sert à payer les subventions mais aussi les contrats-programmes aux bibliothèques de droit privé. En 2002, budgétairement, il ne

pourra y avoir de reconnaissances ou de nouveaux contrats dans ce secteur. On risque même des pertes de reconnaissance!

Pour les bibliothèques de droit public — article 43.09 — une augmentation de 300 000 francs est enregistrée: on pourra offrir une demi-subsidation supplémentaire.

Dans le domaine des subventions consacrées au personnel, les commentaires suivants doivent être faits.

En 2002, aucune reconnaissance nouvelle ou contrat-programme nouveau proposé par le Conseil supérieur des bibliothèques publiques ne pourra entrer en vigueur. C'est dommage pour les pouvoirs organisateurs qui, depuis deux ans, essaient de mettre leur bibliothèque en concordance avec les exigences très importantes du décret sur la lecture publique. Ils ne pourront être reconnus, faute de moyens budgétaires... Tout cela n'est pas très sérieux! C'est, de plus, contraire aux déclarations de M. Miller au Conseil supérieur des bibliothèques le 3 octobre 2001 où il déclarait: « avoir défendu bec et ongles le budget de la lecture publique », ce qui lui avait permis d'obtenir 180 000 euros pour les bibliothèques publiques et 11 000 euros pour les bibliothèques privées.

Le montant des subventions-traitements en lecture publique est au niveau le plus bas en Communauté française. Le ministre Demotte vient de faire passer, en juin dernier, celles consacrées à l'éducation permanente et la jeunesse à 850 000 francs par animateur, tandis qu'en lecture publique, elles restent bloquées à 655 000 francs.

Ce n'est pas normal car la Communauté ne revoit pas ses exigences à la baisse en matière de lecture publique: c'est le seul secteur où, pour être reconnu bibliothécaire, il faut être titulaire d'un graduat au minimum.

De plus, les subventions sont versées en quatre tranches, alors que dans les autres secteurs, elles sont versées en début d'année — parfois, elles s'étalent sur deux exercices.

Deuxième constatation face au budget de la lecture publique: les articles consacrés aux animations dans les bibliothèques — 33.14 pour les bibliothèques de droit privé et 43.05 pour les bibliothèques de droit public — n'ont subi aucune évolution et restent bloqués respectivement à un million de francs belges et à 4,4 millions de francs belges. De nombreuses bibliothèques se sont vu refuser une maigre subvention pour des animations sur le livre, en direction des jeunes notamment: au mois de juin 2001, il n'y avait donc plus d'argent sur cet article.

Troisième remarque: malgré les promesses fermes faites au Conseil supérieur des bibliothèques, il n'existe pas d'article budgétaire permettant à ce Conseil d'organiser des actions propres de réflexion ou d'animation de son secteur. Les autres conseils, de la Jeunesse ou de l'Éducation permanente, disposent, quant à eux, d'un article propre de 1,5 million de francs belges environ.

Préciser comme le ministre l'a fait en commission qu'il lui était impossible de créer un nouvel article budgétaire dans ce budget est contraire à la vérité puisque dans la même division organique 22, programme 2, concernant les lettres, il crée trois nouveaux articles — 33.01, 33.02 et 33.03 — consacrés respectivement à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD, du livre de jeunesse et du conte, pour un montant total de 10 millions de francs belges.

Notons par ailleurs que ces trois articles ne proviennent d'aucun décret ou d'aucun processus relevant de l'incontestablement dû, contrairement aux autres.

Quatrième constat: l'informatisation des bibliothèques reste incontestablement dans le creux de la vague

malgré les promesses. En 1999, monsieur le ministre, votre prédécesseur M. Hazette annonçait à la presse qu'il obtiendrait 180 millions de francs belges pour équiper les bibliothèques publiques d'ordinateurs et d'outils informatiques adéquats. Vous vous êtes voulu plus modeste, annonçant, le 3 octobre 2001, au Conseil supérieur des bibliothèques un accord à hauteur de 20 millions, accord emporté de haute lutte « *mano a mano* ». Là encore, le ballon se dégonfle puisqu'à la Région où j'ai posé la question la semaine dernière, on ignore tout de cette politique croisée; par contre, on fait état d'un subventionnement des bibliothèques avec la Communauté germanophone depuis trois ans et de politiques croisées avec les centres culturels et les musées.

Cinquième observation: depuis 2000, deux nouveaux articles budgétaires sont apparus, à savoir le 01.01 et le 01.02. Le 01.01 est intitulé « Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques » et passe de 9 millions de francs belges à 5,9 millions, soit une diminution de 35%. Quant au 01.02, intitulé « Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française », avec deux années à 29,4 millions de francs belges et une baisse à 21,3 millions en 2002, son utilisation est beaucoup plus étrange. C'est par le biais de questions parlementaires que j'ai posées, que l'utilisation de cet article a été quelque peu explicitée. Certes, monsieur le ministre, vous prenez la précaution de rappeler que l'intitulé n'est pas entièrement consacré à la lecture publique. Vous avez raison, car l'examen attentif des 63 sociétés ou associations subventionnées fait apparaître qu'aucune ne relève de la lecture publique.

Cependant, le constat est accablant. En voici trois exemples:

— 9,9 millions de francs belges sont accordés à l'asbl CIVA s'occupant d'architecture et relevant donc manifestement d'un autre article budgétaire, mais son président est M. Hasquin, ministre-président de la Communauté française;

— une aide de 2 millions de francs belges est octroyée au « Journal du samedi » pour « la couverture de l'actualité littéraire en Communauté française », alors que l'aide à la presse a son article spécifique.

— L'asbl ABBAC-Wallonie se consacrant à l'art plastique reçoit en un an 5 millions de francs belges, soit autant que pour la prise en charge de l'animation dans toutes les bibliothèques de la Communauté française.

J'arrête ici mon énumération. On trouve de tout dans cet article 01.02, qui est vraiment un article fourre-tout! Cela pourrait être risible ou simplement déontologiquement méprisable si la lecture publique n'affichait pas un cruel manque de moyens: il faut le dénoncer avec vigueur!

Artificiellement, depuis trois exercices budgétaires, on gonfle les articles consacrés à la lecture publique de près de 30 millions de francs belges, puis, on les lui pompe, en douceur, vers d'autres secteurs, alors qu'à titre d'exemple, pour la même période, on refuse un subventionnement de 100 000 francs belges à une des deux associations belges professionnelles reconnues par la Communauté française, dont la FIBBC qui avait investi 200 000 francs belges pour une étude portant sur les lecteurs, les bibliothèques et l'accès à la lecture.

Deux conclusions à l'analyse de ce secteur:

— Première conclusion: l'intérêt que porte la Communauté Wallonie-Bruxelles au secteur des bibliothèques est bien au-dessous des missions qu'elle voudrait lui confier. Les parlementaires de cette Communauté ont reçu ce

7 décembre une supplique du Conseil supérieur des bibliothèques publiques, indiquant qu'une augmentation budgétaire de 15 millions de francs belges pour 2002 était indispensable pour simplement laisser survivre les bibliothèques! Nous ne pouvons donc rester insensibles à l'appel de ce conseil pluraliste. C'est pourquoi nous suggérons de modifier la division organique 22 comme suit. On pourrait ajouter à l'article 33.14.11 un montant de 100 000 euros prélevé sur l'allocation de base reprise à l'article 01.01.11. Pour les mêmes raisons, on pourrait ajouter 180 000 euros à l'article 43.05.11, toujours en provenance de l'allocation de base du 01.01.11. Nous proposons également de relever l'allocation de base de l'article 33.10.15 pour permettre d'augmenter les bibliothécaires permanents de 50 000 francs belges, par exemple. On devrait par ailleurs augmenter l'allocation 43.09.15, afin de permettre de nouvelles reconnaissances. Enfin, pour tenir les promesses faites concernant l'informatique, il faudrait créditer l'article 52.11.51 d'un montant adéquat en vue de l'informatisation des bibliothèques. On pourrait le prélever — un débat a eu lieu à ce sujet — sur l'article 52.21 de la division organique 20 qui rassemble l'aménagement et l'équipement de la Direction générale de la culture.

— Deuxième conclusion: on assiste à une perte d'identité publique de la lecture. Le mouvement avait été initié il y a sept ans par la commune de Jodoigne, lieu rempli de symboles, qui avait demandé à la Communauté française le retrait de sa reconnaissance comme bibliothèque publique. Elle estimait en effet que les exigences de la Communauté en matière de qualification du personnel, de niveau des collections, de superficie étaient démesurées par rapport au budget communal. Le secteur de la lecture publique fut ainsi privatisé à Jodoigne avec des règles propres à la seule entité. Aujourd'hui, dans l'arc-en-ciel, on assiste à une dispersion des moyens qui auraient pu revitaliser le secteur de la lecture publique. Les exemples sont clairs: en novembre 2001, la ministre Mme Arena crée en Région wallonne une société appelée «Dessous». L'investissement de base est de 5 millions de francs belges et 10 millions de francs belges d'abonnements sur le budget wallon pour offrir, pendant un an, une revue technique aux personnes fréquentant les formations de la Région wallonne.

L'impact de cette opération n'aurait-il pas été plus important s'il avait été conduit avec les bibliothèques publiques pour mettre à la disposition des consultants un ensemble de revues techniques dans un programme d'ouverture au plus grand nombre? Le budget annuel investi dans cette opération est huit fois supérieur aux abonnements qu'offre la Communauté française à ses bibliothèques publiques! En novembre 2001 toujours, le ministre-président Hasquin lance dans les magasins Cora de Liège une opération d'information sur la problématique de l'illettrisme, avec un budget de 1,5 million, sans que les bibliothèques publiques de la région soient associées à la démarche. Dans le cadre de cette opération, des chèques-lire sont distribués comme des tickets de réduction sur des paquets de poudre à lessiver...

Ce mardi 11 décembre, votre collègue Charles Michel lance, avec vous et avec la Région bruxelloise, l'opération 10 000 chèques-lire de 400 francs, qui seront distribués aux communes le 23 avril pour une campagne intitulée « Je lis dans ma commune ». Les bibliothèques ne sont pas associées à l'opération et la découvrent via les pouvoirs communaux. Or, nous savons que l'utilisation de ces chèques donne lieu, à l'instar des chèques-repas, à certaines dérives. Dès lors, nous ne pouvons que nous interroger sur l'efficacité de l'opération.

Enfin, dernier exemple: le chèque-lire fait l'objet d'un article spécifique dans le budget des lettres et il est en augmentation d'un million de francs.

La nouvelle logique semble donc témoigner d'un manque d'intérêt pour les bibliothèques publiques. Il faut par conséquent introduire de toute urgence certains correctifs dans le budget consacré à ce secteur et mener une réelle politique globale en faveur de la lecture.

**M. Marcel Neven (PRL-FDF-MCC).** — Madame la Présidente, budgétairement parlant, l'année 2002 ne pouvait être fondamentalement différente de 2001.

En effet, même si le refinancement de la Communauté française commence en 2002, l'essentiel de ce refinancement ne sera sensible que lors des années suivantes.

Par conséquent, des politiques nouvelles nécessitant des inscriptions budgétaires importantes ne pouvaient être attendues, d'autant plus que le projet de budget présente un déficit de 3,5 milliards au-delà du déficit maximum recommandé par le Conseil supérieur des finances.

Les effets de la loi de financement de 1989 consécutive à la deuxième phase de la communautarisation de 1988 sont de plus en plus lourds et il faudra encore quelque peu attendre pour pouvoir profiter du refinancement obtenu par le Gouvernement.

Cependant, les trois ministres gérant nos trois niveaux d'enseignement ont pu, par des décrets déjà votés ou sur le point de l'être, ainsi que par différentes mesures de gestion, montrer dans quelle direction ils comptaient avancer.

Ce sont les bâtiments scolaires qui subissent le plus les effets du manque de moyens. Chacun des ministres dans la partie de la gestion qui le concerne — Fonds de garantie pour M. Nollet, bâtiments scolaires de la Communauté française pour M. Hazette et Fonds des bâtiments scolaires communaux et provinciaux pour Mme Dupuis — a admis que la situation était grave et donc, du même coup, a reconnu qu'une priorité devait être accordée à ce volet de leurs attributions. Je pense que peu nombreux sont ceux qui ne partagent pas cet avis.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Vous avez laissé retirer les 400 millions!

**M. Marcel Neven (PRL-FDF-MCC).** — Oui, madame Corbisier, mais nous attendons surtout l'argent supplémentaire qui doit venir. Vous en êtes sans doute consciente...

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Du retrait des 400 millions? Nous n'en sommes pas responsables!

**M. Marcel Neven (PRL-FDF-MCC).** — La responsabilité du manque de moyens vous incombe. Nous n'avons pas voté la loi de financement.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — L'ajustement budgétaire prévoit le retrait de 400 millions dans le programme d'urgence sous prétexte d'aller plus vite. L'avez-vous remarqué?

**M. Marcel Neven (PRL-FDF-MCC).** — Il a fallu prendre cette décision en l'absence de moyens supplémentaires.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Pas du tout, c'est inscrit depuis deux ans mais on allait soi-disant

aller plus vite qu'avec le 1,2 milliard. Finalement, on les retire!

**M. Marcel Neven (PRL-FDF-MCC).** — N'essayez pas de faire l'impasse sur la politique que vous avez menée pendant dix ans.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Depuis trois ans...

**M. Marcel Neven (PRL-FDF-MCC).** — Nous avons obtenu ce que vous n'aviez pu obtenir précédemment. Voilà la différence!

M. Nollet a cependant proposé à notre assemblée un décret que celle-ci a voté, concernant les travaux de première nécessité et qui se situe dans la ligne du décret sur les mesures d'urgence voté en 1996. Quelques préoccupations nouvelles ont cependant été mises en évidence: la volonté de trouver une procédure plus rapide, la limitation des travaux subventionnés à des montants moins élevés et, aussi, l'imposition de critères plus précis pour départager les demandeurs.

C'est un décret que nous avons soutenu, mais nous voulons cependant souligner que son exécution doit se faire avec la collaboration active de tous les réseaux: ils sont, mieux que quiconque, aptes à localiser les écoles où une intervention urgente est particulièrement nécessaire.

Tout en félicitant le ministre d'avoir désiré poursuivre une telle politique, je ferai cependant remarquer que, plus les années passent, plus ces mesures apparaissent légères, compte tenu de la quantité de dossiers concernant des travaux importants et nécessaires — autant dans l'enseignement de la Communauté française que dans l'enseignement subventionné — qui sont en attente et ne peuvent recevoir les crédits indispensables à leur réalisation selon les règles et les possibilités des différents fonds. Faut-il encore rappeler que pédagogie et qualité de l'infrastructure scolaire sont étroitement liées?

Pour ce qui concerne l'enseignement fondamental, je voudrais rappeler au ministre Nollet que rien n'a encore été réalisé pour remédier au dysfonctionnement engendré par la décision de fixer à 26 le nombre d'heures prestées par les institutrices maternelles alors que les enfants sont présents 28 heures dans la majorité des écoles.

La mise à la disposition des réseaux de personnel supplémentaire est nettement insuffisante, mais des expériences en matière de psychomotricité ont été entamées. Et le hasard fait parfois bien les choses!

Organiser deux heures de psychomotricité dans les écoles maternelles serait évidemment une solution satisfaisante. Encore qu'on ne nous empêchera pas de penser que, dans un enseignement bien conçu, il aurait fallu d'abord réfléchir à l'utilité de cette nouvelle discipline, puis l'instaurer et seulement alors réduire à 26 heures l'horaire des maternelles.

Quoi qu'il en soit, je souhaiterais savoir combien coûterait la généralisation de deux heures de psychomotricité et si ces dispositions — la création des activités de psychomotricité et la solution de l'actuel dysfonctionnement en maternel — sont bien des priorités pour son département.

La formation continuée constitue un autre domaine qui est déjà en chantier. Nous savons que certains ne partagent pas la même position sur la question. Mon intention n'est pas d'ouvrir un débat sur le sujet: nous aurons bientôt l'occasion d'en discuter de manière approfondie en commission.

Je tiens cependant à souligner qu'il s'agit d'un domaine où il faut aller de l'avant. Dans un enseignement en perpétuelle évolution, il est impensable que chaque enseignant ne reçoive pas périodiquement l'apport de la formation continuée.

Comme le ministre en a manifesté l'intention en commission, je voudrais également l'encourager à promouvoir la simplification du travail administratif des directions d'écoles.

Je salue également avec satisfaction la poursuite de l'alignement des barèmes des instituteurs sur celui des régents: 349 millions supplémentaires ont été prévus à cet usage.

Je tiens encore à manifester ma satisfaction quant à la concrétisation des classes passerelles: le décret voté avant les vacances est entré en application dès septembre.

Pour ce qui est de l'apprentissage d'une langue étrangère rendu désormais obligatoire dès la 5<sup>e</sup> année primaire en Wallonie — alors que, précédemment, cet apprentissage n'était prévu que de manière facultative — je le sens quelque peu frileux. Je voudrais rappeler que, pour un pays aux dimensions du nôtre, bilingue et même trilingue, il est indispensable de mettre à la disposition, tant des employeurs privés que des services publics, un personnel multilingue. Nombreuses sont les personnes qui en Belgique ont régulièrement besoin de s'exprimer en quatre langues. Il était donc indispensable de commencer l'apprentissage d'une langue étrangère dès la 5<sup>e</sup> primaire. Deux heures par semaine, c'est peu et ce niveau de l'enseignement primaire ne peut être qu'une étape de transition. Ici aussi, il faudra des moyens supplémentaires.

Il faudra aussi veiller, lorsque l'on ira plus loin, à disposer de professeurs supplémentaires. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que dans un tout premier temps, il serait nécessaire de créer la fonction d'inspecteur de langues pour le fondamental et de mettre sur pied un programme?

En ce qui concerne les classes d'immersion, disposez-vous de premières évaluations tant quantitatives que qualitatives?

Depuis quelques jours, il est beaucoup question du rapport de l'OCDE. C'est évidemment un sujet intéressant pour la grande presse car il est plus aisé de souligner les manquements que de mettre en évidence les qualités.

Certains, qui avaient fait une analyse approfondie de la question, ont cependant mis en exergue le fait que nous n'avons guère de problème en ce qui concerne la tranche d'étudiants dont les résultats sont au-dessus de la moyenne. Par contre, notre faiblesse provient essentiellement du niveau des étudiants en-dessous de la moyenne, qui seraient beaucoup plus faibles que dans les autres pays. Cela implique que nos écoles à discriminations positives sont au cœur du débat. Elles ont déjà le mérite d'exister. Il faudra mettre encore plus de moyens à leur disposition mais il faudra aussi contrôler les résultats.

En ce qui concerne les attributions du ministre Hazette, je tiens tout d'abord à le remercier de s'intéresser avec autant d'attention aux écoles spéciales.

Je suis cependant quelque peu inquiet de la progression de 8% de leurs effectifs en dix ans.

Je lui demanderais si, à son avis, il faut en chercher la cause dans le fait que le nombre d'élèves devant relever de cet enseignement est tout simplement en augmentation, ce qui serait dramatique, ou si les centres PMS et autres organismes s'occupant d'enseignement sont plus attentifs que dans le passé dans leur observation des élèves qui rencon-

trent de graves difficultés ou si, pour certains, l'enseignement spécial est une sorte de fatalité avec pour résultat que certains enfants s'y retrouvent sans que cette orientation soit vraiment nécessaire.

Je voudrais également le féliciter pour sa volonté d'aller de l'avant dans un autre domaine s'adressant à des populations scolaires à problèmes, les CEFA, tout en soulignant que les CEFA bien organisés sont justement une opportunité d'éliminer ces problèmes.

Je voudrais particulièrement le féliciter d'avoir bien compris la demande émanant de la base en proposant la réforme du premier degré du secondaire.

Le décret que nous avons voté il y a quelques mois me paraît être une des réponses à l'analyse de l'OCDE. Laisser passer de classe des élèves qui ne suivent pas est évidemment irresponsable. Les obliger purement et simplement à revoir la même matière l'est tout autant. Créer des classes de transition reposant sur une pédagogie différenciée était évidemment la bonne méthode pour ne pas contraindre les étudiants au « sur place ».

Je voudrais encore le féliciter pour sa volonté d'associer l'enseignement et la culture et particulièrement le théâtre, et son action en faveur du latin — je n'en attendais pas moins de lui — qui, désormais, ne sera plus concurrent, au troisième degré, de l'enseignement des langues modernes.

Lorsque vous n'étiez pas encore ministre, vous étiez déjà un partisan acharné du retour des manuels scolaires. Vous persévérez : le manuel est un outil indispensable pour structurer la démarche intellectuelle des élèves. Même si nous sommes conscients que, dans un enseignement où les programmes évoluent plus vite, il est plus difficile de réaliser de bons manuels, il nous paraît indispensable de remettre davantage en pratique leur utilisation.

Le développement du sport-étude a également été l'une de vos préoccupations. Je ne peux que vous encourager à aller plus loin. L'introduction du sport d'élite dans les études est déjà très poussée dans certains pays voisins et particulièrement la France.

Je retiens cependant que des études donnant une place importante à la pratique d'un sport doivent également préparer à l'enseignement supérieur. D'une part, en effet, un nombre très limité de jeunes pourront devenir des sportifs professionnels. D'autre part, des sections associant aux études générales des sports non professionnels en Belgique, comme le rugby ou le handball, devraient pouvoir également être créées à condition bien entendu de ne pas constituer un obstacle pour l'accomplissement d'études dans l'enseignement supérieur.

Pour en revenir aux résultats de l'étude de l'OCDE, je suis convaincu que l'amélioration de l'enseignement technique et professionnel constituera également une réponse positive à côté de celles que j'ai citées tout à l'heure, à savoir les écoles à discriminations positives et la pédagogie différenciée.

Je sais combien vous avez mûrement réfléchi à l'avenir de cet enseignement; j'ai observé quelles mesures vous avez déjà prises pour l'améliorer; en un mot, j'apprécie votre action et vos intentions pour empêcher que cet enseignement soit un enseignement de relégation.

Vous allez dans la bonne direction. Je ne peux que vous inciter à poursuivre mais la tâche est difficile parce que les préjugés sont nombreux.

Voilà, madame la Présidente, de nombreuses raisons d'espérer; certaines sont déjà concrétisées ou vont l'être.

D'autres ne pourront l'être que lorsque notre Communauté aura concrètement bénéficié des mesures de finan-

cement que ce Gouvernement a pu obtenir et c'est bien la raison fondamentale pour laquelle, avec mon groupe, j'approuverai ce budget.

**M. Michel de Lamotte (PSC).** — Madame la présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, chers collègues, j'aurais souhaité, madame Dupuis, émettre un certain nombre de considérations concernant votre budget et vous poser quelques questions.

Si je peux me permettre, votre budget se caractérise par la même morosité ambiante que ceux de vos collègues, beaucoup trop nombreux et qui coûtent de plus en plus cher à notre Communauté.

Que dire de l'enseignement supérieur? Au niveau des hautes écoles, il n'y a rien de bien particulier à signaler. L'augmentation est légèrement supérieure à la moyenne de l'augmentation de l'ensemble des secteurs de l'enseignement. Est-ce cela que l'on peut appeler, comme vous l'aviez annoncé, un refinancement significatif des hautes écoles?

De plus, quelques postes ont attiré mon attention à la lecture du budget 2002 qui nous a été présenté en euros. Tout d'abord, je parlerai des postes d'équipements pour lesquels nous avons déjà rencontré une situation semblable l'an dernier. Mes collègues étaient intervenus à l'époque et, lors des ajustements, tout était rentré dans l'ordre. A présent, cela recommence; je ne sais si c'est de la distraction ou si votre administration le fait exprès, mais je constate que le crédit prévu pour l'équipement des hautes écoles, notamment de la Communauté française, a pratiquement triplé, tandis que celui de l'officiel subventionné passe à 65 % de ce qu'il était à l'ajusté 2001 et celui du libre subventionné à 89 %.

Votre réponse en commission ne nous a pas satisfaits. Permettez-moi de revenir à la charge.

Une autre allocation de base me laisse perplexe. Je cite in extenso : « Traitements, subventions traitements et charges de personnel diverses, liés au congé de maternité, qui passent à 61 % de ce qui est budgété à l'ajusté 2001. »

Quelle explication plus convaincante que celle donnée en commission allez-vous me proposer?

Venons-en aux écoles d'architecture, où l'on remarque une évolution différente des dotations. En effet, l'école de La Cambre, pouvoir organisateur: Communauté française, passe à 106,7 % contre 101,6 % pour l'officiel subventionné et 103 % pour l'école Saint-Luc.

Par ailleurs, nous devons constater que les écoles d'architecture ne sont pas reprises dans les décrets d'enseignement supérieur artistique, mais parle-t-on encore de leur éventuelle intégration dans les universités? Pouvez-vous nous en dire davantage sur votre réflexion en la matière à l'heure d'aujourd'hui?

Autre sujet de réflexion sur une matière qui concerne tant les hautes écoles que les universités: la kinésithérapie. Nous avons tous voté une résolution refusant un numerus clausus au niveau des études. Mais, j'aimerais savoir où vous en êtes avec vos collègues du fédéral qui, faut-il le rappeler, procèdent de la même majorité. Je me suis laissé dire que votre collègue, Mme Aelvoet, voulait toujours limiter l'accès à la profession à défaut de pouvoir limiter l'accès aux études et que pour ce faire, elle disposait de deux pistes: le test d'aptitude au niveau national à la fin des études ou le tirage au sort! Vous avez bien entendu, le tirage au sort! On se croirait donc revenu des dizaines d'années en arrière, lorsqu'on tirait au sort les jeunes gens qui voulaient accomplir leur service militaire!

On voudrait se moquer des jeunes qui ont consenti l'effort de terminer leurs études supérieures qu'on ne s'y prendrait pas autrement!

Sans oublier la dentisterie. Les étudiants d'aujourd'hui ne connaissent pas encore le « quota » de 2006-2007. Quelle sera la capacité d'entrée dans la profession à l'échéance de leurs études? A nouveau le tirage au sort pour cette reconnaissance sacrée de l'INAMI?

Les universités feront l'objet de mon propos suivant. Je ne serai pas long car, à part constater que l'augmentation y est inférieure à la moyenne des autres secteurs d'enseignement, c'est-à-dire l'ajusté 2001 et l'initial 2002, il n'y a donc pas de place pour une politique nouvelle et à part me rabattre sur l'une ou l'autre allocation de base, je ne sais que dire si ce n'est qu'il sera grand temps d'empoigner Bologne à bras-le-corps au lieu de continuer à le regarder d'un regard méprisant et que celui-ci vaudrait bien un débat au sein de notre commission. Il risque, en effet, d'y avoir des retombées importantes qui, si nous n'y prenons garde, pourraient être funestes.

À l'examen du budget, se réjouir n'est certainement pas le terme qui convient lorsqu'on en vient au dernier point de mon intervention: les bourses d'études. Là, une véritable peau de chagrin!

Au début de la législature, vous vous répandiez dans la presse par publicité interposée et on allait voir ce qu'on allait voir! Vous alliez «casser la baraque», offrir aux étudiants du kit «pay & go»! Aujourd'hui, c'est un kit «no pay & no go»! On n'a rien vu et surtout les étudiants n'ont rien vu. Vous en êtes toujours à prévoir le même montant que celui inscrit, il y a deux ans, à l'initial 2000. Même l'indexation n'a pas été incorporée!

On est loin des prétentions du début de législature. Où en est la réforme tant annoncée? Qu'a rapporté la campagne publicitaire de début d'année? Sans doute me rétorquerez-vous que cela ira mieux en 2005, lorsque le financement fera sentir ses effets. Mais la situation actuelle, vous la connaissez dès 1999. N'aurait-il pas été plus prudent de ne rien dire que de laisser espérer un certain nombre d'étudiants?

Pourtant, de l'argent, le Gouvernement aurait pu, malgré tout, en trouver chaque année: de 100 à 150 millions par an, ce qui représente 8 à 12% de votre budget. Mais pour cela, le Gouvernement aurait dû compter quelques ministres en moins! Voilà le courage qu'il aurait fallu avoir. Et sous le spectre chromatique de l'arc-en-ciel, cela coûte plus de 200 millions par an, plus d'un milliard sous la législature, et les étudiants, défavorisés entre autres, en paient les pots cassés. (*Applaudissements*).

**Mme Bernadette Wynants (Ecolo).** — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, mon intervention portera sur les budgets de la Culture et de l'Audiovisuel. À cet égard, je voudrais soulever trois grandes remarques et tout d'abord souligner qu'il s'agit, sous bien des aspects, d'un budget de continuité. Malgré cet aspect de budget de continuité, de transition, on peut relever des volontés très clairement imprimées et je ne m'étendrai que sur les éléments qui me semblent intéressants.

Ma deuxième remarque a trait à la discussion budgétaire que nous avons eue en commission. Celle-ci a fait ressortir la nécessité d'une évaluation sérieuse des politiques culturelles.

Ma troisième remarque, quant à elle, porte sur l'importance pour l'avenir du développement de certaines politiques et de certains secteurs insuffisamment soutenus.

En ce qui concerne le budget de transition, on observe, de toute évidence, peu de mouvements. Les raisons en sont connues:

— d'une part, certains secteurs sont à la veille d'une révision décrétable, et on comprend ainsi qu'on ne change pas la donne avant de définir les règles du jeu. Les budgets doivent traduire les politiques et non l'inverse. C'est le cas notamment du secteur des organisations de jeunesse. Cette nécessaire prudence ne doit pas gommer les enjeux du débat: la nécessité de garantir le caractère neutre des fusions entre organisations, pour ne pas amputer les budgets des organisations qui fusionnent volontairement; et la nécessité de laisser la place à des associations émergentes.

— Autre raison de ce caractère de transition: c'est bien sûr que nous sommes dans une phase de débat sur les priorités: la charte d'avenir donne des balises et des orientations et nous sommes à la veille d'un conclave budgétaire. Bref, il y a des choix à faire et cela nous réjouit parce que c'est là que le travail politique trouve pleinement son sens.

L'aspect budget de transition est sensible dans plusieurs divisions organiques, mais si je relève cet aspect, ce n'est pas dans une perspective critique, c'est plutôt pour souligner l'importance des choix à faire et auxquels nous serons attentifs.

Malgré cet aspect de continuité, nous relevons certaines volontés qui apparaissent très clairement dans le budget, notamment:

— un plus pour l'alphabétisation, certes assez modeste pour l'instant mais c'est un élément important des choix réalisés dans ce budget;

— un plus pour les activités pluridisciplinaires, notamment en lien avec l'enseignement, aspect également très intéressant;

— des budgets spécifiques pour le livre de jeunesse et la bande dessinée; nous étions plusieurs dans cette assemblée, notamment M. Moomk, à avoir relevé l'importance de ce secteur pour le livre; le ministre a indiqué en commission que son intention était de soutenir plus particulièrement la création dans ce domaine, ce qui nous semble très positif;

— indexation des subventions aux télévisions locales et communautaires; à nouveau, cela peut paraître modeste mais c'est la première fois depuis longtemps; il fallait le faire et le souligner;

— augmentation du budget du centre du cinéma et de l'audiovisuel, et la création d'un troisième collège d'aide au cinéma;

— soutien de la cinémathèque de la Communauté française.

Je pourrais poursuivre cette énumération de plusieurs choix qui me semblent très positifs.

Ma deuxième remarque porte sur l'évaluation. À l'examen du budget, il est clair que la question de l'évaluation doit devenir centrale pour les politiques culturelles et audiovisuelles.

Ce point est à l'ordre du jour des débats dans le domaine de l'enseignement où il est question d'évaluation et de pilotage. Pour les politiques culturelles et audiovisuelles, cette question est également au centre des préoccupations. Je ne parle pas d'une évaluation-sanction, d'une évaluation qui interviendrait comme un couperet, mais plutôt d'une démarche de réflexion critique qui doit être au cœur même de la conception des politiques culturelles. Je vais citer quelques exemples où l'évaluation est particulièrement

rement pertinente, à la lumière de nos discussions budgétaires :

— certaines politiques se développent sans cadre décrétal, par exemple les contrats de pays, certaines initiatives pluridisciplinaires ou encore les agences régionales de développement culturel. Cette absence de cadre décrétal peut se justifier ou, en tout cas, être discutée. Il faut pouvoir garder une marge de manœuvre pour imprimer une volonté politique et répondre à de nouveaux besoins. Mon propos n'est pas de dire qu'il faut tout enfermer dans le carcan de décrets. Si l'on veut néanmoins ne pas naviguer à vue, il faut se doter d'un bon outil d'évaluation qui doit permettre de confirmer les orientations prises ou au contraire de rectifier le tir si nécessaire;

— autre exemple évoqué à plusieurs reprises en commission, le MAC'S, le musée d'art contemporain du Grand Hornu. Ce projet ambitieux nécessite des moyens importants qui sont d'ailleurs prévus au budget. C'est logique, on ne peut soutenir sérieusement ce projet avec des bouts de ficelle, il faut des moyens. Mais, vu l'importance des budgets consacrés à ce musée, il est fondamental de tout mettre en œuvre pour que cela marche. Cela demande la mise en œuvre d'une politique de développement du musée, mais aussi une évaluation sérieuse, non seulement de la qualité des œuvres présentées (un grand musée, pour montrer quoi?), mais aussi et surtout une évaluation de l'impact sur le public. Quels publics parvient-on à toucher? Quelles sont les stratégies développées pour toucher des publics plus larges ou plus diversifiés? Pour le MAC'S qui n'était qu'un exemple parmi d'autres, comme pour toutes les grandes institutions culturelles, l'évaluation doit être au cœur de l'action.

L'observatoire des politiques culturelles va bientôt être mis en place et nous nous en réjouissons. C'est une fort bonne chose parce que, pour nous, cet observatoire doit non seulement être un instrument de diagnostic, mais aussi cet outil d'évaluation que nous souhaitons. Pour l'ensemble des politiques mises en œuvre, il me semble important et intéressant de confier à cet observatoire une mission consistant à savoir comment évaluer la qualité des productions, comment évaluer l'impact public, pas seulement en termes statistiques, mais aussi pour savoir quelles sont les caractéristiques des publics touchés, comment ces publics se renouvellent, si l'on peut observer un changement dans les pratiques et les usages de ces publics par rapport aux productions culturelles.

Voilà quelques questions. On pourrait bien entendu trouver d'autres occasions de poursuivre la discussion, mais il me semble fondamental de mettre ce point en relation avec les budgets qui expriment des choix, bien entendu, mais nous devons aussi nous donner les instruments nous permettant de faire un retour critique sur ces choix.

Ma troisième et dernière remarque concerne des secteurs qui me semblent fondamentaux pour l'avenir, pour les générations futures et pour la vitalité de la culture en Communauté française.

Je voudrais d'abord pointer le domaine de la lecture publique et relever, comme d'autres, que c'est évidemment le point faible du budget. Le ministre Miller l'a reconnu très honnêtement en commission. Le budget 2002 est trop faible. Je ne suis pas la seule à le relever. Des reconnaissances de bibliothèques qui ont été proposées en 2001 ne pourront avoir lieu puisque les montants nécessaires ne sont pas prévus au budget. Or, il est clair que le développement du réseau de la lecture publique doit être une de nos priorités. Je ne vais pas m'appesantir ici sur la nécessité de développer ce secteur. Ce n'est pas maintenant, en plein débat public sur l'enquête OCDE, que je dois insister sur

cette question. Je pense que c'est clair pour tout le monde. Puisque nous sommes à la veille d'un conclave budgétaire, je demande à M. Miller d'inscrire la lecture publique dans ses priorités et de porter avec conviction l'objectif de dégager les moyens d'une véritable politique de la lecture publique, une politique concertée, notamment, en partenariat avec le monde de l'enseignement. Dans ce domaine, il faudrait sans doute aller plus loin que les trois petites lignes qui figurent dans la Charte d'avenir.

Autre déception du budget, la politique de la langue française. Le budget est ici purement et simplement amputé de 99 000 euros. Peu de choses, me direz-vous, mais sur le tout petit budget de la langue française, c'est une perte sèche. Or, il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine. Et je ne parle pas seulement de la défense et de l'illustration de la langue française, expression qui ne m'inspire pas beaucoup. Il est difficile d'être inspiré uniquement par cette perspective. Il faut sans doute entrer dans ce raisonnement mais il y a beaucoup d'autres choses à faire. A cet égard, je voudrais simplement rappeler une petite phrase très précise de la déclaration de politique communautaire: « Sur base de l'avis du Conseil supérieur de la langue française, le Gouvernement prendra des mesures permettant la lisibilité et l'accessibilité du langage des institutions. » Avec cette petite phrase, je crois qu'on peut faire de grandes choses, mais avec un tout petit budget, cela me semble difficile.

Dernier point auquel il faut être attentif, le budget consacré à la formation des animateurs des organisations de jeunesse. Nous en sommes à 12 millions. Si nous arrivons à 15 millions, c'est mieux mais c'est sans doute encore insuffisant. Là aussi, il y aurait probablement un effort à faire.

Voilà les remarques que je voulais formuler. Il s'agit d'un budget de continuité qui est cependant marqué par des volontés politiques claires: la nécessité de développer une réelle culture de l'évaluation et du pilotage au cœur même des politiques culturelles et audiovisuelles — pas après, mais pendant qu'on élabore les politiques culturelles — et la nécessité de faire valoir, dans des arbitrages très proches, le développement indispensable d'une politique de lecture publique en Communauté française.

**Mme Caroline Persoons (PRL-FDF-MCC).** — Madame la Présidente, c'est avec un budget peut-être encore difficile, mais avec l'espoir de nouveaux moyens que nous abordons les chiffres en euros de cette année 2002.

J'avoue avoir éprouvé quelques difficultés à prendre connaissance de tous les débats qui ont eu lieu en commission car nous avons reçu les rapports assez tardivement; nous en avons encore reçu ce matin.

Je souhaitais intervenir sur quelques points précis et terminer par une considération générale sur les politiques développées par la Communauté française.

Tout d'abord, je ferai une petite remarque en ce qui concerne l'enseignement spécial. Le secteur, comme M. Hazette l'a signalé en commission, reçoit une forte augmentation de crédits, due principalement à l'augmentation des effectifs scolaires, plus particulièrement dans le type 8 de l'enseignement primaire. Mais on ne trouve, ni dans ce qui a été développé par le ministre Nolle, ni dans ce qui a été dit par le ministre Hazette, de crédits spéciaux relatifs à l'intégration des enfants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire. Je le regrette car il s'agit d'une voie que nous devons privilégier, à laquelle nous devons réfléchir au niveau de la Communauté française.

Dès 2002, au niveau de la COCOF, seront développés des budgets spéciaux d'assistance personnelle pour les personnes handicapées. Ces budgets pourront peut-être servir pour accompagner des enfants en situation de léger handicap afin de veiller à leur intégration dans l'enseignement ordinaire. Je pense qu'il est possible de travailler dans ce sens.

Je dirai quelques mots en matière culturelle. Dans ce domaine, mon intervention rejoint sur de nombreux points celle de Mme Wynants. La culture est le fondement même de la Communauté française, elle lui confère son originalité institutionnelle et elle doit être le lien entre toutes ses politiques.

Je rejoins les autres intervenants qui ont regretté que la lecture publique soit finalement le parent pauvre en matière culturelle. Le ministre Miller l'a reconnu en disant que le secteur de la lecture publique n'avait pas eu les faveurs du Gouvernement lors des choix budgétaires pour 2002. Il faut cependant se poser des questions sur ces choix, spécialement depuis l'annonce des résultats du rapport de l'OCDE sur l'enseignement. Des efforts doivent être accomplis en matière de lecture publique et de présence des livres dans les écoles.

J'ai aussi quelques regrets en matière de politique de la langue française. Nous devons développer une politique volontariste pour faire aimer notre langue aux jeunes, pour la faire respecter, pour promouvoir sa présence et sa qualité. Il est indispensable que les jeunes maîtrisent et comprennent la langue française pour la réussite de leurs études. Cette politique volontariste doit aussi se retrouver au niveau des relations internationales. Nous avons eu l'occasion, en commission des Relations internationales, d'entendre M. Roger Dehaybe expliquer le rôle que la Communauté peut jouer au niveau de la langue française dans les institutions internationales. Il faut vraiment que nous agissions à ce sujet.

Je me réjouis de l'inauguration du Musée d'art contemporain au Grand Hornu, un musée ouvert au grand public. Il faut évidemment veiller à ce que ce musée ne reste pas statiquement ouvert; il faut que des expositions circulent et qu'il y ait une politique volontariste à l'intention des écoles. J'estime qu'il est très important que les écoles de Wallonie et de Bruxelles puissent avoir accès à ce nouveau musée. On ne peut que souhaiter que ce musée, comme les autres, multiplie les contacts avec les écoles, les expositions et qu'on songe aussi à des collaborations, par exemple avec le musée de Villeneuve d'Asque, qui n'est pas tellement éloigné.

Je terminerai par quelques mots sur les politiques croisées. Je voudrais dire ici, à l'occasion de la discussion budgétaire, mon attachement à la Communauté française, qui est l'institution garante d'une citoyenneté commune aux Wallons et aux Bruxellois. L'unité de la Wallonie et de Bruxelles au sein de la Communauté française est essentielle, indispensable pour faire face à toute volonté confédérale ou sécessionniste de la Flandre. Le front francophone que nous réclamons régulièrement — pas seulement aujourd'hui face à l'investissement flamand dans BIAC —, nous en sommes d'abord responsables ici à la Communauté française.

Face aux politiques croisées et surtout face à leur développement actuel, permettez-moi d'exprimer ici toutes mes craintes, comme je l'ai fait vendredi dernier à l'assemblée de la Commission communautaire française. Si j'avais peut-être un a priori négatif au départ, maintenant, je ressens parfois une franche colère. Les politiques croisées de la Communauté française avec la Région wallonne se développent à un point tel et à sens unique que l'on casse l'unité de direction politique entre Wallons et Bruxellois

francophones. Je suis née en Wallonie, j'y ai fait mes études. Je me sens bien sûr Bruxelloise, mais je me sens Wallonne et je me sens vraiment citoyenne de la Communauté française. Quand on voit qu'un investissement est réalisé, par exemple dans l'enseignement technique et professionnel, uniquement en Région wallonne, cela pose problème. M. Hazette a d'ailleurs déclaré en commission: « Je suis gêné par cette politique à géométrie variable. »

La même question se pose en ce qui concerne l'accueil extrascolaire. J'ai lu, dans la revue du ministère de la Région wallonne, l'appel aux projets d'accueil extrascolaire. J'ai lu, dans la revue du ministère de la Région wallonne, l'appel aux projets d'accueil extrascolaire; ces projets doivent être transmis au ministère de la Région wallonne, et non à celui de la Communauté française. *Le Soir* annonçait, voici quelques jours, la création d'un portail internet des musées de Wallonie, et non des musées de la Communauté française. De même, jeudi dernier, le Gouvernement wallon a conclu, avec la Communauté française, un projet de convention relatif à un contrôle de la qualité de l'enseignement. S'agit-il uniquement de l'enseignement wallon ou s'agit-il de l'enseignement de la Communauté française?

Il existe vraiment un problème à cet égard. Ma volonté n'est pas de vous tenir un discours « bruxello-bruxellois ». Je voudrais, au contraire, éviter que l'on oppose les Bruxellois et les Wallons de cette assemblée.

Le Gouvernement peut-il me dire quels pas ont été faits vers la Région bruxelloise, plus précisément vers la COCOF? M. Tomas aurait écrit à M. Hasquin; il attendrait une réponse, voire une rencontre ... Où sommes-nous? Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Le danger est réel. Je ne veux pas voir la Communauté française emprunter cette voie, ni voir nos politiques divisées, alors qu'elles devraient plus que jamais être unies, surtout à Bruxelles. Les investissements réalisés par les Flamands y sont énormes, au bénéfice des communautés étrangères, de l'enseignement, etc. Quant à la dotation accordée par la Région de Bruxelles-Capitale, la répartition 80/20 est tout à fait illogique; chacun sait, en effet, que Bruxelles compte environ 90 % de francophones. Il faut rappeler que les francophones de Bruxelles représentent plus ou moins un quart de la population francophone du pays alors que les Flamands de Bruxelles ne représentent que 5 % de la population flamande du pays.

La Communauté française doit veiller à ce que, si politiques croisées il y a, celles-ci se développent en parallèle et, bien sûr, dans la même direction en Wallonie et à Bruxelles. Sinon, si nous ne parvenons pas à dégager des moyens suffisants du côté de la COCOF ou de la Région de Bruxelles-Capitale, il faut que la Communauté française prenne Bruxelles sous son aile et trouve les moyens de l'aider.

#### DECES D'UN ANCIEN MEMBRE DU PARLEMENT

*Devant l'assemblée debout, Mme la Présidente prononce les paroles suivantes.* — Nous avons appris le décès de M. Willy Schyns, qui fut secrétaire d'Etat, membre honoraire de la Chambre des représentants et membre de notre assemblée de 1974 à 1980.

Avec le décès de Willy Schyns, la Communauté française a perdu un homme de conviction. Il s'intéressa plus particulièrement, dans notre assemblée, aux travaux de la commission de la Culture et de l'Audiovisuel. Au sein de celle-ci, il travailla beaucoup à la reconnaissance et à la mise en place de la communauté culturelle de langue allemande qui devint, ensuite, la Communauté germanophone.

En notre nom à tous, j'ai adressé à sa famille un télégramme de condoléances.

### VOTES

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés de même que sur l'ensemble des projets dont la discussion est terminée.

#### PROJET DE DECRET MODIFIANT L'ARTICLE 47 DU DECRET DU 17 JUILLET 1987 SUR L'AUDIVISUEL

##### *Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le Président.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

77 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui:

MM. Cl. Ancion, Antoine, Avril, Bailly, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, MM. Biefnot, Bock, Bodson, Mme Cavalier-Bohon, MM. Charlier, Cheron, Mmes Corbister-Hagon, Cornet, MM. Daerden, Daif, Damseaux, Dardenne, de Clippele, Mme Defraigne, M. Deghilage, Mme de Groote, M. de Lamotte, Mme Derbaki-Sbai, MM. de Saint-Moulin, Desgain, Mme Docq, MM. Donfut, Doukeridis, Dupont, Ficherouille, Fontaine, Fortez, Furlan, Gilles, Grimberghs, Guilbert, Hardy, Henry, Hollogne, Hordies, Huart, Huin, Istasse, Jamar, Javaux, Josse, Lahssaini, Liénard, Marthieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Moock, A. Namotte, J. Namotte, Neven, Otlet, Mme Pary-Mille, M. Perdieu, Mme Persoons, MM. Pieters, Poty, Roelants du Vivier, Mme Saudoyer, M. Scharff, Mme Schepmans, M. Séneca, Mme Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Thissen, Tiberghien, Mme Vlamincq-Moreau, MM. Wahl, Wesphael et Mme Wynants.

#### PROJET DE DECRET FIXANT LE CADASTRE INITIAL DE REFERENCE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR LA RADIODIFFUSION SONORE EN MODULATION DE FREQUENCE DANS LA BANDE 87.5-108 MHZ ET MODIFIANT LE DECRET DU 24 JUILLET 1997 RELATIF AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL ET AUX SERVICES PRIVES DE RADIODIFFUSION SONORE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

##### *Vote nominatif d'un amendement*

**Mme la Présidente.** — J'ai été saisie d'un amendement technique déposé par MM. Otlet, Wahl, Cheron, Istasse, Antoine et Boucher, ainsi rédigé:

« A l'annexe au décret fixant le cadastre initial de référence de la Communauté française pour la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande 87.5-

108 MHz et modifiant le décret du 24 juillet 1997 relatif au conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française:

remplacer le site d'émission « Louvain-la-Neuve » dans la fréquence 100.2 par le site d'émission « Rixensart » et le site d'émission « Rixensart » dans la fréquence 104.5 par le site d'émission « Ottignies Louvain-la-Neuve » ».

La parole est à M. Otlet.

**M. Jacques Otlet (PRL-FDF-MC).** — Madame la Présidente, il s'agit d'un amendement purement technique, visant à intervertir deux fréquences du Brabant wallon et permettant ainsi une diffusion optimale sur l'ensemble de la zone pour les radios présentes dans le secteur.

**M. André Damseaux (PRL-FDF-MCC).** — Madame la Présidente, s'il s'agit uniquement d'une correction technique, il n'est pas nécessaire de voter. Nous pouvons l'adopter d'office.

J'attire votre attention sur le fait que si vous acceptez un amendement en séance publique, vous devez aussi accepter le renvoi du projet en commission si un membre le demande.

**Mme la Présidente.** — Nous avons bien compris votre intervention, monsieur Damseaux.

Je vous propose de mettre cet amendement aux voix par assis et levé.

**M. André Antoine (PSC).** — Cela ne change rien! Quoi qu'il en soit, M. Damseaux est un homme d'expérience, et il me paraît dangereux de ne pas tenir compte de ses remarques.

**M. André Damseaux (PRL-FDF-MCC).** — Je peux vous assurer, madame la Présidente, que, du point de vue réglementaire, cette pratique est dangereuse!

**Mme la Présidente.** — Monsieur Antoine, vous avez signé cet amendement. Je suppose donc que vous le respectez et que vous ferez silence.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Cet amendement n'est pas un amendement technique! Donc, je me refuse au vote par assis et levé. Je désire un vote nominatif. C'est déjà bien que nous ne demandions pas le renvoi en commission!

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC).** — Peu importe les termes, lorsqu'on lit le texte, on constate que ce qui est visé par tous les auteurs de l'amendement qui est signé par des parlementaires de tous les groupes — principalement du Brabant wallon —, c'est l'efficacité. Je ne pense pas qu'il faille pousser le débat plus loin car c'est l'intérêt commun qui est recherché. Votons! Il n'y a pas de raison de déroger à la procédure habituelle.

**Mme la Présidente.** — Nous procédons au vote nominatif sur l'amendement.

— Il est procédé au vote nominatif.

78 membres ont pris part au vote.

74 membres ont répondu oui.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Ont répondu oui:

MM. Cl. Ancion, Antoine, Avril, Bailly, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, MM. Biefnot, Bock, Bodson, Mmes Bouarfa, Cavalier-Bohon, MM. Charlier, Cheron, Mmes Corbisier-Hagon, Cornet, MM. Daerden, Daif, Dardenne, de Clippele, Mme Defraigne, MM. Deghilage, de Groote, de Lamotte, Mme Derbaki-Sbai, MM. de Saint-Moulin, Desgain, Mme Docq, MM. Donfut, Doulkeridis, Dupont, Fontaine, Fortez, Furlan, Gilles, Grimberghs, Guilbert, Hardy, Henry, Hollogne, Hordies, Huart, Huin, Istasse, Jamar, Javaux, Josse, Lahssaini, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Mook, A. Namotte, J. Namotte, Neven, Otlet, Mmes Pary-Mille, Persoons, MM. Pieters, Poty, Roelants du Vivier, Saudoyer, Scharff, Schepmans, Sénéca, Mme Servais-Thysen, MM. Smeets, Severin, Thissen, Tiberghien, Mme Vlamincq-Moreau, MM. Wahl, Wesphael et Mme Wynants.

Se sont abstenus:

MM. Damseaux, Ficherouille, Liénard et Perdieu.

**Mme la Présidente.** — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

**M. Jean-Pierre Perdieu (PS).** — J'ai voulu voter oui, madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** — Il en est pris acte.

**M. André Damseaux (PRL-FDF-MCC).** — Je persiste à croire que d'un point de vue réglementaire, j'ai raison! Je tiens à souligner publiquement la correction de Mme Corbisier et du groupe PSC qui se sont engagés à ne pas demander le renvoi du projet en commission.

Ils pourraient le demander!

Nous avons aussi été dans l'opposition, et nous en avons fait! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

**M. Paul Ficherouille (PS).** — Je souhaite justifier mon abstention. Cet amendement n'est pas si technique! Je comprends les motivations des auteurs de l'amendement relatif à un problème d'intérêt sous-régional, en l'occurrence celui du Brabant wallon. Je regrette néanmoins que l'on ait dû attendre d'arriver en dernière ligne droite, en séance publique, pour en débattre. Si cette décision-ci est justifiée, je n'aime pas la méthode de travail. Je ne veux pas que cela se répète, je souhaite que nous ayons des débats en profondeur dans le cadre normal de nos travaux.

#### *Vote nominatif sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui:

MM. Cl. Ancion, Antoine, Avril, Bailly, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, MM. Biefnot, Bock, Bodson,

Mmes Bouarfa, Cavalier-Bohon, MM. Charlier, Cheron, Mmes Corbisier-Hagon, Cornet, MM. Daerden, Daif, Damseaux, Dardenne, de Clippele, Mme Defraigne, M. Deghilage, Mme de Groote, M. de Lamotte, Mme Derbaki-Sbai, MM. de Saint-Moulin, Desgain, Mme Docq, MM. Donfut, Doulkeridis, Dupont, Ficherouille, Fontaine, Fortez, Furlan, Galand, Gilles, Grimberghs, Guilbert, Hardy, Henry, Hollogne, Hordies, Huart, Huin, Istasse, Jamar, Javaux, Josse, Lahssaini, Liénard, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Mook, A. Namotte, J. Namotte, Neven, Otlet, Mme Pary-Mille, M. Perdieu, Mme Persoons, MM. Pieters, Poty, Roelants du Vivier, Mme Saudoyer, M. Scharff, Mme Schepmans, M. Sénéca, Mme Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Thissen, Tiberghien, Mme Vlamincq-Moreau, MM. Wahl, Wesphael et Mme Wynants.

#### **PROJET DE DECRET RELATIF A LA PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE**

##### *Votes réservés*

**M. le Président.** — Nous devons d'abord nous prononcer sur l'amendement de Mme Corbisier et consorts à l'article 21. Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

12 membres ont répondu oui.

67 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Ont répondu oui:

MM. Antoine, Charlier, Mmes Corbisier-Hagon, de Groote, MM. de Lamotte, Grimberghs, Hollogne, Liénard, A. Namotte, Scharff, Sénéca et Thissen.

Ont répondu non:

MM. Cl. Ancion, Avril, Bailly, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, MM. Biefnot, Bock, Bodson, Mmes Bouarfa, Cavalier-Bohon, M. Cheron, Mme Cornet, MM. Daerden, Daif, Damseaux, Dardenne, de Clippele, Mme Defraigne, M. Deghilage, Mme Derbaki-Sbai, MM. de Saint-Moulin, Desgain, Mme Docq, MM. Donfut, Doulkeridis, Dupont, Ficherouille, Fontaine, Fortez, Furlan, Galand, Gilles, Guilbert, Hardy, Henry, Hordies, Huart, Huin, Istasse, Jamar, Javaux, Josse, Lahssaini, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Mook, J. Namotte, Neven, Otlet, Mme Pary-Mille, M. Perdieu, Mme Persoons, MM. Pieters, Poty, Roelants du Vivier, Mmes Saudoyer, Schepmans, Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Tiberghien, Mme Vlamincq-Moreau, MM. Wahl, Wesphael et Mme Wynants.

**Mme la Présidente.** Nous passons au vote nominatif sur l'amendement subsidiaire de Mme Corbisier et consorts à l'article 21.

— Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

12 membres ont répondu oui.

67 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement est rejeté. L'article 21 est adopté.

Ont répondu oui :

MM. Antoine, Charlier, Mmes Corbisier-Hagon, de Groote, MM. de Lamotte, Grimberghs, Hollogne, Liénard, A. Namotte, Scharff, Sénéca et Thissen.

Ont répondu non :

MM. Cl. Ancion, Avril, Bailly, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, MM. Bock, Bodson, Mmes Bouarfa, Cavalier-Bohon, M. Cheron, Mme Cornet, MM. Daerden, Daif, Damseaux, Dardenne, de Clippele, Mme Defraigne, M. Deghilage, Mme Derbaki-Sbai, MM. de Saint-Moulin, Desgain, Mme Docq, MM. Donfut, Doukeridis, Dupont, Ficherouille, Fontaine, Fortez, Furlan, Galand, Gilles, Guilbert, Hardy, Henry, Hollogne, Hordies, Huart, Huin, Istasse, Jamar, Javaux, Josse, Lahssaini, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Mook, J. Namotte, Neven, Otlet, Mme Pary-Mille, M. Perdieu, Mme Persoons, MM. Pieters, Poty, Roelants du Vivier, Mmes Saudoyer, Schepmans, Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Tiberghien, Mme Vlaminc-Moreau, MM. Wahl, Wesphael et Mme Wynants.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Smeets et consorts à l'article 33.

— Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement est adopté. L'article 33 tel qu'amendé est adopté.

Ont répondu oui :

MM. Cl. Ancion, Antoine, Avril, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, MM. Bailly, Biefnot, Bock, Bodson, Mmes Bouarfa, Cavalier-Bohon, MM. Charlier, Cheron, Mmes Corbisier-Hagon, Cornet, MM. Daerden, Daif, Damseaux, Dardenne, de Clippele, Mme Defraigne, M. Deghilage, Mme de Groote, M. de Lamotte, Mme Derbaki-Sbai, MM. de Saint-Moulin, Desgain, Mme Docq, MM. Donfut, Doukeridis, Dupont, Ficherouille, Fontaine, Fortez, Furlan, Galand, Gilles, Grimberghs, Guilbert, Hardy, Henry, Hollogne, Hordies, Huart, Huin, Istasse, Jamar, Javaux, Josse, Lahssaini, Liénard, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Mook, A. Namotte, J. Namotte, Neven, Otlet, Mme Pary-Mille, M. Perdieu, Mme Persoons, MM. Pieters, Poty, Roelants du Vivier, Mme Saudoyer, M. Scharff, Mme Schepmans, M. Sénéca, Mme Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Thissen, Tiberghien, Mme Vlaminc-Moreau, MM. Wahl, Wesphael et Mme Wynants.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Madame la Présidente, je voudrais faire une justification avant le vote sur l'ensemble du projet. Quel que soit le domaine vers lequel nous nous tournons, les subventions que l'on octroie aux institutions sont des subventions indexées, que ce soit dans le domaine de l'enseignement ou le domaine non marchand. Nous ne comprenons vraiment pas pourquoi la ministre Maréchal persiste et signe en ne voulant pas inscrire à côté du mot « indexé » le mot « indexé ». Ce ne serait que justice envers les IMS qu'elle veut par ailleurs remettre en exergue et en prise avec notre société. C'est pourquoi nous ne changerons pas d'avis. Nous avons dit en commission que notre attitude dépendrait de la réaction de la ministre face aux amendements que nous avons déposés. Puisque ceux-ci n'ont pas été adoptés, nous ne pouvons marquer notre plein accord avec ce qui a été proposé.

**M. Rudy Demotte**, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports. — Je

tenais simplement à apporter une précision. Il est, malheureusement pour elles, inexact que toutes les subventions sont automatiquement indexées. Ce débat a eu lieu au Gouvernement. Il importe que vous sachiez que nous mènerons à nouveau ce débat lors de notre conclave budgétaire puisque cela fait notamment partie des engagements qui vont devoir être pris collectivement pour les années à venir.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — A partir du moment où nous voyons que les IMS bénéficient d'un soutien unanime afin que notre Communauté porte davantage d'intérêt à la santé — plus particulièrement des enfants, puisque la problématique des jeunes sera traitée spécifiquement —, je ne vois pas pourquoi on n'indiquerait pas le terme « indexé » même si vous aviez ajouté « à partir du refinancement ». Je ne vois pas pourquoi il faudrait omettre cet élément. On le met bien pour les bâtiments et le fonctionnement des écoles. Je ne vois vraiment pas pourquoi on le refuse dans le cas présent.

#### *Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le Président.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

67 membres ont répondu oui.

12 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement de la Communauté française. (*Applaudissements.*)

Ont répondu oui :

MM. Cl. Ancion, Avril, Bailly, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, MM. Biefnot, Bock, Bodson, Mmes Bouarfa, Cavalier-Bohon, M. Cheron, Mme Cornet, MM. Daerden, Daif, Damseaux, Dardenne, de Clippele, Mme Defraigne, M. Deghilage, Mme Derbaki-Sbai, MM. de Saint-Moulin, Desgain, Mme Docq, MM. Donfut, Doukeridis, Dupont, Ficherouille, Fontaine, Fortez, Furlan, Galand, Gilles, Guilbert, Hardy, Henry, Hordies, Huart, Huin, Istasse, Jamar, Javaux, Josse, Lahssaini, Mathieu, Meureau, Mme Molenberg, MM. Mook, J. Namotte, Neven, Otlet, Mme Pary-Mille, M. Perdieu, Mme Persoons, MM. Pieters, Poty, Roelants du Vivier, Mme Saudoyer, Schepmans, Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Tiberghien, Mme Vlaminc-Moreau, MM. Wahl, Wesphael et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

MM. Antoine, Charlier, Mmes Corbisier-Hagon, de Groote, MM. de Lamotte, Grimberghs, Hollogne, Liénard, A. Namotte, Scharff, Sénéca et Thissen.

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**EXPOSE GENERAL DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002**

**PROGRAMMES JUSTIFICATIFS — FASCICULES A ET B — TABLEAU BUDGETAIRE 2002**

**PROGRAMMES JUSTIFICATIFS — ANNEXES — TOMES I, II, III & IV**

**PROJET DE DECRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDS BUDGETAIRES, LE PASSAGE A L'EURO, L'ENSEIGNEMENT ET LES BÂTIMENTS SCOLAIRES**

*Reprise de la discussion générale conjointe*

**Mme la Présidente.** — Nous reprenons la discussion générale conjointe des projets de décret.

**Mme Annick Saudoyer (PS).** — Madame la Présidente, le Mac's vient de voir poser sa dernière pierre. L'Observatoire des politiques culturelles, présenté ce matin à la presse, se met en place. La présidence belge touche à sa fin, ayant apporté sa moisson de résolutions en matières culturelles.

Assurément, le bilan de l'année est significatif pour les politiques culturelles de la Communauté française.

Aujourd'hui, plus encore que de bilan, c'est d'avenir qu'il s'agit. En effet, un budget est une prévision des dépenses et, à ce titre, permet donc d'apprécier à leur juste valeur les efforts entrepris.

Particulièrement, en ce qui concerne le budget 2002 — culture, je souhaite émettre quelques considérations quant aux grandes options qui ont été choisies, qui illustrent à nouveau une approche responsable et entreprenante des priorités culturelles.

Je me réjouis notamment du fait que le ministre ait choisi de mettre l'accent sur la promotion d'activités culturelles pluridisciplinaires, sur les moyens pour l'équipement et sur les centres culturels.

De plus, son projet pilote relatif à la mise en place de trois agences de coopération et de développement culturels des sous-régions témoigne d'un souci d'allier maillage culturel et adéquation aux besoins spécifiques. Cette dynamique me semble essentielle à l'élaboration de politiques culturelles souples et vivantes. C'est pourquoi je suivrai ce dossier avec la plus grande attention.

En ce qui concerne les matières « jeunesse et éducation permanente », l'augmentation de la subvention des permanents et le souhait du ministre d'accroître la professionnalisation de ce secteur nous semblent particulièrement dignes d'intérêt.

La professionnalisation est, en effet, une évolution très importante qu'il faut soutenir à tout prix! Il en va de la qualité de l'encadrement, du contrôle des animateurs et de la survie du secteur!

Par ailleurs, je souhaite rappeler une fois de plus que nous nous réjouissons particulièrement du plan que le ministre est en train d'initier pour une politique intégrée en matière d'alphabétisation. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous constatons, alors que l'embellie s'amorce, qu'une des préoccupations porte sur cette dimension essentielle qu'est la maîtrise du langage, qui est tout de même le premier outil de communication que l'on acquiert! Maîtriser celui-ci sous toutes les formes que ce soit, y compris et surtout sous sa forme écrite, est une priorité absolue. En effet, l'analphabétisme et l'illettrisme sont des vecteurs d'exclusion impitoyables. C'est pourquoi nous nous devons de soutenir ceux qui luttent au quotidien contre ce fléau! Ça aussi, c'est Lisbonne! Et ce ne sont certainement pas les derniers chiffres publiés récemment par l'OCDE qui nous démentiront!

En ce qui concerne le budget 2002 — arts et lettres, divers éléments méritent, me semble-t-il, qu'on s'y attarde.

Tout d'abord, à propos des arts de la scène, le respect des engagements pris par le biais des contrats-programmes est évidemment une priorité que nous ne pouvons manquer de partager.

Par ailleurs, j'en viens à quelques commentaires sur les différents secteurs dont le ministre a la charge.

Nous saluons l'effort pour le secteur des arts du cirque tout en regrettant que celui-ci ne puisse pas être plus substantiel. Et nous encourageons le ministre à trouver pour le long terme une formule équilibrée, juste et stable pour garantir aux opérateurs culturels un niveau de subvention correct en vertu des nouvelles dispositions relatives à l'attribution des aides de la Loterie.

En matière audiovisuelle, nous avons constaté que l'indexation de la RTBF, en vertu des dispositions du nouveau contrat de gestion, a été inscrite au budget.

Reste pour nous un point noir, celui de la gestion de la publicité via la RMB, dont la situation dramatique a nourri la presse récemment.

Par ailleurs, nous restons soucieux du sort qui sera réservé aux télévisions locales et communautaires desquelles certains connaissent les difficultés, notamment en ce qui concerne leur équipement technique.

Nous resterons donc attentifs à ces deux dossiers.

En conclusion, je dirai qu'au-delà des observations qu'il me semblait utile de faire sur les différents points forts et points faibles, globalement, le budget qui nous est présenté est stable pour les politiques culturelles menées en Communauté française et fondé sur une nécessaire parcimonie. La prudence est encore de mise pour cet exercice, ce qui est la meilleure garantie d'un avenir budgétaire radieux!

**M. Denis Grimberghs (PSC).** — Madame la Présidente, si j'interviens à cette tribune, c'est pour donner écho au débat budgétaire que nous avons eu sur le budget de l'aide à la jeunesse en commission. Bien sûr, tout le monde aura lu les rapports fort bien faits et fort complets de nos échanges de vues, mais je pense qu'il est utile pour ceux qui n'auraient eu le temps que d'une lecture rapide, de mettre en évidence ici, en séance plénière, les enjeux du débat politique qui s'est développé à l'occasion de l'examen du budget de Mme Maréchal.

Tout le monde sait que la marge de manœuvre est extrêmement étroite pour ce budget 2002. Dès lors, la question se porte davantage, à l'occasion de l'examen du budget, sur un certain nombre de questions techniques à propos des ajustements des crédits, mais surtout sur

l'optimisation des moyens, trop rares, dont nous disposons pour l'instant. Et c'est sans doute sur ce point-là que le débat qui s'est développé est, me semble-t-il, exemplaire. Madame la ministre, nous avons très régulièrement eu l'occasion d'avoir des échanges dans cette enceinte. Vous l'avez reconnu à plus d'une reprise, nous ne sommes pas véritablement en opposition sur le fond.

Sur la méthode, il en va un peu différemment. En gros, je pourrais résumer nos critiques en trois points :

1° La réforme en cours qui doit aboutir à une redéfinition des objectifs et des missions confiées aux organismes qui collaborent à la mise en œuvre du décret du 4 mars 1991 traîne, se traîne et crée un profond malaise parmi les acteurs;

2° La répercussion de la suppression de l'article 53 de la loi du 8 avril 1965 à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain sur l'action des IPPJ et sur les formes de prise en charge par la Communauté française ne sont manifestement pas, à ce jour, comprises et intégrées par les acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse, en particulier les magistrats;

3° Collectivement, nous avons voulu mettre l'accent dès le décret du 4 mars 1991, mais encore tout récemment à l'occasion de la modification que nous y avons apportée, sur la prévention générale. Et là aussi, on ne voit rien qui concrétiserait cette intention de donner la priorité à la prévention générale.

Revenons à la première critique. Madame la ministre, vous avez très régulièrement tenté de caricaturer les positions des uns et des autres, et celles de mon groupe en particulier, puisque nous sommes votre seule opposition déclarée — j'ai parfois l'impression qu'il y en a une autre, même si ces personnes ne sont plus présentes — en tentant de nous faire passer pour des défenseurs d'un mode de prise en charge dépassée pour les jeunes en difficultés: le placement, et surtout défenseurs des institutions qui offrent cette forme de prise en charge.

Plus gravement, je pense, vous avez, à plus d'une reprise, stigmatisé cette forme de prise en charge institutionnelle que constitue le placement en déclarant notamment que le recours à ce mode de prise en charge dans notre Communauté nous classerait en tête des pays européens en matière de placement des jeunes.

Outre le fait que je ne vous ai jamais vue réellement étayer cette hypothèse, je pense qu'elle porte préjudice à ceux et celles qui font honnêtement leur travail dans ce secteur pour au moins trois raisons.

1. De manière générale, votre présumé devrait surtout s'adresser aux autorités mandantes et, en amont même, devrait nous amener à réfléchir sur l'évaluation des politiques menées en matière de prévention générale. Mais en stigmatisant cette forme de prise en charge, vous délégitimez surtout l'action des professionnels de ce secteur de façon totalement injuste.

2. On entretient savamment la confusion entre les différentes formes de prise en charge réalisées au départ des institutions qui, effectivement, par le passé, étaient essentiellement des institutions d'hébergement. Ce n'est certainement pas la meilleure manière de valoriser les efforts de reconversion de ce secteur.

3. Mon groupe adhère sans réserve à l'esprit du décret du 4 mars 1991. Je pense d'ailleurs que l'on oublie un peu que ce décret a été élaboré à l'initiative d'un Gouvernement PS/PSC. Il n'y a donc pas, d'un côté, des gens qui, défendant le milieu institutionnel, refusent l'application complète et entière du décret et, de l'autre, les seuls vrais réformateurs qui se battent tout seuls pour qu'enfin ce

décret soit pleinement appliqué. Même si on peut regretter que les outils d'évaluation publique et de programmation aient mis beaucoup de temps à se construire au niveau de l'administration de l'aide à la jeunesse notamment, il faut rappeler que c'est à la fin de la dernière législature que Mme Onkelinx a lancé l'opération de réforme des projets des institutions et services collaborant à la mise en œuvre du décret. Et nous souhaitons une application loyale des principes qui sont à la base de cette réforme. Mais, je dois bien vous dire franchement que nous n'avons pas tout à fait l'impression que, pour l'instant, cela se passe au mieux. Les choses prennent trop de temps. Et la conséquence est que ceux qui ont dû, parfois dans des délais très courts, formuler des projets de reconversion et reformuler des projets pédagogiques sont aujourd'hui en passe d'être démotivés par cette lenteur. Et je vous dis clairement madame la ministre: on ne peut pas tout à la fois laisser entendre que les institutions et services de ce secteur traînent des pieds pour assurer une reconversion qui permette de mieux rencontrer les besoins en termes de prise en charge des jeunes et ne pas donner suite dans des délais raisonnables aux projets qui ont été formulés par ces institutions et ces services. Et si vous estimez aujourd'hui qu'il faudrait encore aller plus loin pour assurer plus en profondeur une reconversion de l'offre des services et institutions collaborant à l'exécution du décret, c'est votre responsabilité de veiller à inscrire l'opération qui est en cours dans une perspective pluriannuelle de gestion de l'offre et de planification des formes de prise en charge subsidiées par notre Communauté.

Et c'est évidemment une transition utile pour venir à ma critique fondamentale. Vous n'offrez aucune perspective pluriannuelle dans la gestion du secteur de l'aide à la jeunesse pour l'instant.

Bien sûr, je le sais, aujourd'hui la marge de manœuvre est quasi nulle. La seule garantie que vous devez donner aujourd'hui c'est d'assurer soit que les engagements auxquels la Communauté française a souscrit seront honorés, soit que l'on payera bien ce que l'on doit payer en termes d'indexation, de respect des accords du non-marchand, de prise en compte progressive de l'ancienneté barémique etc.

Et même là-dessus, nous ne sommes pas toujours satisfaits par des réponses que nous trouvons un peu évasives sur les aspects très techniques des ajustements budgétaires. Mais au-delà de ces aspects techniques, la question qui se pose à terme, c'est évidemment celle des perspectives pour le secteur de l'aide à la jeunesse dans le cadre du refinancement de la Communauté française. Je pense que vous devez offrir à ce secteur, comme on le fait pour l'enseignement, quelques perspectives positives en termes d'évolution. Il y a des sacrifices qu'aujourd'hui il faut encore pouvoir faire mais qui seraient mieux acceptés si on avait l'impression qu'une dynamique positive existait pour le secteur de l'aide à la jeunesse. Et je le dis tout de go, madame la ministre, je pense bien traduire l'inquiétude qui existe dans le secteur de l'aide à la jeunesse en vous disant plus simplement: « si on avait l'impression que le secteur de l'aide à la jeunesse était bien défendu au sein du Gouvernement de la Communauté française! »

J'en viens à la problématique des ajustements nécessaires en termes d'offres de prise en charge des conséquences de l'abrogation de l'article 53. On a déjà eu quelques débats dans cette enceinte, notamment à l'initiative de M. Wahl. On a déjà eu l'occasion d'en discuter beaucoup en commission sécurité-prévention et dans le cadre de la discussion budgétaire; il y a eu manifestement de la part de M. Wahl une attitude politique fort mâle à l'intérieur de votre majorité mais qui ... s'est vite transformée en dégonflette. M. Wahl est venu nous dire en commission: « on devrait peut-être surseoir à l'examen du budget de l'aide à

la jeunesse, prendre le temps de voir si les décisions prises par le Gouvernement et les moyens budgétaires y afférents sont suffisants pour faire face à l'abrogation de l'article 53 etc.»

Les travaux de la commission ont même été suspendus, ce qui est assez exceptionnel, afin de réfléchir à une solution.

Et puis, quelques heures après, M. Wahl est rentré dans le rang. Mais au prix, il faut le dire, d'un engagement de votre part, madame la ministre, d'examiner, au niveau du Gouvernement, la manière dont celui-ci entend répondre, toute chose étant égale au niveau budgétaire, au problème posé par les magistrats de la jeunesse dans le cadre de la suppression de l'article 53. Il me semble que ce n'est certainement pas dans l'intérêt de la Communauté française d'apparaître une fois de plus comme incapable de faire face à l'exercice complet et entier de ces compétences. Je dis «d'apparaître», car je pense qu'il est possible de prendre effectivement, même dans le budget très étroit que nous connaissons, les mesures qui s'imposent pour faire face à la suppression de l'article 53.

J'ajoute que nous ne commençons pas à les prendre, Mme Onkelinx avait anticipé sous le précédent Gouvernement puisque cette suppression est annoncée depuis des années.

Mais les vaines querelles à l'intérieur de votre majorité et, il faut bien le dire, une attitude assez psychorigide de votre part, madame la ministre, donne malheureusement cette impression que c'est faute de moyens que la Communauté française ne peut pas assumer autant qu'elle le devrait, ses compétences en matière d'aide à la jeunesse. Je pense que, sur ce thème là, il faut mettre un bémol. Si les besoins sont d'évidence presque illimités en la matière, on ne peut s'empêcher de faire deux observations pour freiner cette espèce de mythe du contrôle social absolu :

Premièrement, il est établi dans de nombreux secteurs sociaux et de santé que l'offre crée la demande. Tout le travail qui a été fait en matière de réduction de lits psychiatriques ou en matière de réduction de lits hospitaliers généraux par les gouvernements successifs vont dans le sens d'une application de ce principe en matière de santé. Il n'y a pas beaucoup de raisons de penser que ce qui est valable pour la satisfaction d'un besoin physique élémentaire, la santé, ne le serait pas également dans d'autres domaines de l'action socio-sanitaire.

Deuxièmement — peut-être est-ce plus grave pour notre institution ? —, il est proprement scandaleux de saper le moral des acteurs de l'aide à la jeunesse en Communauté française en tentant de faire croire que l'Etat fédéral, lui, aurait pu investir beaucoup plus que ce que ne l'a fait la Communauté si nous n'avions pas communautarisé cette compétence. Rien ne vient étayer cette subite capacité qu'aurait l'Etat fédéral à refinancer sa justice. Et d'ailleurs, la première chose qu'il conviendrait de faire à ce niveau, c'est de voir M. Verwilghen honorer les engagements auxquels il a souscrit, tant dans la déclaration gouvernementale que directement à l'égard des acteurs de la justice, en particulier à Bruxelles pour l'augmentation des cadres et des effectifs des tribunaux de la jeunesse. Et bien sûr, pour moderniser la loi du 8 avril 1965. Là non plus les retards ne sont pas dus à je ne sais quel effet indirect de la communautarisation de l'aide à la jeunesse. Mais au contraire, au fait que ce n'est sans doute pas le dossier le plus prioritaire des différents ministres de la justice qui se sont succédé depuis le temps que l'on parle de réforme en la matière!!!

Madame la ministre, je ne peux pas ne pas évoquer la question de la cohérence de votre politique, ainsi que celle de votre parti en matière de prévention générale.

Que ne nous a t'on pas bassiné les oreilles sur le fait que, désormais, la constitution des conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse serait dépolitisée ? Qu'il fallait donner une priorité à la prévention générale ! Et, bien sûr, qu'il fallait donner une priorité aux actions de prévention générale. Après 30 mois de présence de votre part à la tête de ce département, le bilan est le suivant en la matière :

1. Le renouvellement programmé et attendu des conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse devait intervenir en juin 2001. En décembre, les membres de ces conseils ne sont toujours pas nommés.

Vous avez voulu vous lancer dans une grande procédure de réorganisation de ces nominations en vue de leur dépolitisation. Sur ce point, nous étions totalement prêts à vous suivre.

Nous avons d'ailleurs, d'une certaine manière, aidé la proposition écolo à aboutir en commission.

On allait enfin tenir compte des mérites et qualités des candidats et de leur appui par des organismes et fédérations directement concernés par la prévention. Aujourd'hui, si les choses traînent — d'après ce qui se dit dans les couloirs, mais je suis prêt à entendre tous les démentis en la matière — ...

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — A la fois on est en retard et ce n'est pas fait mais, en même temps, c'est fait et nous sommes coupables. C'est un peu paradoxal !

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — Je n'ai pas dit que c'était fait. J'ai dit qu'aujourd'hui cela traînait beaucoup et que, d'après des bruits de couloirs, on imputait cela au fait que, principalement, au sein du Gouvernement, voire des arrondissements lointains, on opérait les ixièmes réajustements partisans pour aboutir à quelques vieilles recettes de cuisine politicienne : 3/8 de bleu, 3/8 de rouge, 2/8 de vert multipliés par des coefficients qui tenaient compte de la pondération électorale dans les arrondissements, en fonction de plusieurs types de scrutin ... Bonjour la nouvelle culture politique !

Pouvez-vous donc, madame la ministre, car je ne demande qu'à être démenti, nous indiquer à quel stade de la procédure vous vous trouvez à ce jour ? Combien de candidatures avez-vous reçues dans chaque arrondissement ? Comment se ventilent ces candidatures par catégorie de membres, puisque nous avons instauré un système complexe, mais ce n'est pas parce qu'il est complexe qu'il ne doit pas être mis en œuvre rapidement. On a déjà reporté les dates ultimes des renouvellements des conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse qui devaient normalement avoir lieu au mois d'octobre. Je pense être bien informé. De votre côté, je crois que les choses sont prêtes, mais les autres veulent vous rendre la vie difficile.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Cela a été envoyé au *Moniteur belge*. Lisez-le et, avant la fin du mois, vous aurez toutes les réponses à vos questions.

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — Nous sommes très attentifs. Tous les matins nous regardons si les nominations sont parues au *Moniteur belge*.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — C'est une obsession !

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — En tout cas, madame la ministre, nous veillerons à ce qu'il y ait véritablement une

évaluation dans la transparence par rapport aux objectifs que vous-même et votre parti avez voulu inscrire dans le décret.

On a modifié le décret, ce serait un comble que le résultat de tout cela soit quelques vieilles applications de recettes de cuisine politicienne.

Si vous me dites que ce n'est pas le cas, je ne demande qu'à vérifier.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Je vous aurais demandé votre livre de recettes à prêter à ce moment-là.

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — Vous avez assez d'experts au sein de votre Gouvernement. Je ne crois pas que j'ai des leçons à donner en la matière à M. Hasquin par exemple.

**Mme Nicole Marchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Il me semble effectivement que vous n'avez de leçon à donner à personne.

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — Nous verrons si vous n'avez pas de leçon à donner.

Nous allons étudier de manière très fine cette opération. Nous vous le disons avant que la décision ne soit prise, donc vous n'êtes pas prise en défaut puisque vous nous dites que tout est encore possible.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Je vous attends de pied ferme et je doute que vous puissiez me prendre en défaut à ce moment-là.

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — On verra, mais coupez court aux rumeurs en la matière alors.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Je ne pense pas pouvoir couper court aux rumeurs. Laissons les courir, c'est ma philosophie.

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — C'est précisément le problème. Pour partager une certaine confiance avec les différents opérateurs dans votre secteur, il faudrait peut-être les informer un peu plus sur la méthode.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Vous jugerez quand vous aurez les listes. Ce sera plus efficace.

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — Deuxième remarque par rapport à la prévention générale, puisque les conseils d'arrondissements d'aide à la jeunesse vont être renouvelés, on s'attendrait à voir, dans le budget, des augmentations, fussent-elles très réduites mais indexées des crédits. Ce sont les seuls crédits qui n'évoluent pas. Tous les crédits en matière de prévention générale ne sont même pas indexés. Et j'ai eu l'occasion de le dire en commission — vous l'avez d'ailleurs reconnu — ils sont en plus délivrés avec un retard tel que ces crédits qui devraient normalement dégager une nouvelle dynamique et influencer des nouvelles pratiques en matière d'action sociale, arrivent malheureusement trop tard pour être utilisés efficacement.

Voilà, madame la ministre, vous allez nous dire que c'est un réquisitoire sévère, pas tout à fait justifié, vous qui faites ce que vous pouvez avec des moyens limités. Mais justement, la question devient celle-là. Quand les moyens sont limités, madame la ministre, la confiance en ceux qui

sont aux responsabilités, au gouvernail, qui demandent des efforts complémentaires, est cruciale pour accepter ceux-ci ou pour attendre des jours meilleurs. Et ce que nous constatons, c'est que vous avez dépassé depuis longtemps la période de grâce et qu'aujourd'hui c'est la méfiance qui s'installe ... y compris — le débat budgétaire l'a bien laissé apparaître — dans votre propre majorité.

Il ne s'agit pas seulement de relayer les inquiétudes de certains dans le secteur de l'Aide à la jeunesse. Il suffit de lire certains commentaires de membres de différentes formations politiques — je ne veux pas me focaliser sur M. Wahl — pour bien voir qu'il y a, au sein même de votre majorité, l'une ou l'autre manifestation d'inquiétude, d'ailleurs légitime. Je ne reprocherai pas aux membres de votre majorité de faire leur travail en commission. C'est plus facile qu'en séance publique. Ils font état des inquiétudes que leur inspire la manière dont vous gérez le secteur.

Enfin, madame la ministre, j'en viens à un problème particulier, celui de la méningite C. Votre Gouvernement a pris les mesures que l'on sait en procédant en dernière minute aux ajustements budgétaires permettant à la Communauté française d'être partie prenante aux accords en matière de vaccination.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Ils ont été signés cet après-midi à 16 heures.

**M. Denis Grimberghs (PSC)**. — C'est merveilleux. Il ne serait, à mon sens, pas superflu d'informer correctement la population sur ce qu'est la méningite C, sur son mode de transmission et sur le degré de couverture du vaccin existant actuellement. J'insiste sur le fait qu'une forme d'information du public, qui ne nécessite d'ailleurs pas des moyens gigantesques, doit venir compléter cette distribution du vaccin de telle sorte que cette problématique ne soulève pas un vent de panique. Il faut, certes, prendre cette problématique au sérieux mais il faut aussi la replacer dans un cadre plus général, ce que vous vous engagez d'ailleurs à faire lors des débats en commission. Il me semble qu'il faudrait replacer cette question dans l'ensemble de la problématique de la vaccination et veiller peut-être à une évaluation de tous les vaccins obligatoires aujourd'hui. L'ajout de nouveaux vaccins sur la liste pour faire face à de nouveaux risques devrait aller de pair avec une révision de cette liste, certains risques ne devant peut-être plus être couverts de la même façon qu'aujourd'hui.

**Mme Nicole Maréchal**, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé. — Je ne dois normalement pas répondre à M. Grimberghs qui n'a pas posé de questions techniques sur le budget mais s'est contenté de formuler des considérations politiques. Je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises en séance plénière ou en commission.

En ce qui concerne la méningite, je voudrais toutefois préciser que le marché se clôture ce vendredi et que la cellule PROVAC et l'administration ont déjà préparé une campagne d'information qui sera lancée dès la rentrée, via l'IMS et l'ONE, avec une attention particulière pour les publics les plus difficiles à atteindre. Quant à la réflexion globale sur les vaccins, elle se poursuit au sein du groupe de travail interministériel « Santé ».

**M. André Antoine (PSC)**. — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, chers collègues, avec les premiers frimas de décembre tombent chaque année les chiffres budgétaires de la Communauté française. Moment intense pour ceux d'entre nous qui s'intéressent aux chiffres, aux budgets! Difficile exercice lorsqu'on veut aborder la Communauté française, fidèle institution que je

côtoie depuis une quinzaine d'années et qui n'a cessé de nous réserver de mauvaises surprises. Car la tâche est difficile. J'en conviens, nous avons occupé le pouvoir, monsieur le ministre, nous les sociaux-chrétiens, ceux qu'aujourd'hui on affuble de tous les défauts, à croire que nous n'avons laissé que des difficultés derrière nous. J'ajoute que nous n'étions pas seuls. Nous avons longtemps partagé le pouvoir avec vous et vous en déteniez une plus grande part que nous. Nous avons fait notre travail mais autre époque, autre culture, tout devait aller mieux dans le meilleur des mondes!

Le PSC a participé au vote des accords de la Saint-Boniface. J'ai même envie de dire sans fausse vanité qu'il a rendu ce vote possible car si nous avions été absents, je ne suis pas sûr que nous pourrions aujourd'hui nous prévaloir du refinancement de la Communauté française.

Le moment de grâce est passé, vous avez tout à fait raison. J'apprécie totalement votre lucidité, madame Maréchal. Aujourd'hui au moins, pour une fois, je serai d'accord avec vous! L'état de grâce est passé. Votre parti tout particulièrement s'était spécialisé dans la promesse de jours meilleurs à venir. Vous aviez en quelque sorte paraphrasé un évangile en promettant le paradis: le paradis était pour 2000, pour 2004, pour 2006! Aujourd'hui, chaque fois qu'une interpellation concerne les compétences de la Communauté française, lorsque vous interrogez un écologiste, il vous répond: « Attendez, l'argent va venir en 2006, nous avons des projets, des idées! S'il n'y avait eu ces fichus sociaux-chrétiens et soc...! » Ah, non, cela ne peut être dit, il faut quand même ménager le partenaire! Autrement dit, avec nos amis écologistes, le bonheur est dans le pré! Il est pour demain ou après-demain. Il est sans cesse reporté. Les écologistes se dispensent ainsi — et c'est le premier grief que je vous adresse — de l'exercice du présent. Vous êtes incomparables dans l'exégèse du passé, balayant certaines réformes dont nous sommes fiers et que vous n'avez d'ailleurs pas remises en question. La plupart des économies décidées hier n'ont pas été remises en question par ce Gouvernement. Mme Corbisier qui occupait le perchoir avec talent s'en rappellera, nous avons connu M. Drouart et M. Cheron bien plus bavards qu'aujourd'hui. Ils s'attachaient au pupitre en indiquant qu'avec eux, jamais une pareille réforme n'aurait été votée et que s'ils avaient le bonheur d'être au pouvoir, elle serait bien évidemment révoquée. Aujourd'hui, M. Drouart est à Anderlecht et, comme son club, il pâlit face à votre travail.

J'aurais pu m'arrêter en me disant que les accords de la Saint-Boniface ont été votés, que les chiffres sont meilleurs et que la messe est dite. Heureusement, monsieur le ministre du Budget, j'aime à dialoguer avec vous. Je vous sais homme de vérité, de rigueur et, vous l'avez démontré dans le dossier de la RTBF, vous ne manquez pas de vigueur le moment venu, même si, parfois vous endossez le rôle d'un autre qui aurait dû s'exprimer bien avant vous.

Que dire de cet exercice 2002 qui n'en est pas un? C'est la deuxième remarque que je souhaitais formuler, après celle relative à la promesse des futurs beaux jours. En effet, nous n'avons encore jamais vu un Gouvernement déposer un budget en nous disant qu'il se réserve pour un conclave budgétaire futur. Futur, entendons-nous bien! Fin janvier, lorsque nous aurons trinqué à la Bonne Année et que vous vous retrouverez dans je ne sais quelle abbaye ou cloître, monsieur le ministre du Budget, je vous conseille de faire appel à des gardes du corps ou des arbitres pour régler les différends qui divisent ce Gouvernement.

Mon premier propos aujourd'hui portera sur la chronique d'un suicide politique annoncé. Car ce Gouvernement, et ses huit, puis sept ministres, va porter une très lourde responsabilité dans l'histoire de notre Communauté, si

vous ne changez pas radicalement de conduite, de comportement et de cœur à l'ouvrage. Vous êtes tout simplement en train — je m'efforcerais de le démontrer — d'annoncer votre prochain suicide politique et de le faire avec une certaine gaieté. Si ce n'était que celui de votre Gouvernement, je dirais que nous, sociaux-chrétiens, nous pourrions nous en réjouir. Après tout, vous êtes responsable de ce suicide. Vous voulez mettre fin à vos jours politiques. C'est votre droit.

Ce qui est plus grave, c'est que vous êtes en train de toucher à l'institution elle-même. C'est ce que j'appellerais « les tourments des hommes et des femmes » qui composent ce Gouvernement.

Bref flash-back délicat et douloureux dont j'imagine que le citoyen se souviendra et dont il mesure aujourd'hui les conséquences.

Passer de quatre à huit ministres permet bien entendu de satisfaire trois partis, de rencontrer des ambitions personnelles mais c'est aussi, sur une législature, consacrer un milliard complémentaire au fonctionnement de la décision politique, du jamais vu dans notre Belgique francophone.

Plus grave que l'augmentation du nombre de ministres, qui fait toujours plaisir à leur entourage, c'est le découpage des compétences. Comment vous y êtes-vous pris? Je pense que vous avez tiré au sort. Ou alors, vous avez joué à la pochette-surprise, ces petits sachets contenant un petit cadeau que j'achetais au magasin du coin lorsque j'étais petit. A ma mère qui me demandait si c'était le bonbon ou le jouet qui m'attirait, je ne savais que répondre: c'était la surprise. Au moment du partage des compétences, vous avez joué à la pochette-surprise et chacun a reçu son morceau de compétence.

Je me souviens encore du désarroi d'un homme, Robert Collignon, aujourd'hui président du Parlement wallon, en découvrant qu'il n'était pas compétent pour les arts de la scène alors que son propre collègue, le ministre Hazette, le clamait haut et fort.

Il semblerait que ce soit une distraction d'un président de parti, appelé aujourd'hui à de hautes fonctions européennes, qui l'ait privé d'une compétence qu'il caressait depuis des années. Voilà une culture coupée en deux ou en trois.

Je vois encore M. Drouart venir nous taquiner, nous demandant comment il était possible d'avoir partagé l'enseignement en deux, alors que vous vous êtes coupé en quatre, en cinq pour mieux servir cet enseignement.

Aujourd'hui, monsieur Wahl, à mi-parcours de la législature, je suis venu avec une proposition afin de vous aider, car ne croyez pas qu'en bons chrétiens, nous nous réjouissons des tourments et des malheurs qui vous accablent aujourd'hui. Nous sommes là pour vous épauler dans cette mission délicate.

Je dois vous citer une anecdote tirée de l'actualité la plus proche puisque vous me reprochez de remonter à deux ans et demi: ce dimanche, j'ai délaissé ma mère chez qui j'étais invité à prendre l'apéritif pour rejoindre la RTBF. J'ai bien fait car je m'y suis fort bien amusé. Je pensais y croiser le seul ministre compétent en la matière, c'est-à-dire M. Hasquin, qui avait écrit qu'il pouvait s'exprimer, bien que n'étant compétent en rien et donc, compétent en tout, incarnant à lui tout seul cinq personnes, ce qui est mieux que la Trinité.

Les sociaux-chrétiens ont la particularité de parler d'une seule voix, monsieur Nollet. Je vous ai croisé et je me suis dit: « Pauvre ministre, à voir sa tête, il ne passera pas

un bon dimanche!» Pas seulement parce qu'il était à côté de Mme Dupuis et qu'il devait s'efforcer de combiner leurs interventions. Mais le pire restait à venir: une fois assis sur le plateau, on lui a brandi la lettre de Pierre Hazette. Un sommet du genre! Ce fut une première. Il insistait sur le fait qu'il ne souhaitait pas être là en tant que seul ministre compétent — merci pour les autres qui siègent au Gouvernement et qui sont donc *a fortiori* incompétents — car il ne souhaitait pas, non pas dialoguer, ce que l'on fait entre opposition et majorité, mais polémiquer, c'est-à-dire ce que l'on fait dans une majorité.

Tout à l'heure, M. Hazette m'a indiqué qu'il ne pourrait rester parmi nous. Je lui ai demandé s'il avait une lettre que je me serais fait un plaisir de vous lire. Il semble toutefois qu'une lettre par semaine suffise car il ne souhaitait pas endurer, une fois de plus, les foudres de M. Michel.

Voilà une ambiance «café du commerce», un café où le barman, qui est le président, change constamment. A peine s'est-on habitué à lui qu'un autre a pris sa place. Il est arrivé que l'on change de barman pour un discours qui ne méritait pas une telle démission. Je suis très heureux pour Mme Schepmans mais je lui conseillerais de ne pas faire trop de discours. C'est la pure et triste vérité et c'est l'image que vous renvoyez de la Communauté française. Au fond de vous-même, vous devez le mesurer.

Je passerai rapidement sur le mauvais cinéma — j'y reviendrai — de la RTBF et du dossier RMBI qui est loin d'être clos. Le ministre compétent a annoncé un certain nombre de choses; heureusement que le ministre du Budget — vigilant — se soit trouvé là pour dénoncer un certain nombre d'accords que le ministre de tutelle lui-même n'avait pas brandis. En effet, non seulement on ne s'entend pas dans ce Gouvernement mais on est obligé de faire le travail de notre voisin. Pardonnez la difficulté. Nous n'en sommes donc plus à un partage de compétences à sept. Je passerai sur la petite querelle des quatre demi-jours qui empêchent M. Nollet de passer le réveillon avec M. Hazette.

Je conclurai cette partie «café du commerce», qui décrit bien l'ambiance du Gouvernement, en évoquant l'extraordinaire épisode de la Charte d'avenir. Au Parlement wallon, lorsque nous étions au restaurant, un sémi-lant serveur nous a présenté une carte, le contrat d'avenir, en nous disant que tout était possible en Wallonie. Lorsque nous lui avons objecté qu'on ne traitait pas de l'enseignement ni de l'éducation, il considéra que cela ne faisait pas partie de l'avenir de la Wallonie. Pardonnez-moi. Triste réalité que d'isoler la Région de la Communauté. Il a fallu plus d'un an pour que la Communauté française s'invente, douloureusement et péniblement, un brouillon — pardonnez-moi l'expression — de charte d'avenir auquel personne ne croit, que nul ne connaît et je ne suis même pas certain que grand-monde l'ait jamais lue, même dans la majorité.

Aujourd'hui, vous avez choisi une alliance et c'était mon premier point — le tourment des femmes et des hommes —, une alliance curieuse, qui très vite est devenue une mésalliance et s'est maintenant transformée en désamour. A présent, vous en êtes à la séparation de corps que vous ne pouvez nier, monsieur Nollet, puisque M. Hazette a refusé de s'asseoir à vos côtés. Il ne vous reste plus — et c'est malheureusement le juriste qui doit le constater — qu'une seule étape, le divorce. Et pourtant, monsieur le ministre du Budget, je reconnais à votre Gouvernement une grande qualité, celle d'identifier les problèmes. Je reconnais que chacun des ministres concernés identifie parfaitement le problème qui est le sien, explique la difficulté, mais là où le bât blesse, c'est dans le règlement de ce problème.

C'est dans l'action, c'est dans la délibération. On n'élué pas l'analyse, on pose le problème, par contre, on reste muet lorsqu'il s'agit de le régler. A quoi bon cette capacité de poser un diagnostic, lorsqu'on ne peut proposer de remède? Imaginez un médecin qui ne prescrirait pas de médicaments ...

Quels sont les points principaux auxquels il faudrait remédier? D'abord, le débat sur l'offre d'enseignement. Il y a maintenant une dizaine d'années, en septembre, M. Busquin avait lancé, en collaboration, avec M. Di Rupo, ministre de l'Education, un large débat extrêmement intéressant sur l'offre d'enseignement, indiquant qu'il fallait simplifier, consolider le réseau public. Pourquoi, disait-il, une commune ou une province ferait-elle concurrence à la Communauté française ou à la COCOF, dans la Région bruxelloise? Le débat était donc lancé mais, malheureusement, comme toujours, les députés permanents l'ont rendu impossible. On a cru qu'avec la nouvelle majorité qui est présente dans toutes les députations permanentes, avec le débat relancé par Charles Michel, avec le contrat de partenariat qu'il vous a offert, l'occasion était donnée de relancer le débat sur un remmaillage complet de l'offre d'enseignement.

Lorsque j'étais le chef de cabinet du ministre Lebrun, nous avons été relativement loin dans les discussions sur le sujet. Or, ce remmaillage de l'offre d'enseignement est celui que M. Nollet appelle de ses vœux. Dimanche, à la télévision, il a parlé d'une dynamique de bassins scolaires.

Je suppose qu'il s'agit d'un bassin interréseaux qui maintient la liberté d'enseignement et la liberté de choix. Monsieur Nollet, je vous rappelle que bien avant vous, nous avons proposé à M. Hazette un bassin scolaire interréseaux pour les avantages sociaux. Vous avez la mémoire courte et vous êtes trop impatient.

Cette dynamique des bassins scolaires, vous ne pourrez l'amorcer que si très rapidement, vous réamorcer la discussion concernant la simplification de l'offre publique d'enseignement. Ensuite, il faudra discuter avec les réseaux libres, dans le bassin concerné, pour définir un certain nombre de seuils et pour éviter le shopping scolaire. Bien évidemment, ce bassin scolaire réunissant tous les partenaires interréseaux nécessitera aussi une complète mise à plat des moyens donnés aux uns et aux autres. On ne peut imaginer, d'un côté, une dotation et, de l'autre côté, une subvention. Tant que vous n'aurez pas mis fin à cette profonde injustice, vous ne pourrez jeter un pont.

Le deuxième point est la révision des titres. Ce problème est à la fois pédagogique, social — je pense à toutes ces personnes qu'on ne peut pas requalifier dans l'enseignement — et budgétaire.

C'est un problème que je connais depuis longtemps. Déjà, Mme Onkelinx avait mis sur pied la Commission des titres. A l'époque, il s'agissait d'organiser les titres en interréseaux, et pas simplement les titres requis, d'un côté, et les titres jugés suffisants, de l'autre côté. Monsieur Nollet, vous qui voulez l'interréseaux, vous qui jetez des ponts, pourquoi n'agissez-vous pas dans le cadre de vos compétences, pour permettre qu'un enseignant diplômé, titulaire du même diplôme, puisse avoir, en termes de statut, un certain nombre de droits et d'obligations identiques? Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Voyez votre ajustement budgétaire 2001. Dans le réseau public, vous progressez encore de 64 millions alors que le réseau libre diminue de 166 millions. Dans le même temps, la population scolaire évolue de manière diamétralement opposée. Le libre gagne des élèves dans le secondaire et perd 166 millions. L'enseignement de la Communauté française perd des élèves mais sa charge salariale

augmente. Expliquez-moi cela. Depuis des années, on campe sur ses positions en ce qui concerne la révision des titres parce qu'on ne veut pas aborder la question en interréseaux. Alors, oui à l'interréseaux, mais à tout l'interréseaux, et pas seulement quand cela vous arrange.

Depuis des années, le PSC réclame à tue-tête, interpelle tous les ministres concernés, en insistant pour que l'on termine les travaux sur la révision des titres. Aujourd'hui, on n'en parle même plus; tout cela a des conséquences sur le plan budgétaire: la différence entre la charge organique et la charge budgétaire. Depuis l'époque de Mme Onkelinx, on n'a pas du tout progressé, on a même régressé, et le nombre de ministres ne facilite pas les choses.

Dimanche déjà, vous avez fait une distinction entre les filles et les garçons, monsieur Nollet. Aujourd'hui, vous prétendez qu'il y a plus de personnes malades dans le réseau officiel subventionné de la Communauté française que dans le libre ... La maladie touche tout le monde.

Antérieurement déjà, il existait chroniquement un différentiel charges organiques-charges budgétaires, auquel on refuse de s'attaquer.

**M. Jean-Marc Nollet**, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE. — En deux ans, les taux d'absence pour congés de maladie ont diminué de 10 % dans l'enseignement fondamental. Regardez les chiffres.

**M. André Antoine (PSC)**. — Ils étaient déjà de cet ordre-là avant la première réforme de Mme Onkelinx.

**M. Jean-Marc Nollet**, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE. — Les chiffres montrent 10 % de diminution des congés de maladie entre 1999 et 2001.

**M. André Antoine (PSC)**. — Le problème n'est pas là. Je ne vous demande pas comment vous faites pour remplacer les malades plus rapidement qu'avant. La vraie difficulté porte sur la mise en disponibilité d'un certain nombre d'agents. Par exemple, la disponibilité à temps partiel n'existe même pas en Communauté française! Ne m'embarrassez pas de vos congés de maladie: cela ne m'intéresse pas! Je vous parle des différents titres dans les différents réseaux.

**M. Jean-Marc Nollet**, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE. — Si les congés de maladie ne vous intéressent pas, nous le ferons savoir. Dès que l'on parle de chiffres, vous n'avez plus de répondant!

**M. André Antoine (PSC)**. — Je prends les chiffres pour argent comptant. Je ne traite pas du problème des maladies mais du différentiel au niveau des titres, uniquement dans le paramètre lié aux titres. Je n'incrimine absolument pas les malades, quelle que soit leur situation.

Je dis que depuis des années, nous avons un différentiel qui ne se résorbe pas, à la suite duquel des gens sont en disponibilité sans pouvoir se requalifier, ce qui perturbe l'exercice des réalités budgétaires.

Troisième élément dans les sept péchés capitaux qui sont les vôtres, dont ont également parlé Mme Corbisier et M. Charlier: la qualité de l'enseignement. Le plus grand camouflet que nous ayons tous reçu vient des chiffres de l'OCDE, non dans leur cruauté, mais dans leur gravité par rapport aux chiffres précédents: reconnaissons-le tous, ils sont encore plus mauvais, ou moins bons, c'est selon. Alors

que d'après la précédente enquête PISA, nous nous comportons relativement bien sur le plan des mathématiques, nous sommes à présent largement en recul. Mme Dupuis a évoqué la responsabilité des libéraux ...

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC)**. — Ce que ce Gouvernement a fait depuis 1999 va dans les sens souhaités par le rapport, admettez-le.

**M. André Antoine (PSC)**. — Il n'a rien fait!

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC)**. — Ce que M. Hazette a fait va dans ce sens!

**M. André Antoine (PSC)**. — Je comprends votre discours *pro domo*: il fera plaisir aux amis de Pierre Hazette au sein du Gouvernement!

Quel est le vrai débat? Là aussi, nous sommes coupables, car depuis des années, au niveau de la Communauté française, nous réclamons une méthodologie de l'évaluation. Parmi les ministres, seul Michel Lebrun l'a introduit dans le décret des hautes écoles: tous les trois ans, un rapport d'évaluation est élaboré, qui n'existe ni au niveau universitaire, ni au niveau fondamental, ni au niveau secondaire.

Je ferais volontiers mienne l'approche de Vincent Vandenberghe de l'UCL qui résume en une belle formule ce que nous devrions faire, et je conçois la difficulté d'une telle réforme: donner l'autonomie aux établissements et la troquer contre une évaluation de leurs résultats. Monsieur Nollet, je vous l'ai dit, nos amis néerlandophones ont introduit un système d'audit.

**M. Christian Dupont (PS)**. — Que signifie «évaluation des résultats»? Que l'on va évaluer qu'un certain nombre d'élèves de nos écoles, quelles qu'elles soient — l'étude de l'OCDE démontre qu'il n'y a pas énormément de différences entre elles — sont aptes, par exemple, à entrer dans l'enseignement supérieur plus que d'autres? Est-ce cela que vous souhaitez? Ou voulez-vous que l'on évalue, ce qui est beaucoup plus compliqué mais aussi beaucoup plus intelligent, la valeur ajoutée par chaque école par rapport à une situation de base donnée. En effet, il est évident que tous les élèves ne se trouvent pas nécessairement dans la même situation. L'étude de l'OCDE, qui a ses qualités et ses limites, comme toute étude — entre parenthèses, il est dommage de devoir attendre l'OCDE pour nous interroger sur nous-mêmes — semble démontrer que le système d'enseignement de la Communauté française est celui qui produit «le moins d'égalité en plus». C'est une véritable interpellation. Voilà ce qui doit faire l'objet d'une évaluation et non le fait que certaines écoles vont faire beaucoup mieux que d'autres sur une qualité précise, avec un public donné. Le débat sur l'évaluation n'est pas de ceux que l'on peut mener à la tribune en trois coups de cuillère à pot, avec des approximations.

**M. André Antoine (PSC)**. — Je vous remercie de votre intervention et je vais m'efforcer d'y répondre.

**M. Jean-Marc Nollet**, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE. — J'irai dans le même sens que Christian Dupont.

Vous avez cité M. Vincent Vandenberghe. Durant la première partie de votre intervention qui constituait une redite par rapport à celle de l'année dernière, j'ai justement lu un article de Vincent Vandenberghe, intitulé «Efficacité, équité dans l'enseignement: quelles relations?». Je me suis

plus particulièrement attardé sur les conclusions que je vous remettrai dès que vous aurez terminé votre intervention, si vous le souhaitez, monsieur Antoine.

Se basant sur une étude de l'OCDE de 1995, il insiste sur un des critères d'explication du système belge — l'article vient d'être publié dans *Reflets et perspectives de la vie économique* — et dit : « Le problème, c'est la présence de classes et d'établissements de plus en plus homogènes. » Au regard de cela, l'objectif devrait être orienté vers l'établissement de classes et d'écoles de plus en plus hétérogènes. Voilà un enjeu fondamental pour le pilotage, que l'on ne réglera pas à la tribune, comme l'a dit M. Dupont. « L'objectif doit être de favoriser l'hétérogénéité du public scolaire au sein de classes. Ceci renforce l'équité car les plus faibles profitent deux fois plus de cette situation que les plus forts n'en pâtissent. »

**M. André Antoine (PSC).** — Je voudrais d'abord faire une mise en garde très nette à l'égard de monsieur Dupont : s'agissant des évaluations, vous dites, monsieur Dupont, qu'il n'est pas question ici de procéder comme nos amis français qui, chaque année, dans *Le Nouvel Observateur*, publient le hit-parade des établissements scolaires. Certainement pas ! Ce que nous défendons ici et qui constitue un des éléments fondamentaux de différence avec la Flandre, c'est le système d'audit. La Flandre envoie un corps de contrôleurs — pas une personne — qui descend dans une école. Ce corps évalue, d'une part, les résultats engrangés dans l'établissement par rapport à l'attente telle que définie dans les objectifs pédagogiques ; d'autre part, il a également, et cette mission est bien plus importante, une mission de diagnostic : déceler les problèmes, les lacunes, voir comment y remédier et, si la pédagogie est bien adaptée, pouvoir l'insuffler à d'autres établissements. Voilà une bonne formule, et qui fonctionne bien ! Elle réforme complètement notre scolarité. Vous pouvez vérifier les travaux de la Communauté flamande : voici deux ans, on était arrivé à un rapport d'audit de 25 % d'établissements où un avis négatif avait été rendu, soit en termes de résultats obtenus, soit sur le plan du diagnostic pédagogique.

Dites-moi quel est l'outil dont nous disposons aujourd'hui en Communauté française pour vérifier que la pédagogie utilisée dans telle ou telle école permet d'acheminer l'hétérogénéité que vous appelez tous de vos vœux ? Actuellement, vous n'en avez pas. Quand nous étions à Val Duchesse, puisque M. Nollet y a fait allusion, le PSC a mis sur la table le pilotage. Vous y étiez aussi, monsieur Demotte. Nous avons dit « oui ».

**M. Jean-Marc Nollet**, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE. — Vous l'avez retiré !

**M. André Antoine (PSC).** — Nous avons notamment demandé une réforme de l'inspection pour qu'il y ait des conseillers propres à chaque réseau et des animateurs pédagogiques ; nous avons une capacité d'évaluation. M. Di Rupo a conclu en disant : « A chaque jour suffit sa peine. Aujourd'hui, nous avons le refinancement. Nous devons nous revoir. »

**M. Jean-Marc Nollet**, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE. — Le PSC a demandé de retirer ce point des discussions.

**M. André Antoine (PSC).** — Je n'ai pas envie de polémiquer avec vous. Je suis comme Hazette, sauf que moi, je suis présent.

**M. Christian Dupont (PS).** — Je ne supporte plus de tels propos. Je quitte l'hémicycle.

**M. André Antoine (PSC).** — C'est votre droit. J'ai des notes. Nous pourrions reprendre le travail tous ensemble, si vous le voulez, car il faut que les quatre partis politiques s'entendent autour de ce contrat pédagogique pour garantir la cohérence et éviter que ce que le Gouvernement accomplit aujourd'hui ne soit détricoté par un autre.

**M. Maurice Bayenet (PS).** — Mme Corbisier nous a pourtant donné raison en commission.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Vous tentez de semer la zizanie dans nos rangs, monsieur Bayenet !

**M. André Antoine (PSC).** — Je puis assurer que dans le menu ...

**Mme la Présidente.** — Monsieur Antoine, votre temps de parole est dépassé. Je vous invite à conclure.

**M. André Antoine (PSC).** — J'ai été interrompu sans cesse. Soit, vous permettez le dialogue, soit vous faites taire tout le monde ...

**Mme la Présidente.** — Vous avez largement dépassé votre temps de parole, même si l'on fait abstraction des interruptions.

**M. André Antoine (PSC).** — Il me reste quatre ou cinq minutes. Je terminerai au galop.

**Mme la Présidente.** — Et bien soit, allez-y !

**M. André Antoine (PSC).** — J'en viens à la carrière des enseignants. Je crois qu'il convient de resituer un certain nombre d'éléments dans leurs charges. Le débat relatif à la formation continuée ouvert par M. Nollet est intéressant. Il mérite d'être développé pour que l'on ne tienne pas uniquement compte du « face à l'élève » dans la définition des charges, de façon à ce qu'il n'y ait pas une fatalité de la carrière où l'enseignant sait ce qui l'attend au début de sa vie professionnelle. Il n'est pas normal d'évaluer le mérite d'un enseignant eu égard au nombre de jours qu'il a accumulés. Ce paramètre est obsolète. Il est heurtant, que l'on soit ministre ou membre d'un collège échevinal, d'apprendre que M. Untel ou Mme Unetelle a autant de jours, sans que l'on évoque la qualité de ses prestations. C'est intolérable. Nous devons introduire d'autres paramètres qui tiennent compte, de la manière la plus objective possible, des mérites de chacun quant à la valeur pédagogique de ses prestations. M. de Lamotte a parfaitement indiqué que ce qui s'est passé à Bologne ne peut pas nous laisser de marbre. Il y a un débat fondamental sur l'avenir de nos universités et les mises en réseau. Or, nous ne sentons pas la Communauté française prendre ce problème à bras-le-corps. A défaut de nous inscrire dans un *clustering* européen, nous risquons demain d'avoir des universités de seconde zone. Une nouvelle fois, le problème est posé mais il n'est pas réglé. Je ne m'appesantirai pas trop sur les perspectives de la RTBF. Je me bornerai simplement à prier M. Demotte de surveiller M. Miller. Ce dernier est certes un homme extraordinaire en matière de culture : il a des pulsions, il a des sentiments, il connaît bien certaines périodes picturales ... Mais, sur le plan budgétaire, il ne faut pas mélanger la raison et les sentiments, les chiffres et les goûts. Je demanderai donc à M. Demotte d'être particulièrement vigilant car le

contrat de gestion conclu par son collègue requiert des moyens en ce qui concerne, notamment, la coproduction, la radio de nuit, le bus des régions, absents de son budget. En outre, dans l'hypothèse où la prophétie de M. Bouchat quant à l'endettement de RMBl se réaliserait, nous assisterions non seulement à l'explosion de la RTBF sur le plan budgétaire mais, aussi, à l'implosion de la Communauté française elle-même, car elle serait incapable de résister au dépassement des normes, déjà excessif, fixées par le Conseil supérieur des finances. Ce dossier touche par conséquent à la viabilité de la Communauté française. A cet égard, j'ai indiqué tout à l'heure que je ne souhaitais pas que vous alliez vers le suicide.

Dernier élément — toujours pour vous, monsieur Demotte — avant de conclure: la fonction publique. Vous avez annoncé qu'un audit décapant révélait le malaise, le mal-être de nos fonctionnaires. Le service informatique est en dessous de tout, non pas du fait de son personnel, mais bien de l'insuffisance des moyens dont ils disposent. Dans une Communauté française où il s'agit de compter le nombre d'élèves, de professeurs et autres, il est fondamental de compter sur un outil informatique digne de ce nom, ce que nous n'avons pas. Plus grave: en ce qui concerne la mobilité des fonctionnaires, il est plus facile pour un Flamand de devenir secrétaire général du ministère wallon de l'Équipement et des Transports que de passer à la Région wallonne pour un francophone. On a construit des murs de Berlin entre les francophones et les Wallons comme si les Wallons n'étaient pas encore des francophones. Là aussi, nous attendons une véritable réforme à la suite du diagnostic posé par l'audit mais les remèdes tardent à être administrés.

J'aurais voulu, comme chaque année, vous interroger sur une série de problèmes techniques, notamment à propos des conséquences pour la Communauté française du refinancement des PRC, puisque vous allez disposer de davantage de moyens, conformément à l'arrêté royal du 19 janvier 2000. J'aurais aussi voulu aborder la question des dotations de la Communauté française, avec les 583 millions contestés par la Région wallonne, M. Daerden en tête. L'indice bruxellois de la fonction publique est un scandale: depuis 2000, les fonctionnaires bruxellois ont enregistré une progression de leurs traitements de 12,66 %. Pour la Commission communautaire française, c'est indolore; c'est soit la Communauté française, soit la Région bruxelloise, qui paie l'addition. Mais pour les Wallons, c'est extraordinairement préjudiciable. Je soutiens donc M. Daerden dans sa volonté d'obtenir la révision de ce mécanisme aberrant.

**M. Rudy Demotte**, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports. — Quant au fond, à l'évidence, M. Daerden a des raisons de s'émouvoir. La loi de financement s'inscrit dans un système de vases communicants dont vous venez de démontrer l'absurdité. Il ne m'appartient pas de la commenter. En ce qui me concerne, je suis le gardien de l'ordre et le montant que j'inscris dans notre budget correspond à la loi.

**M. André Antoine (PSC)**. — C'est exact. Mais alors, ordre pour désordre, je pourrais vous renvoyer au coefficient d'indexation, pour lequel la Région wallonne a retenu 1,5 alors qu'il aurait fallu mettre 2,4. Donc, c'est match nul. Vous êtes très ordonné pour certaines choses mais, en matière de coefficients, il y a un peu de désordre. Normalement, c'était un autre montant qu'il aurait fallu inscrire.

**M. Richard Miller**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Vous auriez dû me demander mon avis. Je vous aurais fourni une explication chiffrée.

**M. André Antoine (PSC)**. — Si vous voulez surveiller M. Demotte, il n'y a pas de problème. De toute façon, actuellement, quand on invite un ministre communautaire, on reçoit trois personnes. Je suis confiant quant à la vigilance de M. Demotte. Je me suis simplement permis de soulever cette petite erreur volontaire sans laquelle le budget de la Communauté française serait encore en plus grande difficulté. C'est un ballon d'oxygène que la Wallonie offre à la Communauté française avec en retour — on ne le dit pas assez — la diminution des politiques croisées. La Cour des comptes signale en effet que la Région wallonne n'a plus reporté les crédits non consommés. Aujourd'hui, en termes de politiques croisées — grande œuvre de MM. Hasquin et Di Rupo — les Wallons sont en recul. Je passerai rapidement sous silence l'ONE puisqu'il n'y a pas de budget.

Toutefois, je ne comprends pas comment il est possible de voter un budget sans que les pararégionaux ou les paracommunautaires concernés ne déposent un budget. Cette manière de donner un chèque en blanc est inadmissible. Je rappelle que du côté wallon, M. Daerden a refusé l'alimentation des OIP parce qu'ils n'avaient pas déposé de budget.

**M. Jean-Paul Wahl (PRL-FDF-MCC)**. — J'ai dénoncé la même chose ce matin au cours de mon intervention. Toutefois, vous admettez que nous avons voté sous la législature précédente un certain nombre de budgets dans les mêmes conditions.

**M. André Antoine (PSC)**. — Rassurez-vous, monsieur Wahl: la Région wallonne l'a déposé depuis deux ans déjà. Il est inadmissible de ne pas voir plus clair dans les budgets de l'ONE. C'est à croire que l'on veut soustraire — comme cela s'est passé en Région wallonne — un certain nombre d'exercices budgétaires du contrôle parlementaire.

Dernier élément: la nécessité d'une réforme budgétaire au sein de la Communauté française. Nous allons devoir rapidement faire face aux normes SEC 95 en intégrant un plan comptable normalisé. Cela va complètement bouleverser — et fort heureusement — notre addition budgétaire en Communauté française. J'aimerais savoir où vous en êtes car nous allons devoir éditer notre propre règle en conséquence des principes généraux définis par l'Etat fédéral, à la fois dans les contrôles, dans les dépenses et dans les recettes.

Je sais que la Cour des comptes n'interviendra plus puisqu'elle ne devra plus remettre de visa préalable. Cela signifie que les contrôles parlementaires seront fondamentaux à l'avenir et qu'il faudra prévoir les moyens, madame la Présidente, pour qu'ils puissent être effectués correctement. Je pense que la situation telle que nous l'avons connue ces dernières années n'est pas admissible.

En conclusion, monsieur le ministre, nous avons assisté ici au miracle de la Saint-Boniface qui a rendu la parole aux muets — je pense à M. Nollet — mais il est facile de donner le tiercé une fois que les chevaux ont franchi la ligne d'arrivée. En 2003, un boni d'environ 900 millions était prévu. Selon les chiffres que vous projetez, au premier exercice, le budget est déjà réduit de 160 millions. Cette législation sera donc marquée par le sceau de l'austérité.

Dès lors, devons-nous, comme M. Nollet, attendre des jours meilleurs et ne rien faire ou, au contraire, s'atteler à la tâche? Pardonnez-moi mais c'est ce que l'on n'a pas fait pendant deux ans ou, en tout cas, pas de manière cohérente. Les sept ambitions que je viens d'évoquer, c'est évidemment beaucoup plus condensé qu'une charte d'avenir. C'est ce qui nous attend, nous tous francophones qui siégeons dans cette majorité, comme dans la future. Si

nous ne nous attelons pas très vite à la tâche, nous ne sauverons par l'institution et c'est malheureusement ma crainte. Dans ce cas, ce sera vraiment la chronique du suicide annoncé.

Je vous laisserai méditer une phrase d'un historien du début du 20<sup>e</sup> siècle, essayiste de surcroît, Elie Faure. Il disait ceci : « L'homme ne peut choisir qu'entre le suicide et l'effort. » Ce Gouvernement devra choisir rapidement entre le suicide et l'effort. Pour mener cet effort, il n'y a pas d'autre possibilité qu'un profond remaniement ministériel. Je vous fais confiance, monsieur le ministre.

**M. Richard Miller**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Madame la Présidente, chers collègues, ma réponse sera assez brève. Je pense en effet que mon collègue M. Demotte, ainsi que le ministre-président, répondront à ce sujet la semaine prochaine.

Il est clair que l'intérêt des débats budgétaires est d'identifier les points faibles d'un budget. Pour les matières qui sont les miennes, deux dossiers ont focalisé l'attention : celui de la RMBI et celui de la lecture publique.

Avant d'apporter quelques éléments de réponse, je voudrais simplement faire la remarque suivante. Comme cela n'a pas été dit, je préciserai que, dans le cadre de l'année budgétaire 2002, dont chacun sait qu'elle est particulièrement difficile, toutes les grandes divisions organiques de mon budget, y compris la politique du livre, connaissent des augmentations. L'incontestablement dû est rencontré. Il en est de même pour tout ce qui est prévu dans les conventions et contrats-programmes. Toutes les obligations pourront être assumées, pour tous les opérateurs. Je réponds ici à Mme Corbisier qui, s'appuyant sur un article publié dans une revue de l'administration, disait que les théâtres risquaient de basculer à nouveau dans le rouge. Il n'en est rien : nous assumons l'ensemble des augmentations prévues dans les contrats-programmes pour tous les opérateurs.

La politique du livre connaît, elle aussi, une augmentation mais il est vrai que dans le budget présenté, la lecture publique n'est pas bien servie. J'essaierai donc de répondre à quelques-unes des interrogations de notre collègue, M. Namotte.

Il est exact que le budget du programme 1, en lecture publique, a diminué. Cela est dû à une diminution de ce que l'on appelle « la cassette ministre » qui est située dans le programme 1. L'intitulé de cette cassette est extrêmement large. Comme vous l'avez souligné vous-même, monsieur Namotte, il va au-delà de la lecture publique. La preuve en est que lorsqu'un projet est présenté, l'inspection des Finances rend un avis favorable sur les projets qui sont soumis. C'est donc bien qu'elle considère que ce poste n'est pas uniquement réservé à la lecture publique.

La diminution constatée de ce que l'on appelle la cassette du ministre procède d'une volonté de plus grande transparence; des moyens ont été transférés vers des AB. Certains ont été nouvellement créés afin de regrouper différents projets sous une AB générique mieux identifiable : par exemple « politique du conte » ou « les livres de jeunesse ». Comme je l'ai dit en commission, il existe donc une volonté de clarification et de transparence budgétaire.

Les moyens attribués aux bibliothèques dans le budget qui est présenté ne permettront pas d'assumer les reconnaissances effectuées en 2001. C'est la raison pour laquelle je permettrai à l'administration de faire face à l'ensemble de ces reconnaissances en utilisant la fameuse cassette ministre. Cette année-ci, vous m'aviez interrogé, monsieur Namotte, sur l'utilisation de ces montants et je vous ai répondu par écrit. Dès lors, je vous invite à procéder à cette

vérification lors du prochain contrôle budgétaire. Vous constaterez que la déclaration d'aujourd'hui aura été suivie d'effets puisque je ferai face aux reconnaissances qui seront proposées par l'administration. Cependant, il s'agira des reconnaissances constatées. En effet, on a d'abord avancé un chiffre de 30 millions et le lendemain, ce chiffre n'était plus que de 14 millions. Aussi longtemps que ce montant ne sera pas connu de façon très précise, je ne procéderai pas au glissement mais je puis vous assurer — et je le dis également à Mme Wynants — que nous essaierons de faire face à nos obligations en utilisant cette ligne budgétaire.

**M. André Namotte (PSC).** — Pourquoi ne pas prévoir tout de suite ces montants sous le bon article budgétaire ?

**M. Richard Miller**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Comme je vous l'ai dit, les montants ne sont pas connus de manière précise à l'heure actuelle. On m'a d'abord parlé de 30 millions et ensuite de 14 millions. Je préfère avancer au coup par coup.

**M. André Namotte (PSC).** — Monsieur le ministre, on sait tout de même quelles bibliothèques demanderont leur reconnaissance en 2002. Comme on les connaît, on sait évaluer les montants.

*M. Charlier prend la présidence de l'assemblée*

**M. Richard Miller** ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Je comprends votre remarque, mais je vous répète que, comme je ne dispose pas des montants exacts, nous comblerons le manque constaté.

En ce qui concerne les politiques croisées, il est exact que j'ai annoncé en commission que j'étais en négociation avec la Région wallonne à ce sujet. Mais, comme vous l'avez souligné vous-même, les accords concernant les politiques croisées avaient été passés et étaient conclus.

J'ai essayé de les ouvrir à nouveau, mais cela ne s'est pas fait. J'ai donc fait preuve de ténacité et normalement, en janvier prochain, dès la rentrée parlementaire, je pourrai, avec mon collègue Serge Kubla, faire l'annonce d'une convention entre la Région wallonne et la Communauté française de 20 millions pour l'informatisation des bibliothèques en 2001 et de 20 millions pour l'informatisation des bibliothèques en 2002. Certes, il ne s'agit que d'une annonce mais j'espère sincèrement qu'elle se réalisera, car nous y avons tous intérêt. Croyez bien que si ce n'est pas le cas, vous m'interpellerez ...

**M. André Bouchat (PSC).** — M. Van Cauwenberghe, pas plus tard que la semaine dernière, m'a dit le contraire !

**M. Richard Miller** ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Accordez moi le plaisir de vous dire que si cela se concrétise, je me ferai une joie de monter à la tribune pour l'annoncer officiellement.

**M. André Bouchat (PSC).** — Dans cette hypothèse, la joie sera partagée !

**M. Richard Miller**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Par ailleurs, dans la façon dont ils ont été opérés, les choix qui vous ont été présentés traduisaient une certaine politique. Tout comme vous, j'ai tenu compte de l'avis de l'OCDE. Par conséquent, j'essaierai d'apporter une réponse à cette lecture publique.

Il ne faut pas non plus écarter tout ce qui est fait en matière d'alphabétisation, notamment sur les programmes

et les budgets de mon collègue Rudy Demotte et du ministre-président. Les montants affectés sur les crédits réservés à l'Éducation permanente sont importants : 28 millions en faveur de l'alphabétisation au budget 2001 et un supplément de 15 millions au budget 2002.

Eu égard au dossier audiovisuel, M. Bouchat a dit, à plusieurs reprises, que le contrat de gestion de la RTBF ainsi que le débat organisé au sein de notre assemblée ont fait l'objet d'un grand show médiatique. C'est quelque peu regrettable de le considérer de la sorte. J'estimais que nous avions réellement travaillé de concert et essayé de définir des positions qui ont fait l'objet de recommandations votées par la commission. J'ai dit qu'il en avait été tenu compte au niveau du contrat de gestion qui a été négocié.

J'ai sous les yeux une liste de tous les points du contrat de gestion qui reprend les recommandations de la commission. Je vous ferai grâce de la lecture mais je peux le joindre au rapport. Ainsi, une des recommandations portait sur la diffusion des programmes sur satellites, Internet comme troisième média, sur la production d'un journal télévisé pour enfants, inséré dans les missions de base de la RTBF. Une disposition du préambule insiste sur la nécessité de développer une information objective, etc. Une autre recommandation de la commission concerne l'augmentation des pourcentages des diffusions de musique francophone en Communauté française. Une commission mixte a été également étendue à l'Éducation permanente comme l'a souhaité la commission du Parlement.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Vous ne parlez pas de la suppression des émissions citoyennes. S'agissait-il également d'une recommandation de la commission ?

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Quelles émissions citoyennes ?

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Il est question de supprimer « Au nom de la loi » ainsi que des émissions du même type.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — J'ai répondu tout à l'heure à une question de Mme Defraigne à ce sujet. Il est exact que la RTBF débat pour l'instant de la suppression de deux émissions culturelles en radio et d'une réduction du nombre de magazines en TV, dont « Au nom de la loi ». Il ne s'agit donc pas d'une suppression mais de faire glisser de 9 à 7 le nombre d'émissions de ce style. Ce sont les émissions-phares de la RTBF. Je l'ai souvent répété à la tribune, chaque fois que la RTBF parvient à classer une émission dans le top 20 des émissions les plus regardées par les téléspectateurs francophones, il s'agit d'émissions de ce type.

Dès lors, j'ai saisi deux commissaires du Gouvernement, en leur demandant d'être particulièrement attentifs pour justifier soit cette réduction, soit cette suppression d'émissions. Pourquoi ? Parce que, au moment de la négociation du contrat de gestion, qui a été accepté par les deux parties, à savoir par le pouvoir de tutelle et par la hiérarchie de la RTBF, certaines voix à l'intérieur de la maison ont parlé de moyens qui leur permettraient de contourner le nouveau contrat de gestion et les impératifs que vous et nous avons souhaités. C'est la raison pour laquelle si les arguments avancés pour justifier ces choix ne sont pas suffisamment solides, je n'hésiterai pas à demander aux commissaires d'utiliser leur droit de recours.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Mais, monsieur le ministre, nous avons demandé, en parallèle,

d'accorder des moyens à la RTBF pour exécuter le contrat de gestion. Or, vous avez augmenté les missions sans augmenter les moyens. Et vous les forcez à réaliser soi-disant des économies !

On lui propose de réaliser émissions de nuit, la montée sur satellites, on demande la co-production sans donner de moyens supplémentaires !

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — C'est faux, madame Corbisier ! La montée sur satellite représente 30 millions en plus et elle les a reçus !

Vous préféreriez que l'on empêche le producteur indépendant d'avoir des activités ?

Le budget de la RTBF oscille aux environs de 7 milliards. C'est le poste budgétaire le plus important en matière culturelle de toute la Communauté. Vous n'allez quand même pas prétendre que la RTBF manque de moyens ! Lorsqu'on la compare aux autres télévisions en Europe, ce n'est pas le cas ! Ce n'est pas la télévision la plus pauvre !

Un autre élément intéressant sera la décision prise au niveau européen d'imposer la transparence et d'examiner dans quelle mesure les moyens publics servent à des productions, des travaux, des activités relatives à des missions de service public et d'autres qui ne concernent pas les missions de service public. Nous allons donc pouvoir apprécier le montant octroyé en termes de dotation à la RTBF pour remplir les missions qui sont les siennes.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Tout cela dans un contexte budgétaire qui est en diminution ! Sans parler de la RMB et de la RMBI ! Je suppose que vous allez y venir.

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Je voudrais encore apporter une remarque. Le bus des Régions n'est pas une décision imposée par le contrat de gestion. C'est une décision de la RTBF.

Dès lors, dans le dossier actuel, nous avons également augmenté — il ne faut pas l'oublier — les rentrées publicitaires de la RTBF. En effet, le contrat de gestion permet d'augmenter les rentrées publicitaires.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC).** — Vous vous donnez bonne conscience en disant que vous avez donné plus de possibilités ...

**M. Richard Miller, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Je n'essaie pas de me donner bonne conscience, madame. Je vous dis ce que nous avons fait. Nous avons négocié un contrat de gestion qui a été accepté par le pouvoir de tutelle et par la hiérarchie de la RTBF. Ces derniers savaient très bien à quoi ils s'engageaient. S'ils ont estimé pouvoir voter, à l'unanimité des membres du conseil d'administration moins une abstention, le contrat de gestion, c'est aussi parce qu'ils avaient fait leurs comptes.

Par ailleurs, en ce qui concerne la publicité commerciale, c'est exact, je ne vais pas le nier, mais cela ne fait pas partie du budget présenté par le Gouvernement. A l'heure actuelle, toutes les télévisions y compris la RTBF sont confrontées à ce problème des rentrées publicitaires.

Quant au dossier de la RMB, je tiens à rappeler que la RMB est une société de droit privé. L'actionariat est également composé d'une société privée, actionnaire à 49 %. La principale banque créditrice de la RMB et de RMBI a accepté le principe d'un moratoire qui n'est pas encore

signé à l'heure actuelle. Ce moratoire vise à permettre la vente par appartements de la RMBI, afin d'apporter une solution à son endettement. Cette vente par appartements a d'ailleurs été mise en exergue par un réviseur d'entreprises indépendant.

Sur la base de ce rapport, la RTBF a marqué son accord sur le projet de convention fixant les termes du moratoire. Pour l'instant, je m'en référerai donc à la décision du conseil d'administration de la RTBF de jeudi dernier, qui a approuvé le projet de convention à l'unanimité et a jugé utile de le faire savoir par un communiqué de presse confirmant ce que je viens de dire.

D'après les informations en ma possession, la vente par appartements est en cours. Pour l'instant, il faut absolument obtenir ce moratoire. Je répondrai ici aux propos de M. Antoine par rapport à la mise en garde avancée par mon collègue, le ministre du Budget. Mon collègue Rudy Demotte, en plus de ses nombreuses compétences, est effectivement aussi ministre du Budget. Il a donc fait son travail en faisant savoir qu'il y avait un risque à cet égard. Le Gouvernement a pris attitude et nous avons décidé de demander des garanties au conseil d'administration de la RTBF. Ce dernier a fait savoir que les garanties pouvaient nous être données.

Je ne vous dirai pas que le dossier de la RMBI est un sujet agréable, je ne vous dirai pas que je ne vois pas les difficultés qui risquent de se présenter, mais je peux vous affirmer que, aussi bien l'ensemble du Gouvernement que moi-même, nous essayons de protéger la RTBF des conséquences dramatiques — vous avez même dit tout à l'heure tragiques — qui pourraient s'ensuivre.

À l'heure actuelle, l'essentiel est d'obtenir ce moratoire, d'opérer une vente par appartements pour éliminer ce problème et de protéger la RTBF.

Quant aux responsabilités et autres questions précises posées par M. Bouchat, je me suis à plusieurs reprises engagé à venir en parler devant cette Assemblée quand j'aurai tous les éléments d'analyse en main et quand nous pourrions apprécier ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été.

J'en arrive à la dernière question de M. Bouchat au sujet de AB3. Je ne vais pas revenir sur tout l'historique de ce dossier. Je constate que le tribunal a par deux fois donné raison au Gouvernement de la Communauté française en ce qui concerne son attitude dans le dossier AB3. Il est exact que des obligations sont prévues dans la convention. Le Gouvernement, sur ma proposition, a reconnu la modification significative de l'actionnariat et a ouvert une période d'examen jusqu'au 4 janvier 2002. Lors de la dernière réunion du Gouvernement, cette année, je déposerai probablement une note à ce sujet, faisant état de la progression de la mise en œuvre des obligations prévues dans la convention. Nous allons les évaluer en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une télévision sur le départ et qu'une plainte a été déposée contre eux en justice. L'examen est en cours. J'en rendrai compte devant le Gouvernement.

Par contre, il est exact qu'il appartiendra au CSA de porter un jugement définitif sur le respect des obligations de la convention par AB3, l'année prochaine, c'est-à-dire début 2003, étant donné que le CSA opère de cette façon pour chaque télévision.

J'espère avoir ainsi répondu aux remarques les plus préoccupantes concernant le budget que j'ai eu l'honneur de défendre devant vous. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. André Namotte (PSC).** — Monsieur le Président, je souhaiterais faire quelques remarques à propos de la lecture publique et des réponses que M. le ministre vient de nous faire à ce sujet.

Tout d'abord, j'estime qu'il est peu orthodoxe de transférer des crédits 001 ou 002 sur des politiques décrétales car celles-ci doivent être à un moment donné bien déterminées, ce qui n'est pas le cas puisque, actuellement, il n'y a pas moyen de reconnaître les bibliothèques publiques. J'ai expliqué tout à l'heure qu'on pouvait reconnaître un demi-emploi sous subventionnement.

Deuxièmement, monsieur le ministre, vous ne répondez pas sur l'animation des bibliothèques, qui prend tout son sens dans la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Troisièmement, qu'en est-il du partenariat? Vous n'avez pas répondu non plus sur les opérations one shot, les chèques-lire, etc. auxquelles les bibliothèques publiques devraient être associées.

Quatrièmement, en ce qui concerne les politiques croisées de la Région, j'ai interrogé le ministre Van Cauwenberghe la semaine dernière au Parlement wallon. Il a clairement répondu: « Il y a un solde, il n'est pas négocié et il n'est pas attribué. »

Cinquièmement, je pense aussi que les promesses que vous avez faites au Conseil supérieur par rapport à son fonctionnement n'ont pas non plus été tenues.

Voilà quelques éléments que je relève.

En ce qui concerne la lecture publique, comme vous l'avez dit en commission, vous avez fait un choix, vous avez privilégié le livre par rapport à la lecture publique. C'est votre choix, mais je ne le partage pas. Nous verrons par vos actes ce qu'il adviendra au cours de l'année 2002.

**M. le Président.** — La discussion générale est suspendue jusqu'à notre prochaine séance.

#### PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2002 — RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE, DU RÈGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ

##### *Discussion*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget.

La discussion est ouverte.

Le rapporteur — moi-même en l'occurrence — s'en réfère à son rapport écrit.

Si personne d'autre ne demande la parole, je déclare la discussion générale close.

Il sera procédé, par assis et levé, au vote sur l'ensemble du projet, mardi prochain 18 décembre 2001.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 19 h 05.*

Prochaine réunion lundi 17 décembre 2001.